
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mardi 15 janvier 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{me} Nelly Hartlieb*, *M. Vincent Maitre*, *M^{mes} Christiane Olivier*, *Mary Pallante* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier, mercredi 16 janvier et lundi 21 janvier 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, avant toute chose, je rappelle à ceux et celles qui auraient des vellétés de s'adresser aux téléspectateurs que ce n'est pas la peine de le faire, puisque la séance n'est pas télévisée.

3.a) Motion du 27 novembre 2007 de M. Thierry Piguët, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Anne Moratti Jung: «Artamis, ça se précise!» (M-742)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le projet définitif d'assainissement du géologue cantonal est à bout touchant;
- les travaux de dépollution s'étendront sur l'ensemble du site;
- plus de 250 artisan-e-s et artistes travaillent sur ce site;
- de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) et des emplois sont également concernés;
- ces artisan-e-s et artistes n'ont pour l'instant aucun endroit pour poursuivre leur travail;
- les collectivités publiques ne sauraient se désintéresser du travail, de la démarche et de l'apport de la culture alternative;
- l'Etat et la Ville de Genève sont propriétaires des parcelles concernées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

- de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;

¹ Annoncée, 2581. Motions d'ordre, 2667, 2880.

- de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
- d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
- d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
- de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
- de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un éco-quartier qui respecte le principe de la gestion participative.

3.b) Motion du 15 janvier 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et M^{me} Nathalie Fontanet: «Un écoquartier Artamis sur un site totalement décontaminé!» (M-760)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le projet d'assainissement définitif du géologue cantonal est à bout touchant et que les travaux sur le site d'Artamis doivent avoir lieu obligatoirement pendant le chantier du tram attendant, c'est-à-dire en 2008;
- les différentes variantes d'assainissement proposées par le géologue cantonal;
- que la dépollution, doublée de la décontamination, doit être totale et dans le respect des principes de développement durable et de l'Agenda 21;
- que le futur site d'Artamis pourrait accueillir quantité de nouveaux logements dans un écoquartier digne de ce nom;
- qu'il ne saurait y avoir de demi-mesures en matière de développement durable et de logement;
- que ce terrain représente une rare occasion de construire en ville;
- que l'aménagement de ce futur site doit également répondre à des critères économiques et ne pas être une charge pour la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer une dépollution et une décontamination totale du site d'Artamis;

¹ Annoncée, 3523. Motion d'ordre, 3548.

- d'aménager un écoquartier sur le site en s'inspirant, par exemple, des modèles réussis dans d'autres pays qu'il aura visités lors de son voyage en janvier 2008;
- de construire du logement mixte sur le site, à densité suffisante et avec un objectif de rentabilité, notamment via de futures retombées fiscales.

Le président. L'urgence de la motion M-760 ayant été acceptée tout à l'heure, nous discutons donc simultanément de ces deux motions.

M. Thierry Piguët (S). Mesdames et Messieurs, je serai long et vous savez pourquoi... Il me faut laisser le temps à nos rangs de se garnir... (*Les membres d'A gauche toute! et de nombreux socialistes ne sont pas encore arrivés.*) Je me propose donc de reprendre là où nous nous étions arrêtés le 28 novembre 2007. A minuit, après une longue séance et plusieurs objets d'importance, nous, groupe socialiste, n'avions pas eu le courage de poursuivre la séance et de débattre de la situation préoccupante de ces artisans et artistes, et aussi de toutes les petites entreprises qui occupent des locaux sur le site d'Artamis – je n'entrerai pas pour l'instant dans la polémique s'agissant de savoir si cette occupation est illicite ou non. La situation était pourtant urgente, nous l'avions dit, et maintenant elle devient drastiquement urgente. D'ailleurs, je me suis longtemps demandé – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Barbey – si, le 28 novembre, je n'aurais pas dû suivre sa proposition de poursuivre les débats.

Je vous aurais alors parlé du nouveau projet de reconstruction du site Artamis, qui date de septembre 2007. Ce projet confirme que les travaux d'assainissement commenceront dès 2008 et que 250 artistes et artisans, des dizaines de petites et moyennes entreprises, des centaines d'emplois sont menacés de disparition si nous ne trouvons pas de solution immédiate, si nous n'étudions pas rapidement cette situation préoccupante.

Ce soir-là, j'aurais proposé le renvoi de la motion M-742, non pas en commission de l'aménagement et de l'environnement – pour ma part, j'ai déjà été le rapporteur sur la proposition PR-506 et sur la motion M-525, et j'ai participé à l'étude de la motion M-526 – mais à la commission des arts et de la culture... (*Remarques sur les bancs libéraux.*) Je vois que les libéraux sont guillerets ce soir... (*Remarque de M. Queloz.*) Oui, mais l'agriculture sert au moins à faire pousser quelque chose, ne serait-ce que des idées, Monsieur Queloz...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Piguët, avez-vous une idée de l'heure à laquelle votre groupe va arriver, pour que nous puissions en venir au fond de la motion? (*Rires et applaudissements.*)

M. Thierry Piguet. Monsieur le président, j'y viendrais, si je n'étais pas interrompu sans arrêt par les gens des bancs d'en face, qui en profitent parce qu'il n'y a pas la télévision ce soir... Il s'agit donc bien de culture et plus spécifiquement de culture alternative. Cette culture existe, elle est vivante, elle vous dérange certainement, elle nous dérange parfois, mais elle touche de près ou de loin une large part de notre population. C'est une culture qui a le mérite d'être et qui a le droit d'exister à part entière.

Pour l'instant, peu de lieux permettent une autre culture que celle que vous, sur les bancs d'en face, vous favorisez en règle générale – ces grandes institutions culturelles dont nous avons souvent débattu. Parmi les lieux qui permettent à une autre culture d'exister, aux artistes et aux artisans d'y créer et au public de l'approcher, je citerai la Cave 12, lieu mythique devenu nomade, l'Arquebuse, dont les artistes ont été placés temporairement dans un bâtiment peu adapté à leurs besoins. Mais que prévoit-on pour toutes les personnes qui travaillent sur le site d'Artamis, dans le nouveau projet en cours d'élaboration? Rien! La Ville demande que, à la fin de l'été 2008, toutes les personnes sur ce lieu aient plié bagages et l'Etat annonce qu'il demandera à ces personnes, dans les trois mois après avoir délivré l'autorisation de construire, de quitter le site d'Artamis.

Je vous rappelle quelques données marquantes du projet. Il a pour objet l'aménagement du quartier, la réalisation d'un espace extérieur, la construction de logements et l'affectation des rez-de-chaussée à des activités favorisant la vie du quartier – c'est très bien, il en faut. Puis on nous parle de surfaces d'activités, voire, en extrapolant, de surfaces commerciales. C'est vague, mais au niveau des espaces artistiques et artisanaux, il n'y a rien. Dans six mois à peine, les pelleteuses détruiront les quinze baraquements qui accueillent ces divers ateliers. Il est donc temps de faire quelque chose, c'est urgent.

Mesdames et Messieurs, faut-il donc toujours que le couperet s'abatte sur les artistes? Faut-il dire aux petits entrepreneurs qui se sont implantés dans ce quartier – et là, je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs, sur les bancs d'en face, puisque vous défendez les entreprises – d'aller voir dans d'autres cantons? Allons-nous rester les bras croisés, sans rien proposer, devant «l'excavation» d'une culture urbaine essentielle au développement artistique de Genève? Non, en tout cas pas du côté du Parti socialiste et de l'Alternative! Nous souhaitons que la Ville et l'Etat trouvent des sites et des ateliers pour reloger ces artisans et artistes, le temps des travaux de reconstruction. Nous ne voulons pas établir une frontière, absolument fictive, entre des artisans qui se seraient, par bonheur, trouvés sur les bons périmètres – à savoir ceux de la Ville qui ferait quelque chose pour eux – et les autres, qui auraient mal choisi leur baraquement il y a dix ans et qui seraient sur les parcelles de l'Etat. La culture, depuis la nuit des temps, dépasse les frontières, heureusement pour elle et pour nous! Nous parlons donc bien de l'ensemble du périmètre, car c'est l'ensemble des artistes et des artisans que nous

souhaitons voir reloger, en collaboration avec l'Etat, dans un lieu pérenne où cette culture puisse exister.

Le projet d'Artamis est vaste, puisque l'idée serait aussi d'aller plus loin, d'arriver à une sorte de *Kulturbrauerei*, pour celles et ceux qui connaissent ce lieu mythique à Berlin, soit 30 000 mètres carrés dévolus uniquement à la culture alternative, avec deux théâtres, des cinémas, des musées, des bars, sur le site d'une ancienne usine à bière. Ici, nous pourrions peut-être trouver le pendant du site berlinois, une ancienne usine à la Praille, un lieu qui soit novateur pour cette culture indépendante. Il faut réfléchir à cela.

Ensuite, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», il faudra examiner quels sont les ateliers possibles, comment organiser cette vie de quartier dont nous parlons et dont vous parlez aussi dans la motion M-760, comment faire cet écoquartier. Nous pourrions imaginer beaucoup plus de correspondances, de collaborations entre les habitants des logements prévus et les artistes qui vont reprendre une activité sur le site d'Artamis. Mesdames et Messieurs, osons différencier la culture, osons la porter aux nues, en être fiers! Un peu de folie, c'est le propre des bienheureux, un peu de créativité, c'est le propre des artistes. Alors, osons un peu d'utopie, puisqu'il paraît que c'est le propre des politiques, et allons enfin de l'avant!

Au mois de novembre 2007, je pensais donc proposer le renvoi de la motion M-742 à la commission des arts et de la culture, mais j'ai bien peur que nous n'ayons plus le temps, car les départements de MM. Pagani et Mugny sont déjà à l'œuvre. Le temps que la commission étudie la motion, fasse un rapport, qui sera ensuite renvoyé au Conseil administratif, nous risquons d'être au mois de mai et de voir les bulldozers devancer les bonnes intentions du Conseil municipal. C'est pourquoi je vous propose d'envoyer cette motion au Conseil administratif, sachant que nous aurons sous peu la possibilité de travailler sur la culture alternative, dans le cadre du Forum sur la culture les 22 et 23 février 2008. Vous connaissez les dates: vous pourrez y assister! Voilà, j'ai parlé durant dix minutes et je crois que toutes les personnes sont maintenant présentes pour le vote!

M. Alexis Barbey (L). Artamis, lieu exemplaire! Je dirai même plus: Artamis, que l'on pourrait monter en épingle en ville de Genève tant ce lieu symbolise, à lui tout seul, tout ce qui a empêché de mener une vraie politique du logement à Genève depuis plus de quinze ans... (*Protestations.*) Artamis, qui a été occupé illégalement par des gens qui prétendaient avoir une mission culturelle, qu'eux seuls s'étaient donnée! Artamis, qui a accueilli des commerces qui se situaient en marge! Artamis, qui a d'ailleurs donné naissance à l'un des meilleurs marchands de skateboards à Genève, qui a depuis quitté les lieux! Artamis, où Genève n'avait plus droit de cité et où seuls ceux qui s'y étaient imposés pouvaient gérer les

lieux! Artamis, où la police a découvert des épaves de voitures, des poubelles à ciel ouvert, toutes sortes de graffitis ornant les murs et proclamant: ici, ce ne sont pas les autorités qui règnent, ce sont les habitants qui s'imposent. Artamis, dont l'exploitation quotidienne a fait le désastre de tout un quartier, où les habitants n'arrêtent pas de se plaindre des nuisances engendrées par les activités qui s'y déploient nuit et jour, au détriment de la qualité de vie du quartier.

Enfin, Artamis dont on a découvert qu'il était l'objet d'une pollution remontant au XIX^e siècle, à l'époque où une usine implantée là-bas craquait du charbon pour en faire du gaz, gaz qui servait, à l'époque, à éclairer les rues de notre ville. Artamis donc, site non seulement pollué dans son sous-sol, mais aussi pollué en surface par des activités invraisemblables! (*Protestations et applaudissements.*)

Artamis, dont on voudrait maintenant faire un exemple de gestion dite «participative», qui consiste en fait à nier le droit des populations environnantes de prendre position, pour laisser libre cours à ceux qui l'ont occupé illégalement. Artamis n'est pas un lieu comme les autres, Mesdames et Messieurs, c'est l'exemple même de ce qui a empêché la moindre politique du logement dans cette ville depuis quinze ans. Car, pendant tout ce temps, Artamis était un lieu de non-droit, où on ne pouvait ni construire, ni procéder à des expulsions par crainte de la vindicte populaire. A cet égard, Artamis est le lieu de tous les renoncements de la part de l'Etat genevois, ces quinze dernières années.

C'est à ce titre qu'on vient nous dire que les gens qui occupent Artamis, qui en profitent, voire qui en abusent, seraient les seuls habilités à fixer les règles et à décider ce qui se construira sur ce site. Mesdames et Messieurs, pour ceux qui prônent une Genève de liberté, de démocratie, une Genève où le droit des gens est respecté, Artamis est le contre-exemple type! Il est question d'en faire un lieu culturel, ou plutôt un lieu qui s'est autoproclamé culturel. Pour l'avoir fréquenté... (*Exclamations.*) Oui, contrairement à certains sur les bancs d'en face, je parle de chose que je connais! Pour l'avoir fréquenté, je sais donc que le lieu culturel Artamis ne s'adresse qu'à une infime minorité des habitants de la Ville de Genève.

L'exemplarité d'Artamis qu'on met en avant dans la motion M-742, le groupe libéral y souscrit, dans le sens où Artamis est précisément l'exemple à ne pas suivre! Cela dit, on ne pourra jamais dénier à Artamis sa situation extraordinaire en ville de Genève. Ce quartier, situé à l'entrée de la ville, pourrait être annonciateur de la ville à venir et devrait donc être développé en fonction de cette possibilité.

Artamis, lieu de logements, oui; Artamis, lieu où poussent les fleurs, que ce soit des coquelicots ou d'autres fleurs, non! A Artamis, on peut faire quelque chose d'exemplaire et, à cet égard, le groupe libéral soutient pleinement l'idée d'un écoquartier où la gestion des énergies soit optimale. Un écoquartier à Artamis, c'est une notion à laquelle les libéraux souscrivent et qu'ils défendront.

Pour les libéraux, construire des logements à Artamis est une évidence. Une telle surface, un tel emplacement ne peut pas être mieux utilisé. En revanche, la gestion participative à Artamis, la possibilité donnée à ceux qui ont occupé ce site de manière illégale d'y dicter leur loi, de cela il n'en est pas question! Nous nous y opposerons avec la dernière énergie. C'est sur ces mots que je conclurai: Artamis, écoquartier, oui; Artamis, lieu de non-droit, non!

M^{me} Vera Figurek (AGT). Comme il est rappelé dans les considérants de notre motion, dont je suis cosignataire, 200 à 250 personnes, artisans, artistes, musiciens, comédiens, ouvriers, sérigraphes, architectes, travaillent sur le site d'Artamis. Chacune, chacun fait un travail remarquable, il y a un potentiel énorme sur ce site. Depuis 2004, nous savons que la parcelle est gravement polluée. Au mois de novembre, lorsque nous avons déposé la motion urgente M-742, nous étions en attente d'un rapport sur les travaux de dépollution et je crois savoir qu'il n'y a pas de nouveauté à ce sujet. Mais nous savons que, dès la fin de l'été 2008, les personnes qui exercent une activité sur ce lieu devront le quitter.

Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez appris par la presse, bon nombre de ces artistes et artisans ont émis le souhait de revenir sur les lieux après les travaux, c'est-à-dire en 2011 ou 2012. Vous pensez bien qu'ils ne sont pas restés sans rien faire. En effet, ils sont très inquiets de leur sort et ils se sont réunis à plusieurs reprises pour trouver une solution. Certains se sont organisés en association, je pense à l'Association du bâtiment 51, qui a adressé un dossier très complet à M. Mark Muller, avec copie à M^{me} Salerno et à MM. Pagani et Mugny. Dans ce document, que je garde ici à votre disposition – je suis sûre que M. Barbey sera très intéressé – on trouve le nom et les activités des différents artistes et artisans, qui évoquent très clairement leur souci quant à leur relogement dans la lettre d'accompagnement adressée au conseiller d'Etat.

Avec mes collègues, nous avons déposé le texte qui vous est soumis ce soir, d'abord pour relayer leurs inquiétudes et pour y remédier dans les plus brefs délais. Ensuite, nous ne voulons pas que ce lieu culturel disparaisse et, s'il devait en être ainsi, nous voulons le recréer ailleurs. En effet, nous souhaiterions que les acteurs culturels existants puissent poursuivre leur activité et collaborer comme ils le font depuis des années. Des musiciens bénéficiant d'un local ont l'occasion de se produire en concert à l'étage. Les décors peuvent être créés et montés sur le même lieu, et être utilisés ensuite dans les différents théâtres, dont celui du Galpon. Certains artistes, artisans, éditeurs, peintres, acteurs, danseurs, ont un rôle didactique très important et sont mandatés par le Département de l'instruction publique. Une dynamique très positive s'est mise en place et un travail de qualité est effectué sur ces lieux.

Mesdames et Messieurs, nous sommes responsables de l'avenir de ce patrimoine culturel. Nous devons étudier la possibilité de laisser ces acteurs culturels mener à bien leurs projets au centre-ville, pour des loyers modérés. Je me permets de vous rappeler l'importance de tels lieux, qui font office de viviers pour la culture, y compris au niveau international. Il n'y a pas si longtemps, en décembre 2007, nous avons eu l'occasion de nous pencher sur certains parcours, je veux parler ici de celui de notre cher Omar Porras. Il m'a semblé, durant la cérémonie qui lui a été consacrée, que de nombreux élus du Parti libéral étaient présents au Grand Théâtre... Alors, qu'en est-il, Mesdames et Messieurs? Omar Porras, artiste indépendant dont personne ne parlait, a eu tout à coup la possibilité – heureusement et enfin, ai-je envie de dire – de montrer son travail à la Comédie française, puis ici au Grand Théâtre. Ce grand artiste a commencé dans des lieux similaires à Artamis. J'ai cité Omar Porras, mais on pourrait en citer d'autres. Certains oublient vite que des personnalités de talent ont besoin de locaux à des prix modérés pour travailler, car la création ne se fait pas sans apprentissage, sans outils, sans moyens, comme certains le pensent.

Je ne peux donc pas laisser passer les propos de M. Barbey. Souhaitons-nous harmoniser, uniformiser la culture? Nous avons assisté, l'année dernière, à des attaques nombreuses contre des lieux culturels de renommée internationale, qui se retrouvent contraints, pour certains, à se produire de manière nomade, M. Piquet l'a rappelé tout à l'heure. Je pense, par exemple, à la Cave 12. En ce qui concerne l'Arquebuse, l'évacuation s'est faite de manière paisible, car les artistes avaient un accord avec les autorités, à savoir qu'ils partiraient si un projet était prévu sur les lieux. Chose faite, même si, comme d'habitude, rien n'a encore été entrepris sur les lieux!

Et voilà que, ce soir, certains élus de droite considèrent les locataires – je dis bien les locataires – d'Artamis comme des personnes qui ne respectent pas le droit des habitants. Je tiens à rappeler que les artistes et artisans d'Artamis sont eux-mêmes favorables à un projet de construction de logements type Coquelicot. Ce qu'ils souhaiteraient, c'est d'être intégrés dans ce projet, à savoir d'occuper d'éventuels locaux aménagés en ateliers, qui ne pourraient donc pas être habités. Encore une fois, l'antithèse simpliste que nous servent sans cesse les élus de droite, en opposant les locataires à des occupants au bénéfice d'un bail associatif, qui plus est des artistes occupant des ateliers, n'a aucun sens. C'est une fausse raison pour attaquer les artistes qui ne peuvent se payer des ateliers de luxe. Ce que nous demandons, via la motion M-742, c'est de voir s'il est possible de créer des arcades ou des ateliers sous les toits, et non pas d'octroyer des logements aux artistes. En clair, il s'agit de leur proposer des ateliers à prix modérés.

Encore une fois, de quelle culture voulons-nous? D'une culture marchandise, qui rapporte? Car c'est là le nœud du problème, c'est de cela qu'il s'agit. On ne

veut pas aider les artistes et artisans dans leur période moins faste; par contre, dès que les mêmes artistes sont reconnus sur des scènes, par des musées ou des institutions de renommée internationale, là, il n'y a aucun problème: ils sont légitimés, ils sont bien dans le moule, on peut leur tendre la main et s'étonner tous en chœur de leur parcours si difficile! On entend même que le fait de ne pas pouvoir manger à sa faim, de ne pas pouvoir se loger correctement, incite à la création... A la limite, c'est presque un service que les gens d'en face leur rendent ici... Eh bien, non, ce n'est pas de cette culture où le mécénat serait roi et où les artistes mendieraient leur pain en échange d'une œuvre consensuelle et dans le moule que nous voulons. Notre groupe A gauche toute! sera toujours favorable à des projets qui donneraient une véritable place aux artistes dans notre société, qui leur accorderaient même, eh oui, un statut social! Car c'est sans censure, de façon indépendante que nous aimerions qu'ils travaillent, et l'intervention des acteurs privés n'est pas indispensable pour une société saine et équilibrée.

Certes, un projet de logements est prévu sur le site d'Artamis et nous y sommes très favorables, mais nous pensons que cela n'est pas incompatible avec la création d'un espace culturel. Il serait très pertinent d'associer aux discussions les personnes qui sont déjà sur les lieux, car pour l'instant, je vous le rappelle, il n'y a pas de groupe de travail qui les inclue ou qui associe les habitants du quartier. Les acteurs culturels sont très inquiets, il serait utile de s'enquérir de leurs besoins avant que le projet de construction ne soit abouti. Le projet «Pour que pousse Coquelicot» avait été défendu par certains membres de nos rangs, alors peut-être est-ce une base de travail, mais nous sommes également ouverts à d'autres propositions.

En résumé, nous voulons qu'on travaille sur la possibilité d'intégrer les artisans et artistes du site d'Artamis dans l'avancement du nouveau projet. Il est vrai que certains ont préféré quitter les lieux, mais ce n'est de loin pas la majorité. Monsieur le président, pouvez-vous rappeler à M. Barbey qu'il y a sur ce site 200, voire 250 personnes – on ne connaît pas le nombre exact et c'est pourquoi nous demandons un recensement – et que ce n'est pas le vendeur de skates qui fait tout Artamis! Ce dernier est parti parce qu'il a trouvé un local ailleurs, et cela se comprend. Par contre, comme M. Berset, éditeur, le rappelait dans un article du *Courrier* du mois de novembre 2007, les autres personnes n'ont pas reçu d'informations officielles quant à leur sort et elles se constituent évidemment en un groupe pour défendre leur projet. C'est tout à leur honneur.

C'est la Ville de Genève qui est en charge du projet d'assainissement. Alors, Mesdames et Messieurs, veillons à ce que la culture pour une fois ne soit pas oubliée dans ce dossier. Je n'ai pas envie de parler de culture dite «alternative», car pour moi il n'y a pas de culture alternative, comme il n'y a pas de culture dans le moule. A Artamis, il n'y a pas une culture en marge du droit, car ces gens-là sont des artistes, au même titre que d'autres, qui ont un bail associatif, un contrat

de confiance avec les autorités. Ce ne sont donc pas des gens qui travaillent dans l'illégalité, je tiens à le rappeler une dernière fois.

Par respect pour celles et ceux qui œuvrent pour le patrimoine culturel et la création, si réellement vous étiez allés sur ces lieux, vous ne nous serviriez pas de tels propos. Notre groupe A gauche toute! vous invite à entrer en matière sur ce sujet. Nous voulions renvoyer cette motion en commission, mais si d'autres groupes préfèrent l'envoyer au Conseil administratif, il en sera fait ainsi. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). L'essentiel a été dit. Je partage totalement l'avis de Vera Figurek sur le fait qu'on ne peut pas opposer une culture dite «alternative» et une autre qui ne le serait pas. Par contre, je crois qu'il y a des lieux alternatifs, que M. Alexis Barbey a si bien décrits! Je regrette que la télévision n'ait pas filmé son intervention, parce qu'après la merveilleuse envolée lyrique de M. Barbey tout était dit!

Il parlait de reprendre cette zone de «non-droit»: pour ma part, je parlerai plutôt de zone de «non droite»! Ce terme ne me semble pas du tout pertinent, puisque ces gens bénéficient de contrats de confiance, qu'ils déploient leurs activités en accord avec les autorités.

M. Barbey disait qu'il connaissait très bien le site d'Artamis, qu'il y passait régulièrement, voire qu'il en était un ardent client... Mais il y a peut-être une certaine méprise de sa part, quand il parle de cette faune qui fait des déprédations, de ces carcasses de voitures entassées... Je me souviens que des plasticiens avaient pris des voitures qui n'étaient plus en état de fonctionner et les avaient transformées: c'était une performance qui avait été reconnue, qui avait eu du succès et qui avait été reprise par la presse. Les carcasses de voitures en question ont donc été, en leur temps, des œuvres d'art contemporain. L'art contemporain, ce n'est pas forcément toujours bien rangé, avec une petite plaque en laiton, devant un immeuble de luxe! Il y a d'autres manières d'être au monde et Artamis, pour nous, est un exemple auquel nous sommes particulièrement attachés.

Pour revenir au non-droit, je me demande au fond de quoi on parle. Je me souviens d'une période où les artistes et artisans qui travaillaient sur le site d'Artamis appelaient régulièrement les autorités cantonales, plus spécifiquement la police cantonale, pour se plaindre de trafics, d'agressions, dont ils étaient eux-mêmes les premières victimes. Or la police refusait d'agir. C'est dire que, s'il y a eu un jour une zone de non-droit, elle a été savamment entretenue par les autorités du Canton afin que la situation se détériore au plus vite et dans les pires des conditions. Les choses se sont apaisées depuis. Il y a eu pour cela des interpellations au Grand Conseil, la presse s'est également emparée du sujet et les choses se sont à peu près résolues.

Pour ce qui est du trafic de drogue, on sait que les scènes de la drogue se déplacent et qu'elles sont gérées par la police. Ce ne sont pas les utilisateurs d'Artamis qui font du trafic ou qui agressent les gens, car eux, comme tout le monde, essaient de travailler dans des conditions normales. La drogue est un problème à Genève et c'en est aussi un sur le site d'Artamis, mais pas plus qu'on ne peut accuser les passants de la gare de Cornavin d'entretenir le trafic de drogue à Genève, on ne peut accuser les utilisateurs d'Artamis.

Tous ces lieux qu'on dit «alternatifs», en quoi sont-ils alternatifs? Ils sont alternatifs par rapport à la Genève aseptisée, et nous sommes vraiment ici, dans les rangs de l'Alternative, les premiers et les premières à le déplorer. Aujourd'hui, à Genève, il n'est pas possible pour des artistes ou artisans qui n'ont pas un revenu exceptionnel de trouver des locaux, parce qu'il n'y en a pas! Mesdames et Messieurs, allez à Berlin, à Londres, à Paris: vous verrez qu'il est encore possible d'en trouver. A Berlin, nous avons vu une échoppe tenue par des jeunes qui vandaient leur création: ils payaient 250 francs de loyer, et ce n'était pas dans un faubourg, c'était dans le quartier de Mitte, au centre de Berlin. Quand serons-nous en mesure de proposer des loyers décents pour des jeunes qui veulent s'installer, ou des moins jeunes, pour des artistes qui ont choisi un chemin de vie personnel? Si votre projet, Mesdames et Messieurs de l'Entente, c'est d'uniformiser tout cela, de faire en sorte que tout le monde soit employé ou patron, alors heureusement qu'il y a d'autres projets qu'on peut appeler alternatifs, parce qu'on ne peut pas mettre tout le monde dans la même boîte!

Franchement, il faut avoir une vue étroite et bien peu d'esprit pour ne pas comprendre que ces lieux sont des pépinières de talents, des pépinières de vie en commun, qui n'abritent pas seulement des marginaux, ou le «lobby de la marginalité» comme disait M. Hämmerli, que je félicite pour son art de l'oxymore! Il n'y a pas que des marginaux, ou des gens qui auraient des sympathies personnelles avec la marginalité, qui fréquentent des lieux comme Artamis ou Rhino à l'époque, comme le Bistrok ou la Cave 12. Preuve en est la reconnaissance qu'a pu avoir Genève sur la scène internationale pour la vivacité de ces lieux-là, différents de la Genève bancaire, si propre, si lisse, où il ne se passe jamais rien. Remerciez donc ces gens d'être des citoyens, de s'emparer des lieux qui sont disponibles pour essayer de vivre et, par conséquent, de faire vivre aussi cette citoyenneté-là! En tout cas, si cela s'appelle de la désobéissance civile que de prendre ces espaces qui sont dédiés à la spéculation immobilière, nous, à A gauche toute!, nous soutiendrons cette désobéissance civile, parce qu'elle est utile à Genève, conforme à ce que nous souhaitons vivre, nous comme d'autres, quelles que soient notre condition sociale ou nos idées sur le monde.

Il y a un besoin d'espaces de liberté, qui soient certes respectueux des lois, mais Artamis n'a jamais été dans l'illégalité, comme vous voulez le faire croire. Comme dans d'autres endroits à Genève, il y a des problèmes liés à la crimina-

lité, à la drogue... Mais accuser un lieu comme celui-là d'être le vecteur du fléau qu'est le manque de logements à Genève, c'est vraiment faire état d'une mauvaise foi ou d'une ignorance crasses!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je serai plus bref que les préopinants, tant il est vrai que nous avons décidé au sein du Parti démocrate-chrétien de limiter notre temps de parole. Tout à l'heure, M^{me} Gaillard avait l'air de se moquer de ce qui se faisait en commission des pétitions, mais j'y siége et je peux dire que nous avons reçu des voisins, des habitants qui logent à côté d'Artamis, et que leur témoignage sur ce qui s'y passe n'a rien à voir avec les descriptions idylliques sur la culture alternative faites par M^{me} Gaillard et ses camarades. Là où M^{me} Gaillard a raison, c'est qu'il y a des locataires à Artamis qui paient sans doute un loyer, qui ont des contrats de confiance, et il est normal que nous fassions quelque chose pour ces gens-là, que le Conseil administratif leur fasse des propositions.

En revanche, il ne faut pas se voiler la face: il y a aussi d'autres personnes qui ne sont pas dans des situations de droit, qui abusent du système et qui commettent des déprédations dans le quartier, avec toutes les conséquences que cela a sur le voisinage, sur les gens qui sont en droit de vivre harmonieusement tout en étant voisins d'Artamis.

Nous ne pouvons donc pas accepter cette motion M-742, pas plus que nous ne pouvons accepter cette culture totalitaire que vous voulez nous imposer, Mesdames et Messieurs, comme si les artistes étaient des irresponsables, qu'il faille tous les recenser, sans écouter, en revanche, ceux qui ont envie de trouver des solutions et qui les ont peut-être déjà trouvées. Je crois qu'un artiste a droit à sa liberté individuelle et que la Ville n'a pas à se mêler de recenser tout le monde; même à Moscou, on ne procède plus de cette façon! Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien refusera cette motion M-742.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ce soir, nous aurons entendu beaucoup de choses sur Artamis. En ce moment, à la commission des arts et de la culture, nous étudions des questions d'art contemporain et ce qui m'étonne, c'est qu'il y a tout à coup beaucoup d'argent pour l'art contemporain. Cela intéresse beaucoup les banquiers genevois et les personnes fortunées... Mais ces œuvres qui, aujourd'hui, s'achètent à prix d'or, qui ont augmenté ces cinq dernières années de façon incroyable à tel point que les musées publics ne peuvent plus se les offrir, ces œuvres sont celles d'artistes qui ont commencé dans des zones comme Artamis.

Je me suis aussi rendue à Berlin l'été dernier: il y a là-bas beaucoup d'endroits où les artistes peuvent exercer, comme dans d'autres grandes cités

européennes. Alors que voulons-nous ici? Voulons-nous que Genève devienne une ville où il n'y a plus de création? En l'occurrence, il ne s'agit pas de faire un cadeau aux artistes: les artistes resteront à Genève s'il y a des lieux pour eux, sinon ils partiront. Il y a assez d'endroits en Europe qui les accueilleront, qui seront contents d'avoir ces artistes qui, plus tard, deviendront des célébrités. Il ne faut pas être naïfs.

Aujourd'hui, vous nous faites croire qu'il y a, d'un côté, la gauche qui veut protéger des personnes qui lui sont proches – cela a d'ailleurs été dit hier à la télévision par M. Brandt – et que, de l'autre côté, il y a la droite, qui voudrait, semble-t-il, un écoquartier... C'est nouveau, parce qu'il y a peu de temps la droite voulait des appartements luxueux, avec des piscines, pour des personnes qui en avaient les moyens. Il suffit de voir ce qui s'est fait au Petit-Saconnex ou à Champel. Nous, l'Alternative, nous ne voulons pas d'un Champel ou d'un Petit-Saconnex bis en plein milieu de la ville. En revanche, nous voulons effectivement un écoquartier.

Mesdames et Messieurs de l'Entente, nous voulons des logements comme vous, parce que nous en avons autant besoin que vous, mais nous voulons en plus que des artistes puissent créer dans notre ville. Je ne vois pas pourquoi cela provoque une telle polémique, sauf si vous n'avez pas franchement envie d'un écoquartier, mais que vous vouliez plutôt avancer certains architectes de vos rangs, qui ont d'autres idées que celles primées par la Bourse du développement durable via le projet Coquelicot.

Pour notre part, nous voulons soutenir «Pour que pousse Coquelicot» et nous espérons que nos autorités continueront d'avancer sur ce projet. C'est maintenant qu'il faut aller de l'avant, parce que, dans une année ou deux, ce sera trop tard. Que cela ne vous plaise pas, j'en suis désolée, mais vous prenez aussi des décisions au Grand Conseil qui ne nous plaisent pas, et nous devons pourtant faire avec!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens non seulement comme motionnaire, mais également au nom de mon groupe. Nous parlons ici de recenser les personnes qui travaillent à Artamis et de voir ce qui peut être fait pour les reloger, non seulement sur le site, mais également en explorant le devenir de certains bâtiments en zone industrielle. Il convient de rappeler, une fois encore, que les autorités ont négocié avec ces personnes des baux, des contrats de confiance et que ces personnes, par conséquent, ne peuvent pas être considérées comme des occupants illicites. Il est donc juste de se demander s'il convient de les reloger, et comment, et de trouver des solutions.

A cet égard, au lieu de tomber dans les invectives, nous ferions mieux de nous demander s'il n'est pas opportun de repenser l'avenir de certains bâtiments

industriels, car aujourd'hui la zone industrielle et artisanale ne permet pas de loger des activités artistiques. On sait que le Moa, par exemple, a dû bénéficier de dérogations du Grand Conseil, Grand Conseil pourtant à majorité de droite. Il nous revient donc de réfléchir à d'autres opportunités, à des manières d'offrir, notamment à des jeunes qui démarrent dans des activités artistiques ou dans des activités artisanales, voire industrielles, des lieux accessibles.

Tout à l'heure, nous avons évoqué le cas du Café Cristallina. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, s'agissant du prix du mètre carré pour les locaux commerciaux en ville de Genève. Lorsqu'on voit que des lieux aussi renommés et appréciés des citoyennes et des citoyens sont fermés pour cause de rentabilité insuffisante – non pas que le commerce ne soit pas rentable, mais parce qu'il est tellement plus lucratif de louer à d'autres enseignes – on comprend que des personnes qui démarrent n'ont absolument aucune chance de trouver des locaux en ville de Genève. C'est là une vraie question d'aménagement qui devrait préoccuper le Conseil municipal, car, à force de ne pas s'y intéresser, on vide la ville de sa substance.

J'interviendrai également sur la motion libérale M-760. Nous avons été d'accord d'accepter l'urgence pour mieux dire à quel point cette motion n'apporte rien. Affirmer aujourd'hui qu'on est pour la décontamination et qu'il serait bon de s'y atteler, c'est enfoncer une porte ouverte, puisque nous avons l'obligation légale de le faire. D'ailleurs, le Conseil municipal a déjà accepté, dans la législature précédente, la motion M-525 à ce sujet. Il ne sert donc à rien d'enfoncer des portes ouvertes en demandant qu'on s'attelle enfin à la décontamination pour construire.

Puis, dans les invites de la motion M-760, il est écrit qu'il faut construire du logement. Alors, s'agit-il de construire du logement pour toutes et tous? Certainement pas! Le terme «logement mixte» peut faire penser à du logement social – et c'est une option que le Parti socialiste partage – mais il est ensuite indiqué: «à densité suffisante». Cela, Mesdames et Messieurs, peut faire l'objet d'un débat, puisque les communes où la droite est majoritaire baissent généralement la densité. Or on sait bien qu'avec peu de densité il n'y a jamais de logement social, jamais du logement pour toutes et tous.

Puis, toujours dans la même invite, il est précisé: «avec un objectif de rentabilité notamment via des futures retombées fiscales». En lisant cela, on se dit que ce n'est même pas du logement qu'on veut construire à Artamis, que cela ne joue pas... Au vu des frais de décontamination, on comprend que la Banque Pictet se soit finalement installée ailleurs, et on ne peut que l'en féliciter, même si malheureusement les retombées fiscales pour notre commune ne sont plus aussi positives qu'auparavant. Par contre, dire qu'on veut de la rentabilité sur un terrain entièrement en main des collectivités publiques, de l'Etat et de la Ville de Genève, pose

quand même un problème. Quand les collectivités maîtrisent le terrain, elles doivent s'engager dans une politique de logement social, car c'est bien à cette seule condition qu'il est possible d'en construire.

En l'occurrence, on invoque le site d'Artamis pour annoncer qu'on s'occupe de réaliser du logement. Là, permettez-moi de rire et de dire que la politique menée par la droite, y compris au niveau cantonal, est un écran de fumée. Ainsi, on parle de développer du logement sur le site de la Praille, alors que 62% des entreprises implantées sur les terrains de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) ont des droits de superficie de 30 à 99 ans qui courent encore aujourd'hui. On annonce que la crise du logement va être résolue grâce à la Praille, sans dire que c'est un projet à très long terme, puisqu'on ne sait même pas si ces terrains passeront en zone de développement. Sans entrer dans un débat de spécialistes, il faut quand même dire aux citoyennes et aux citoyens que, sans zone de développement à la Praille, il n'y aura aucune possibilité d'imposer du logement social. Bien plus, les planches de projets proposées indiquent que les logements ne seront accessibles qu'aux revenus moyens et supérieurs. Il n'y aura donc pas de logements d'utilité publique à la Praille. Si c'est ainsi que certains – ils se reconnaîtront, je ne les nommerai pas – entendent résoudre la crise du logement et répondre aux besoins de toutes et tous, c'est du vent!

Mesdames et Messieurs, puisque vous annoncez que vous allez enfin vous occuper de la politique du logement, je rappelle que, ces deux dernières années, le nombre de logements créés a baissé de 20%. De cela, la droite est responsable. Le prix au mètre carré, pour les déclassements de zone agricole, proposé par le conseiller d'Etat Mark Muller, qui passe de 100 francs à 540 francs pour une densité de 1,2, quintuple le coût du mètre carré et rend impossible la construction de logements sociaux. Alors, arrêtez de dire qu'aujourd'hui nous empêchons de construire du logement sur le site d'Artamis, mais que vous êtes heureusement là pour faire une politique du logement! La situation n'a jamais été aussi mauvaise que depuis que vous la tenez en main. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (R). J'entends dire que notre position à propos d'Artamis, c'est du vent, mais je pourrais vous répondre que «qui sème le vent récolte la tempête», chère Madame la représentante socialiste! En l'occurrence, qui a tenu le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pendant douze ans? Un magistrat socialiste! Où sont les logements de M. Moutinot? Où sont ceux de M. Ferrazino? Vous nous faites la leçon en parlant d'un magistrat cantonal qui a le mérite de faire des propositions, vous nous dites que c'est un écran de fumée, mais qu'en savez-vous? Pour notre part, la seule chose dont nous sommes sûrs, c'est que MM. Moutinot et Ferrazino, eux, n'ont pas construit de logements. Il est un peu facile de dire que M. Mark Muller n'a pas de projet, vous n'en

savez rien, laissez-lui au moins le bénéfice du doute! Faites plutôt l'état des lieux en ce qui concerne l'action de vos propres magistrats, Madame Valiquer Greccuccio – vous transmettez, Monsieur le président. Quand avez-vous demandé à M. Moutinot et à M. Ferrazino ce qu'ils faisaient pour le logement?

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, l'art est important et oui, Artamis est un lieu que l'on peut qualifier d'artistique, mais le principal problème aujourd'hui à Genève est le manque de logements. Qui peut s'intéresser à l'offre culturelle s'il n'a pas de logement? Allez expliquer à une famille de quatre personnes qui vit dans un deux-pièces qu'on ne construira pas de logements, qu'on installera des artistes, parce que l'offre culturelle, c'est important! D'ailleurs, une offre culturelle qui, à une ou deux exceptions, n'en a que le nom... Pour y être allé, je dirai qu'il y a quelques activités artistiques qui valent la peine à Artamis. Par exemple, le Galpon est à mon sens un théâtre qu'on peut reloger, je suis d'accord. Mais ne généralisez pas! Ce qui me choque dans ce débat, c'est que vous dites qu'il faut reloger tout le monde, sans faire d'exception parmi tous ces gens qui n'ont aucun droit d'être là!

Comment peut-on mettre sur un pied d'égalité des pseudo-artistes et de vrais artistes? (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, on ne peut pas dire que tous les occupants du site d'Artamis se valent. Oui, certains artistes font des choses intéressantes, mais pas tous. On nous dit aussi que l'offre alternative à cet endroit est fondamentale, mais n'oublions pas qu'à 250 mètres environ il y a l'Usine qui, je vous le rappelle, est aussi un haut lieu de la culture que vous nommez «alternative». Ceux qui me répliqueront que ce n'est pas le même genre de culture alternative sont les mêmes qui disaient, il y a un quart d'heure, qu'il n'y a pas plusieurs cultures, qu'il n'y a qu'une seule culture. Ce sont les mêmes personnes qui proposaient, lors du budget, de couper dans les subventions du Grand Théâtre. Mesdames et Messieurs, soit il n'y a qu'une seule culture, soit il y en a plusieurs. Quand cela vous arrange, vous dites qu'il y a une culture bourgeoise et une culture alternative, puis ensuite qu'il n'y a qu'une seule culture, pour cacher une fausse culture derrière la vraie! Ce n'est pas acceptable.

Un préopinant disait que c'était une bonne chose de ne pas respecter les lois, parce que cela permettait des éclosions... Mais, à ma connaissance, il y a peu d'artistes en prison! Pourtant les prisons sont les endroits où l'on trouve le plus de gens qui ne respectent pas la loi... C'est se moquer du monde que de dire cela. A une certaine époque – dans les années 1980 – des gens ont eu le courage de prendre possession de certains lieux, comme les mouvements squats, mais ces mouvements avaient, eux, une raison d'être. Aujourd'hui, ils sont dépassés. Ce sont des mouvements qui resteront dans l'histoire, mais qui auraient dû mourir le premier jour de l'an 2000. C'est pour cela que Rhino a été évacué, parce que le combat de base, qui visait la spéculation immobilière, s'est transformé en une défense d'intérêts particuliers et purement égoïstes.

On nous dit également qu'Artamis est un endroit où il n'y a pas de nuisances. Mesdames et Messieurs, qui parmi vous vit à côté d'Artamis? Avez-vous demandé aux riverains pourquoi ils n'arrivent pas à dormir? Etes-vous prêts à leur expliquer que c'est un lieu de culture alternative et qu'ils ont le choix entre déménager ou se taire? Les gens d'Artamis, à la base, ne respectent pas la loi, mais vous demandez l'application des lois et des règlements pour eux en disant qu'ils ont une sorte de bail tacite.

En argumentant en faveur de l'urgence tout à l'heure, j'ai dit que c'était un lieu dangereux en termes de sécurité. Il y a quelques semaines, il y a bien eu le viol consommé d'une jeune fille qui rentrait d'Artamis. Je suis aussi concerné, car j'ai une sœur de 16 ans qui se rend à Artamis un peu plus souvent que moi. Je n'ose jamais la laisser rentrer seule, car j'ai peur de ce qui peut lui arriver. A partir d'une certaine heure, je ne connais pas de jeune fille qui se rende seule à Artamis, ou qui rentre seule. Mais vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, cela ne vous dérange pas, vous qui nous faites de grands discours sur le féminisme, sur l'égalité homme-femme! En fait, vous vous lavez la main de cette insécurité que vous ne pouvez pas nier. La police cantonale ne se rend plus sur ce site sans un minimum d'hommes, parce que ce lieu devient, à certaines heures, plus qu'une zone de non-droit: j'ai presque envie de parler de coupe-gorge. Avez-vous entendu parler de ces gens qui avaient élu domicile au milieu du site Artamis et qui rackettaient ceux qui se rendaient à un spectacle ou dans un bar? Sous prétexte que c'est une zone de non-droit, trouvez-vous normal que la loi ne s'applique pas?

Vous voulez du logement, mais avec une faible densité, vous voulez de la culture, mais pas celle qui est proposée... Le double discours est patent. Le magistrat en charge de la culture est bien écologiste, le Conseil administratif est composé à 80% de magistrats de gauche: pourquoi la politique que vous appelez de vos vœux n'est-elle pas appliquée par vos propres magistrats? Si l'ensemble des artistes d'Artamis méritent un soutien, pourquoi M. Mugny, conseiller administratif écologiste, n'entre-t-il pas en matière? Je ne crois pas qu'on puisse dire que M. Mugny soit un fervent défenseur de la culture bourgeoise. Pourquoi des autorités qu'on ne peut pas qualifier de bourgeoises, n'entrent-elles pas en matière? Tout simplement parce que cela ne le mérite pas. Cessez donc de faire des généralités avec de très rares exceptions!

J'entends aussi que la motion M-760, déposée par l'Entente, sera apparemment refusée, car elle enfoncerait des portes ouvertes. Les gens qui disent cela s'informent-ils un minimum? Samedi soir, sur la Radio suisse romande, le magistrat Pagani disait expressément qu'il y avait différentes variantes d'assainissement et que la Ville n'était pas certaine de choisir la variante maximale. Car il faut savoir que c'est ce qui risque d'arriver: la dépollution de ce site pourrait n'être que partielle. Ecoutez donc un peu vos magistrats à la Radio suisse romande ou

lisez la presse! Mesdames et Messieurs, en refusant cette motion, vous prenez vos responsabilités. Il n'y aura peut-être qu'une décontamination partielle, puis on construira sur le site et, d'ici à quelques années, on risquera de devoir procéder à une nouvelle dépollution. Alors même qu'il ne saurait y avoir de demi-mesure en matière d'environnement.

S'agissant de construire du logement mixte à densité suffisante pour de futures retombées fiscales, certains trouvent que ce n'est pas acceptable, parce qu'il n'y aura pas de logements sociaux. Mais, au contraire, plus la densité est grande, plus on peut faire de logements. Une zone villa, qui est un habitat clairsemé, n'est pas un endroit où on accueille des gens qui sont à l'aide sociale. Par contre, plus on fait de logements, plus on peut prévoir de mixité. Nous sommes pour un aménagement d'Artamis, mais, contrairement à vous, nous proposons une solution pour financer cela. On ne peut pas toujours dire que les autres n'ont qu'à payer, que la Ville n'a qu'à payer... A vous entendre, ce sont les riverains, qui actuellement souffrent et qui paient des impôts, qui devraient payer ce que vous ferez sur le site Artamis. Non seulement ces gens sont gênés par ce site, mais en plus ils vont devoir payer via leurs impôts municipaux voire cantonaux la poursuite de ces nuisances.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, si vous pouvez tenir un discours pareil et dire, en plus, que la culture prime sur le logement, je pense que vous ne représentez pas vraiment les gens qui ont besoin de logements, qui sont tous les jours en contact avec la réalité, réalité dont pas mal de monde ici semble coupé... Je regrette sincèrement qu'on continue à soutenir des gens qui ne le méritent en aucun cas, surtout quand c'est au prix de nuisances terribles et répétées pour les riverains – comme le savent les membres de la commission des pétitions – riverains qui, eux, respectent les lois et paient des impôts!

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme cela a déjà été dit, il y a deux aspects dans la motion M-742 «Artamis, ça se précise!», à savoir le relogement des activités actuelles et l'utilisation future du terrain une fois qu'il sera dépollué. Pour ce qui est de reloger les activités et les scènes alternatives – car, s'il ne faut pas différencier les cultures, il y a quand même des scènes alternatives et des scènes qui le sont moins – nous demandons simplement qu'il y ait des espaces pour les artistes, pour les artisans et pour ces scènes alternatives. C'est très important et cela l'est d'autant plus qu'en ce moment la mode est de faire disparaître tous ces lieux.

Tout le monde a suivi la problématique des squats: on a vu que la Cave 12 a dû s'exiler et que, malgré tout, elle continuait de déplacer les foules. Cela prouve que

ce genre de lieu est un réel besoin en ville de Genève. On ne peut pas supprimer d'un coup tout un pan de la culture genevoise, on ne peut pas réduire au mutisme toute une population qui vit ou qui vient à Genève exprès pour cette culture. La diversité est importante et nous avons le droit de pouvoir faire un autre choix que les clubs ou les boîtes de nuit pour nous divertir, pour écouter des concerts ou voir des spectacles. La culture alternative permet l'émergence, parce que dans ces salles on peut expérimenter des choses nouvelles et intéressantes, même si elles ne sont pas rentables. On peut se permettre de faire venir des artistes un peu plus originaux et peut-être moins accessibles que d'autres. Tout cela est impossible dans des salles qu'il faut rentabiliser. Si M^{me} Camporini connaît des Lyonnais qui se déplacent pour se rendre au Grand Théâtre, moi j'ai rencontré dans ces lieux alternatifs des gens qui venaient de Barcelone et même de plus loin. Ces scènes attirent des gens de partout, autant au niveau des artistes qu'au niveau du public. Par exemple, la Cave 12 était une scène reconnue internationalement, très à la pointe de la musique électronique, et j'aimerais que tout le monde ici le reconnaisse.

Beaucoup, sur les bancs de droite comme sur ceux de gauche, s'accordent à dire que, grâce à l'ouverture de l'Usine à l'époque, bien des problèmes ont été évités. C'est vrai. Alors, faisons attention à ne pas recréer des problèmes en fermant d'un seul coup tous les lieux alternatifs, ce serait une catastrophe. Si vous réussissez, Mesdames et Messieurs, ce sera le chaos. Mais vous serez contents: vous pourrez enfin dire que Genève, c'est le Bronx, et vous aurez peut-être raison...

Nous ne demandons pas d'institutionnaliser ces lieux et ces scènes, nous demandons juste des espaces. Nous ne voulons pas que la Ville gère telle ou telle scène alternative, ce serait aberrant; nous voulons juste des espaces peu chers, accessibles, où les artistes et les responsables puissent s'autogérer, comme c'est le cas à l'Usine. Mais cela est évidemment impossible si les collectivités publiques n'aident pas, puisque, comme cela a déjà été dit, les prix, dans le secteur privé, sont beaucoup trop élevés. Ils sont trop élevés même pour des secteurs plus institutionnels que la scène alternative. Aujourd'hui, les grands complexes de cinéma, les Multiplex, font un tabac. Les gens s'y rendent en voiture pour voir de grands films dans d'énormes salles. Par contre, des salles magnifiques, classées, comme le Plaza, doivent fermer, parce qu'elles ne sont plus rentables.

Il faut trouver des lieux, mais tout le monde dit qu'il n'y en a pas. Alors, Mesdames et Messieurs, soyons imaginatifs! Nous sommes tous d'accord pour vouloir un écoquartier et de la mixité à Artamis. Pourquoi ne pas utiliser l'énorme trou qu'il va falloir creuser pour y mettre certaines salles, au lieu d'y mettre des voitures? Des systèmes d'aération sont mis en place pour des archives dans certains sous-sols: pourquoi ne pourrait-on pas le faire pour certaines salles alter-

natives? Avec un peu d'imagination, des solutions peuvent être trouvées! Il faut ouvrir un débat sur la culture que nous voulons et, pour notre part, nous voulons aussi cette culture d'émergence.

Concernant l'aménagement d'Artamis, l'Entente veut également un éco-quartier. Dans un écoquartier, il y a plusieurs aspects: l'écologie, la diversité, la mixité, mais il y a aussi l'aspect participatif. Il faut prévoir du logement, des activités pour les loisirs, des ateliers, tout cela dans un bon équilibre, et il faut aussi que les gens aient leur mot à dire. C'est pourquoi nous voulons réintroduire «Pour que pousse Coquelicot» dans l'organigramme des décisions. Cette association comprend certains acteurs d'Artamis, mais également la Maison de quartier de la Jonction, la Ciguë; elle est donc représentative.

Nous demandons que la motion M-742 soit renvoyée au Conseil administratif pour qu'il fasse le recensement au plus vite et qu'il comprenne enfin quelle place nous voulons réellement donner à «Pour que pousse Coquelicot». En effet, ce n'est pas seulement un organe d'information censé nous dire comment faire un écoquartier. Les membres de «Pour que pousse Coquelicot» ont fait un réel travail, ils ont prouvé à plusieurs reprises qu'ils pouvaient s'adapter aux exigences, puisqu'ils ont refait tous les plans en fonction des demandes soumises aux architectes privés.

Maintenant, je voudrais répondre à M. Barbey, qui disait qu'à cause d'Artamis la politique du logement à Genève s'écroulait. J'aurais adoré voir M. Barbey et ses amis habiter dans les cabanes d'Artamis, sans chauffage et sur des terrains pollués... Heureusement qu'il y a eu autre chose que des logements à Artamis! Artamis serait aussi le lieu – quelle horreur! – où s'entassent des épaves de voitures, des poubelles ouvertes, des graffitis... Comme l'a dit M^{me} Gaillard, certaines de ces épaves de voitures étaient simplement des œuvres d'artiste. Mesdames et Messieurs, vous êtes peut-être imperméables à cette forme d'art, mais nous ne le sommes pas. Pour ma part, je trouve que c'est une bonne façon d'utiliser les voitures. Pour ce qui est des poubelles ouvertes, il n'y a pas de quoi en faire un drame, pas plus que pour les graffitis, qui sont aussi une forme d'art et d'expression. D'ailleurs, je pense que vous préférez voir ces graffitis sur les bâtiments d'Artamis plutôt que sur les murs de vos maisons... Alors, arrêtez de toujours vous plaindre!

Il a été dit que les riverains se plaignaient des nuisances occasionnées par Artamis. C'est vrai, ils se plaignent du bruit, mais il ne faut pas croire que les gens d'Artamis n'en ont rien à faire: un gros travail a été fait à cet égard et il y a maintenant beaucoup moins de bruit. Cela dit, il y a du bruit partout: au-dessus de chaque boîte de nuit, de chaque bar, des habitants se plaignent. Et quand on ne pourra plus fumer dans les lieux publics, ce sera pire, parce que les gens sortiront sur les trottoirs pour fumer et discuter.

Artamis n'est pas un lieu comme les autres, mais nous, au contraire des libéraux, nous en sommes ravis. Vous, vous voulez de l'ordre, nous, nous voulons de la diversité. Artamis est un lieu de diversité, un lieu de création, de fête – il faut aussi pouvoir faire la fête – un lieu de scènes expérimentales, de découvertes, d'échanges, de spectacles et d'expositions. Les anciens terrains des Services industriels de Genève (SIG) deviendront un futur écoquartier, nous nous en réjouissons, mais Artamis est vraiment une expérience à reproduire.

M. Brandt se permet de juger qui sont les vrais artistes et les pseudo-artistes. Là, j'aimerais comprendre son raisonnement. Pour qui se prend-il pour traiter certains artistes de pseudo-artistes? Par ailleurs, je tiens à lui signaler que je suis une jeune fille et que je traverse Artamis la nuit toute seule!

J'en viens à la motion M-760 de l'Entente: «Un écoquartier Artamis sur un site totalement décontaminé!». Comme je l'ai dit tout à l'heure, les deux premières invites sont totalement redondantes. Nous avons déjà beaucoup parlé de la dépollution et le travail se fait. Puis, pour ce qui est de l'écoquartier, nous nous sommes battus comme des fous ici pour faire passer ce principe, d'ailleurs souvent contre vous, Mesdames et Messieurs de l'Entente, et finalement nous avons gagné. Ensuite, je pense que les conseillers administratifs s'inspireront en effet de leur prochain voyage, puisque même les journaux gratuits ont compris que c'était le but! En fait, nous avons bien compris que vous essayez de nous amadouer avec les deux premières invites, que nous ne pouvons pas vraiment critiquer, même si elles sont redondantes et inutiles. Par contre, votre dernière invite demande de choisir les habitants en fonction de critères fiscaux: après deux invites sympathiques, vous nous glissez une espèce d'horreur disant que, pour vous, la mixité consiste à choisir les gens en fonction de critères fiscaux. Mesdames et Messieurs, ce n'est absolument pas acceptable et, si vous étiez de bonne foi, vous supprimeriez cette dernière invite afin que nous puissions voter votre motion. Là, effectivement, nous verrions que vous êtes de bonne foi et que vous voulez un écoquartier...

Le président. Excusez-moi, Madame Klopmann, il faudrait songer à conclure...

M^{me} Sarah Klopmann. Oui, Monsieur le président. Pour conclure, j'aimerais encore dire que le mot Artamis vient de la conjonction de «art» et «amis»: nous ne voulons pas qu'Artamis devienne «Banquamis»!

M. Jacques Hämmerli (UDC). La motion M-742 est un exemple parfait de ce qu'une partie toujours plus grande de la population ne peut plus supporter. Je

J'ai dit tout à l'heure, un groupe de personnes s'est installé en un lieu qui n'était pas fait pour cela et sans autorisation. Le lobby de la marginalité cherche à privilégier ce groupe au détriment du reste des habitants de la ville. Pire, pendant les travaux, ces lobbyistes demandent à l'administration de se décarcasser pour aider les occupants avant de les reloger prioritairement. C'est le mépris de ce qui est juste, le mépris de l'égalité entre les citoyens, dont ces mêmes lobbyistes aiment tant se gargariser pour justifier bien des revendications. On le constate, certains siègent dans ce Conseil non pour travailler pour l'ensemble de la population, mais dans un esprit de copinage et de soutien à des personnes qui s'intitulent «alternatifs», mais qui demandent bien plus à l'Etat que les autres citoyens, puisqu'il faudrait s'occuper d'eux à chaque étape de l'évolution des travaux.

L'Union démocratique du centre, qui soutient ceux qui travaillent, ceux qui paient leurs impôts et qui parfois ont des problèmes, mais qui ne se retournent pas systématiquement vers l'Etat pour que celui-ci les résolve à leur place, l'Union démocratique du centre ne saurait admettre ce favoritisme qui ne cherche même plus à se cacher. Il va sans dire que nous estimons que, pour la plus grande majorité de nos concitoyens, ce serait un affront que ce Conseil, par faiblesse ou démagogie, entre en matière sur cette motion. Je vous remercie de votre attentive écoute.

M. Thierry Piguet (S). J'aimerais m'adresser plus particulièrement à M. Lathion et à M. Brandt, que j'ai écoutés et que je ne comprends pas. Vous leur transmettez mes propos, Monsieur le président. Monsieur Lathion, vous êtes un homme intelligent, d'une culture certaine. Monsieur Brandt, si votre jeunesse ne vous a pas permis de vous baigner dans une certaine culture, vous êtes néanmoins quelqu'un de bon sens, et je ne comprends pas vos propos quand vous évoquez cette généralisation qui n'aurait pas lieu d'être. Vous dites que tous les artistes et les artisans seraient relogés, mais ce n'est pas ce qui est écrit dans la motion!

M. Lathion, lui, dit que c'est le KGB qui s'immiscerait dans le monde culturel, avec ce recensement des artistes. En fait, l'idée est de savoir ce qui se passe actuellement sur le site, qui sont les artistes, depuis combien de temps ils y travaillent, de quoi ils ont réellement besoin, s'il existe des surfaces qui pourraient être partagées, rassemblées... C'est bien cette analyse-là qui doit être faite pour savoir ensuite ce qu'il y a lieu de prévoir pour un relogement – d'ailleurs, je n'aime pas ce terme, j'ai l'impression qu'on parle de logements alors qu'on parle d'ateliers. Reste qu'on ne relogera peut-être pas les 250 personnes. Certaines utilisent beaucoup de surface durant deux heures par semaine, d'autres, au contraire, sont à l'étroit, d'autres encore pourront trouver d'autres locaux. Mais si on ne fait pas cette étude, si le Conseil administratif ne la fait pas – j'ai demandé que cette motion lui soit renvoyée directement – cela va être terriblement difficile. On ris-

que de partir dans des généralisations, qui ne sont qu'un type de représentation et qui amènent toujours à des préjugés.

Pour l'instant, je n'entends d'ailleurs que des préjugés sur cette matière. Alors, j'en ferai aussi un, pour vous. Vous avez dit qu'il y avait peu d'artistes en prison: c'est vrai, on y trouve beaucoup plus d'avocats!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous faire part d'un sentiment personnel. A nous entendre, ce soir, tenir des propos ronflants, discourir largement d'un tas de choses qui débordent très largement l'espace d'Artamis, je suis stupéfait et, comme je ne tiens pas à tenir des propos qui pourraient être teintés de mépris, je m'arrêterai là. Je dirai juste que nous sommes en pleine vacuité, en pleine inanité, en plein vide...

On peut reprendre les choses historiquement, on peut dire beaucoup de choses sur les motions, mais j'aimerais surtout vous rappeler que le terrain des SIG a été donné au Canton en 1933, lors de la constitution de la Ville de Genève, et que cela a été une erreur historique fatale. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le syndic de Lausanne, M. Brélaz: quand une commune se défait de la distribution de l'eau et de l'électricité, elle perd beaucoup de pouvoirs. C'est ce qu'ont fait nos anciens, ils ont cédé au Canton les SIG. Erreur fatale, doublement fatale, parce que, il y a quelques années, le Canton nous a refile le bébé: nous avons retrouvé le terrain des SIG, c'est-à-dire le terrain d'Artamis.

A partir de là, un cortège de propositions ont déferlé sur notre Conseil municipal qui, à chaque fois, nous ont valu des discours absolument extraordinaires et sans fin. J'en ai entendu à la commission des finances et dans cette enceinte, les journaux en ont parlé, nous nous sommes tour à tour étripés – passez-moi l'expression – au sujet de ce terrain d'Artamis. Parmi les propositions qui se sont succédées, la première, qui était très intéressante, était l'installation de la Banque Pictet: combat droite-gauche, combat de rue! Nous ne savions pas à l'époque que le terrain était contaminé et, entre nous soit dit, heureusement que la Banque Pictet n'a pas reçu ce terrain. Nous aurions été dans une chienlit – comme aurait dit le général de Gaulle – sans nom. La Banque Pictet a choisi de partir aux Acacias et cela nous a coûté extrêmement cher...

Ensuite nous avons décidé d'y construire du logement. Il y a eu des projets, dont celui de Coquelicot qui a été développé pendant plusieurs années et qui n'est pas totalement mort, que je sache. Pendant ce temps-là, la culture alternative s'est installée sur cet espace qui était vide, comme cela se passe dans toutes les villes européennes, pour ne pas dire toutes les villes occidentales: cela fait partie des meubles, c'est normal. Là aussi, nous avons eu l'occasion d'en débattre au Conseil municipal: on a parlé de zone de non-droit, on a dit des tas de choses exa-

gérées, même parfois du côté de la gauche, tout en reconnaissant, toutes et tous, qu'il se passe aussi des choses intéressantes. Même M. Brandt, qui n'est pas particulièrement sensible à ce qui se passe sur le terrain d'Artamis, a reconnu que le Galpon était quelque chose de bien. Dont acte.

Nonobstant cela, tout à coup est arrivé le problème de la contamination et de la dépollution, d'abord soft, Mesdames et Messieurs: il s'agissait de ratisser un peu, de modifier un peu ce qui était prévu, mais on allait pouvoir s'en sortir. Puis l'addition s'est mise à grossir, elle est passée de 20 à 40 millions, puis à 60 millions de francs, voire plus... Franchement, quand on aura terminé de décontaminer, je ne sais pas ce qu'on fera. Mais le fait qu'il fallait décontaminer a permis d'avoir d'autres projets. Certains ont proposé, sachant qu'on va creuser jusqu'à 8 mètres, de faire un parking, ce qui a été l'occasion d'un autre débat, parce qu'un parking au centre-ville déplaît à certains.

Mesdames et Messieurs, maintenant, nous en sommes arrivés à quelque chose que le Canton a déjà fait dans les années 1960. Pour ma part, j'aime bien les éco-quartiers, j'y suis favorable, mais je souhaiterais les voir dans des endroits qui, eux aussi, correspondent à un idéal. Or, ici, on va installer un habitat modèle dans un lieu extrêmement pollué, qui va être difficilement décontaminé. Cela me rappelle donc étrangement ce qui a été fait dans les années 1960, lorsque sur d'anciennes décharges, vaguement recouvertes de quelques mètres de terre au mieux, on a créé des jardins ouvriers, dont certains doivent aujourd'hui être décontaminés. A la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons entendu que du côté du Grand-Lancy, dans une décharge à laquelle la Ville de Genève avait participé, les propriétaires de ces jardins ouvriers avaient la possibilité extraordinaire de pouvoir s'éclairer gratuitement. Il leur suffisait de mettre un tuyau dans le sol et d'allumer au sommet: le méthane sortant leur permettait de s'éclairer à l'œil!

Mesdames et Messieurs, construire un écoquartier sur ce terrain ne nous semble pas être une bonne idée. Cela dit, j'ai l'impression que, dans ce Conseil municipal, on croit avoir la profondeur de l'océan, la force de la vague: moi je dis, à nous entendre ce soir et tant d'autres fois aussi, qu'on n'en a même pas l'écume!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Après cette leçon de sagesse, ou de morale, j'aimerais revenir sur quelques-uns des arguments qui ont été développés par les uns et les autres. Aujourd'hui, nous sommes face à deux positions bien fermes de chaque côté. L'une défend sa vision de la société, le non-respect des lois, une culture alternative, une façon de vivre différente; l'autre défend les droits des citoyens qui, eux, respectent les lois, le droit pour tous d'avoir un logement, le simple droit d'être respecté dans les lieux où on habite.

Mesdames et Messieurs, je me pose une question. Vous nous parlez aujourd'hui de recenser des artistes, mais y a-t-il eu la guerre à Genève? Est-ce que nous ne savons plus qui vit où et qui fait quoi? Ce recensement, n'est-ce pas la preuve de l'illégalité même de ce qui se passe à Artamis? Excusez-moi, nous tous qui travaillons et qui habitons quelque part, nous avons une existence légale, nous payons des impôts... Apparemment, ces artistes qui vivent là, on ne sait pas qui ils sont, combien ils sont, ce qu'ils font; à la limite, on ne sait même pas s'ils existent, puisqu'il faudrait les recenser... Permettez-moi de m'étonner!

Ensuite, Mesdames et Messieurs, dans chacun de vos groupes, vous avez maudit les banques. Les banques, mon Dieu, quel gros mot! Mais sachez que, grâce aux retombées économiques de ces banques, vous pouvez financer vos politiques. C'est grâce aux retombées économiques de ces banques que nous avons dû tolérer votre politique à Artamis, que les quartiers avoisinants ont subi les nuisances y relatives. Alors, vous avez raison, Mesdames et Messieurs, continuez à cracher, à vous réjouir du départ des banques et nous verrons ensuite comment vous financerez l'ensemble des politiques sociales que vous entendez mener en Ville de Genève!

Enfin, et c'est la meilleure de l'année, quelqu'un a dit que le magistrat cantonal en charge du logement ne faisait rien! Je comprends le problème actuel de la gauche, elle qui s'est toujours souciée de la problématique du logement, elle qui pendant plus de seize ans s'est bornée à mettre le plus de blocages possible pour empêcher qu'on puisse construire: elle voit aujourd'hui un magistrat tout neuf, jeune, plein d'ambitions, arriver avec toute une série de projets. Evidemment, cela pose un problème pour le cheval de bataille de la gauche! S'agissant de la paix du logement, je suis désolée, mais vous ne voulez pas en entendre parler. Or notre magistrat, à peine quelques mois après son élection, réussit l'exploit de faire signer un accord au niveau cantonal sur le logement. Je comprends votre désarroi à tous: c'est effectivement très embêtant lorsqu'on se limite à dresser les populations les unes contre les autres, pour se plaindre ensuite du manque de logements à Genève.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vos arguments ce soir tombent à faux, car le vrai souci, ce dont nous devrions vraiment nous occuper, c'est le bien-être de l'entier des citoyens, et pas le bien-être de ceux qui ne respectent pas nos lois face à ceux qui les respectent, qui travaillent, qui ont des journées difficiles et qui souhaitent retrouver le calme et la paix en rentrant le soir.

Encore une dernière chose. Une intervenante nous a dit que, finalement, il y avait du bruit autour de toutes les boîtes de nuit et au-dessus de tous les bars. Mais, à ce que je sache, on n'a pas délivré d'autorisation, de patente, pour exploiter des boîtes de nuit ou des bars à Artamis. Est-ce là encore une nouvelle exception? Il n'y a pas de patente à Artamis, il n'y a pas d'autorisation pour faire du

bruit jusqu'à 5 h du matin. Nous souhaitons que cessent ces nuisances, nous souhaitons vivre dans une ville où le droit est respecté et nous souhaitons, évidemment, construire du logement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christine Camporini (R). J'aimerais revenir sur un détail qui me semble très important, évoqué notamment par M^{me} Gaillard et M^{me} Moratti Jung. Les artistes, que je respecte infiniment par ailleurs, ont fait un choix et il faut donc, selon vous, leur permettre d'exercer leur art en les subventionnant. Mais qu'en est-il des indépendants, des consultants, des boulangers, qui se lancent dans des activités plus terre à terre, certes, mais tout aussi nobles? Pensez-vous que ceux-là commencent avec des contrats plein les poches? Pensez-vous que, comme les artistes nourris par Artamis, ils font des croissants ou donnent des conseils tellement chers que la Ville ne peut plus se les offrir? Non! Ceux-là commencent la peur au ventre et le porte-monnaie vide. Ceux-là ne demandent pas à la société de subventionner leur rêve, ils l'assument. Pourtant, ils n'ont pas vos faveurs, Mesdames et Messieurs. Pourquoi? *That is the question*, comme dirait notre ami, le très grand écrivain Shakespeare!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je m'étonne du discours que j'entends ce soir, parce que j'ai l'impression qu'on fausse un peu le débat. J'ai entendu un discours utilitariste, qui fait fi d'un espace de rêve, de création, de liberté. Cette liberté qui, semble-t-il, irait à l'encontre de la vie des pauvres gens qui travaillent et dont vous vous préoccupez ce soir, Mesdames et Messieurs. C'est intéressant, parce que je ne me souviens pas vous avoir entendus souvent vous préoccuper du sort de ces personnes, même des boulangers, Madame Camporini, que nous respectons infiniment, contrairement à ce que vous semblez dire.

Je m'étonne que ce débat n'ait pas débouché sur quelque chose d'un peu plus sexy, qu'on n'ait pas parlé de ce qui se passe réellement à Artamis. On a parlé de la population, du bruit, du manque d'autorisations, mais qui a parlé de ce qui se fait à Artamis, de ce qui s'y crée, de cette communauté qui existe de fait et qui se bat pour continuer à exister, qui se bat pour le mode de vie qu'elle a choisi? Je n'ai entendu personne la défendre et je le regrette infiniment... (*Remarque.*) Oh, c'est vrai, vous l'avez fait, Madame Gaillard, excusez-moi... (*Rires.*)

Le président. Vous aussi, Madame Wenger, vous fatiguez!

M^{me} Salika Wenger. Non, Monsieur le président, je ne suis pas fatiguée du tout! Néanmoins, il y a quand même, me semble-t-il, une réflexion un peu plus

ample à mener. Qu'il puisse exister dans notre ville un tel espace me semble être une richesse. Ce d'autant quand on connaît les conditions difficiles dans lesquelles ils peuvent créer, je parle du théâtre, des boîtes, des artistes et des artisans. Car, Mesdames et Messieurs, vous êtes en train de présenter Artamis comme un château, mais mettons-nous d'accord: si ces gens ont occupé les lieux, c'est, premièrement, qu'ils étaient vides, deuxièmement, qu'il n'y avait pas de projet immédiat et, troisièmement, qu'ils ont accepté des conditions que personne d'entre vous n'aurait acceptées! Contrairement à ce que vous dites, ils n'ont rien demandé à l'Etat. Le travail qui a été réalisé au sein de chaque groupe à Artamis est un travail qu'ils ont réalisé eux-mêmes, sans rien demander.

Aujourd'hui, cette entité existe, ce groupe de population a réussi d'une certaine manière à réaliser un rêve. Je sais que les rêves ne paient pas, ne rapportent pas, en tout cas à court terme, et peut-être serait-il temps de nous poser la question: n'est-ce pas le moment de pérenniser cet espace et d'ouvrir un peu notre réflexion au rêve et à la création? Mesdames et Messieurs, ne menons pas une réflexion qui soit strictement dans l'utilitaire, dans l'ennuyeux, ne réduisons pas le débat à des choses que tout le monde sait. Certes, tous les citoyens paient leur loyer, et ces personnes – qui n'habitent pas à Artamis mais qui y travaillent – paient elles aussi leur loyer et sont des citoyens. Pourquoi alors ne pas envisager le problème d'un autre point de vue: comment, où et de quelle manière pourrions-nous pérenniser cet espace de création et de rêve?

M. Alexis Barbey (L). Je ne croyais pas avoir besoin d'intervenir à nouveau, mais à écouter M^{me} Wenger, j'aimerais ajouter quelque chose sur les espaces de rêve dans cette ville de Genève. Il est joli de prôner des espaces de rêve pour les gens qui n'acceptent aucune contrainte...

M^{me} Salika Wenger (AGT). De grâce!

M. Alexis Barbey. Il est autrement plus difficile pour les gens qui désirent créer, que ce soit des entreprises ou des spectacles, de se soumettre à des obligations comme demander une patente, payer des impôts, respecter les conventions de travail que, sur les bancs d'en face, vous mettez un point d'honneur à faire respecter d'habitude, et vous avez bien raison. Mais soudain, lorsqu'il s'agit d'Artamis ou de lieux similaires, vous vous contentez de défendre des endroits de rêve, propices à la création... Certes, nous sommes en faveur du rêve et de la création, mais pas selon des normes qui ne s'appliquent pas au reste de la population. Il n'y a pas de raison pour que des gens aient le droit de créer, ou d'exploiter des lieux, en dépit de toutes les lois existantes, alors que d'autres doivent payer leur écot

Motions: site d'Artamis

pour permettre le développement de la ville. Votre droit au rêve, Madame Wenger, n'est rien d'autre qu'un droit à l'exception, qu'un droit à être des gens à part au sein de la communauté genevoise, et cela nous ne pouvons l'accepter.

Nous souhaitons que le site d'Artamis serve au bien et aux besoins prépondérants de la population genevoise. Nous voulons donc construire du logement et, si possible, dans le plus grand respect des normes écologiques, selon des critères qui soient définis non pas par les habitants illégaux actuels d'Artamis, mais bel et bien par les autorités en charge de faire respecter le droit et de gérer cette Ville.

M^{me} Patricia Richard (R). Je ne peux qu'acquiescer à ce que viennent de dire les deux préopinants de l'Entente: tout le monde a droit au même traitement. Pourquoi les artisans et les commerçants – les vrais! – paient-ils jusqu'à 27 taxes supplémentaires en plus des impôts? Pourquoi sont-ils soumis aux visites du Service d'hygiène? Les gens d'Artamis n'ont pas ces visites, n'ont pas d'autorisation, font beaucoup de choses illégalement, telle la vente d'alcool, parfois aux mineurs. Ce n'est pas normal et, encore une fois, il serait temps que tout le monde soit au même niveau.

M. Eric Rossiaud (Ve). Ce débat est long, mais il se trouve que, derrière l'individualisme que certains reprochent à la démarche d'Artamis, 250 à 300 personnes, voire 500 à certains moments, ont occupé ce site pour montrer que des besoins sociaux n'étaient pas couverts dans cette ville. Je veux parler des surfaces bon marché pour les artistes et les artisans, des lieux où la jeunesse puisse s'exprimer. Maintenant, nous arrivons au bout de l'expérience, et du logement va être construit à Artamis. J'ai l'impression que personne ici ne suit l'actualité: la décision a été prise, le groupe de pilotage Etat-Ville a déjà décidé qu'il y aurait un écoquartier et cela n'est pas remis en question.

En revanche, il s'agit parallèlement de prendre aussi en compte les besoins exprimés il y a une dizaine d'années par ces artistes et artisans, ces citoyens genevois qui paient également des impôts, si leur revenu le leur permet, et qui expriment un besoin que Genève ne comble pas. A une certaine époque, il a fallu aussi arracher l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), il a fallu arracher le Théâtre du Loup, l'Usine, pour que différentes populations puissent trouver un endroit où développer leurs activités.

A Artamis, le problème va être résolu, puisque nous allons construire du logement sur un site particulièrement adapté, du logement pour tous – le magistrat y veille en associant la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

En revanche, nous devons décider ce que nous faisons pour les artisans et artistes. Une Ville qui investit 52 millions et plus par année pour son Grand Théâtre peut-elle se permettre d'acheter une usine, un lieu où les artistes et artisans puissent développer leurs activités? C'est de cela que parle notre motion M-742, et de rien d'autre! Ce débat devrait donc se clore sur un message optimiste, demandant que nos autorités cherchent des espaces disponibles pour répondre aux besoins de cette population.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de faire une petite entorse à ce que je m'étais promis en entrant en fonctions et de parler, moi aussi, un peu de mes rêves... Je voudrais ici citer quelqu'un qui, sous la Commune de Paris, en 1871, disait que le socialisme, c'était que chaque ouvrier, chaque employé, chaque salarié puisse poser son outil de travail et écrire un livre. C'est dire à quel point, déjà à ce moment-là, on se préoccupait de la relation entre l'art et le travail. Quand je défends les idées socialistes, une société socialiste, je défends notamment cette idée-là, l'idée que l'art ne soit plus réservé à certains privilégiés, qui ont fait des choix personnels de vie, mais que ce choix soit possible pour chacune et chacun d'entre nous. De ce point de vue, je réfute la distinction faite par la droite entre les bons citoyens et les prétendus mauvais citoyens. Si nous voulons une société qui progresse, nous devons offrir à tout un chacun la possibilité de s'épanouir intellectuellement, de s'épanouir dans la vie, de faire de l'art à volonté, parce que c'est de cette manière que l'être humain sent la plénitude de son existence. Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce qui est de mes espoirs.

Maintenant, concrètement, nous sommes bien obligés de revenir à la réalité. En l'occurrence, celle-ci a deux volets. Le premier qui s'impose à nous, c'est la catastrophe écologique qui a eu lieu au début de l'industrialisation. Je crois que personne n'en a encore vu la dimension, puisque les expertises ne nous ont été livrées qu'à la fin de 2007. Au moment où les générations passées ont décidé d'éclairer les rues au gaz de ville, on a créé huit usines à gaz sur ce lieu. Puis, quarante ans plus tard, ces entreprises privées ont fait faillite et la Ville de Genève a dû les reprendre – comme doivent le faire encore aujourd'hui les collectivités publiques pour certaines industries qui péclotent – et la pollution a continué pendant vingt ans, jusqu'à ce que l'usine à gaz explose, mettant un terme à la production. Ensuite, on a simplement laissé le charbon à l'air libre et les matières dangereuses se sont infiltrées dans le terrain par le ruissellement des eaux de pluie.

Aujourd'hui, nous devons donc payer la facture de la décontamination, en tant que pollueur par comportement, puisque nous sommes la seule entité pérenne, les entreprises précédentes, soit avant 1890, n'existant plus. C'est donc la collectivité qui devra passer à la caisse.

A cet égard, il serait d'ailleurs intéressant – je l'ai dit l'autre soir à la radio – de s'interroger sur ce que nous faisons actuellement en termes d'industrialisation et combien cela coûtera aux générations futures. Si, aujourd'hui, la dépollution d'un terrain exploité pendant septante ans de manière artisanale nous coûte autant, combien coûteront aux générations futures le recyclage des centrales nucléaires, le réchauffement de la planète? Nous avons, chacun et chacune d'entre nous, à gauche comme à droite, le devoir d'y réfléchir.

Le paradoxe à Artamis – et là, je ne suis pas d'accord avec M. Deshusses – c'est qu'il s'agit de faire quelque chose de positif sur ce terrain objet d'une catastrophe écologique majeure. Malgré cette pollution et le coût qu'entraînera la décontamination – qui est nécessaire, qu'on ne pourra éviter – nous essayerons de faire un vrai écoquartier. C'est mon ambition, et c'est pourquoi l'Etat et la Ville déposeront des autorisations de démolir l'ensemble des bâtiments – sauf un, qui est le bâtiment administratif Database. Tous les autres bâtiments feront l'objet, dans le mois à venir, d'une demande d'autorisation de démolir pour que les travaux puissent commencer en septembre ou octobre 2008. Nous parlons donc concrètement aujourd'hui d'une mise en œuvre des travaux, conformément au plan, et tous les partenaires du comité de pilotage, que ce soit l'Etat, les SIG ou la Ville de Genève, s'y tiendront.

Il faudra trois ans pour évacuer et brûler, camion après camion, ces terres qui contiennent de l'acide. Il faudra travailler en confinement et protéger la population contre les émanations. Voilà pour la première partie du défi. La deuxième partie du défi est l'écoquartier. Mesdames et Messieurs, vous savez que le Conseil administratif ira visiter la semaine prochaine quatre écoquartiers en Europe. Si vous avez un peu pioché dans la littérature spécialisée, vous savez qu'un des principes de l'écoquartier, c'est la participation des habitants concernés. Or, s'il n'y a personne à consulter, c'est un problème. Là, je m'adresse aux bancs de droite, qui se disent favorables à un écoquartier: comment respecter le label écoquartier s'il n'y a plus de gens qui connaissent les lieux et qui pourraient être consultés? Le Conseil administratif a essayé de résoudre ce problème en associant le collectif «Pour que pousse Coquelicot», non pas à tous les niveaux du projet, mais en tant que partenaire pour la mise en œuvre du programme, dans un processus participatif. Le collectif participera notamment au jury chargé de juger le concours et nous aidera à mettre en œuvre ce projet d'écoquartier.

L'Etat et la Ville ont déjà fait un pas concret dans ce sens. Nous avons écrit, à la fin de l'année 2007, une lettre au collectif «Pour que pousse Coquelicot», lui demandant de se situer dans ce processus. Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas encore reçu de réponse, ce qui m'inquiète un peu... En effet, si nous avons l'ambition de créer un écoquartier, nous devons avoir des partenaires à nos côtés qui se positionnent très clairement.

En ce qui concerne les informations concrètes sur le type de décontamination choisi – et son prix – qui va évidemment engendrer toute une série d'effets, notamment sur le prix du terrain, aucune décision n'a été prise. J'ai passé toute la semaine à dire aux journalistes que, pour l'instant, il n'y avait pas de décision. Cela ne relève pas de notre compétence, puisqu'en fait, aujourd'hui, nous ne sommes propriétaires de rien du tout, si ce n'est d'une parcelle flottante que nous avons achetée 8 millions de francs il y a trois ans. Mais nous ne sommes pas propriétaires des terrains, d'autant moins que la vente n'a pas encore eu lieu.

Pour le moment, le problème essentiel, c'est le procédé de décontamination. A cet égard, il serait plus judicieux d'envoyer cette motion en commission, afin que les spécialistes de mon département viennent vous expliquer comment on va curer ce terrain, afin de le sortir du catalogue des terrains contaminés. Cela pourrait vous être expliqué en commission, mais nous n'en aurons pas l'occasion si vous renvoyez directement cette motion au Conseil administratif, qui pourra juste vous indiquer ses intentions sur trois pages.

En l'état, il y a trois variantes possibles. La première, à 30 millions de francs, est minimaliste; la deuxième est moyennement élevée, soit 47 millions, et la troisième est à 70 millions. Je vous rappelle que l'Etat est concrètement et juridiquement le seul dépositaire des lois fédérales qui nous obligent à dépolluer ce site; c'est donc le géologue cantonal qui, d'ici à la fin de ce mois, décidera quel type de décontamination devra être entreprise pour assainir ce terrain. A ce moment-là, vous aurez l'occasion de dire tout le bien que vous pensez de la décision du Conseil d'Etat.

Ensuite, en ce qui concerne l'achat des terrains, nous nous sommes concertés au sein du comité de pilotage. Nous sommes partis de l'idée que, du fait des millions de francs que coûtera la décontamination, les SIG n'allaient pas encore rajouter des millions à la facture. Grosso modo, pour l'ensemble des terrains, les SIG réclament 7 millions de francs. Nous sommes partis du principe que, du fait que les collectivités publiques allaient devoir payer une somme extraordinaire pour la décontamination, les SIG devraient nous vendre ce terrain pour 1 franc symbolique. Nous avons eu une discussion, pas plus tard que cet après-midi, avec M. Mark Muller et les SIG pour engager des négociations, en faisant référence – je le signale aux journalistes qui nous écoutent – à une décision du Grand Conseil qui donne mandat au Conseil d'Etat d'acheter les terrains d'Artamis à la condition que soient défalqués les coûts de la décontamination. Nous sommes assez confiants dans le fait que l'achat des terrains des SIG se fera sur la base de la décision du Grand Conseil et de la loi qui dit que le coût de la décontamination devra être défalqué du prix du terrain. J'espère que nous arriverons à ce franc symbolique, qui nous permettra d'envisager des logements bon marché.

Je terminerai par le dernier volet qui est le relogement des personnes – car, là aussi, il faut être réaliste, Monsieur Barbey. En septembre 2007, nous avons

passé un après-midi sur le site et nous avons établi une liste des divers espaces et des personnes qui se trouvaient là. Puis, en décembre, nous sommes repassés et nous avons constaté que des gens étaient partis et que d'autres étaient arrivés ou revenus. Le dancing Love Zoo, par exemple, n'existait pas sous cette forme en septembre, mais aujourd'hui il existe au point que moi-même, qui habite à 500 mètres, j'entendais dimanche matin, à 7 h, les boum-boum contre mes vitres... (*Exclamations.*) Je ne suis donc pas insensible à ces problèmes.

La position du Conseil administratif, en l'état, est de dire que nous n'avons pas de locaux à mettre à disposition aujourd'hui pour ces 250 personnes. Pourtant, nous examinerons, au cas par cas, la situation des uns et des autres pour essayer de trouver des solutions. Nous n'avons pas de locaux à disposition, mais nous entrerons en discussion avec les demandeurs, avec celles et ceux qui voudraient être relogés par la Ville. Ici, je voudrais relever – c'est une pierre dans votre jardin, Monsieur Barbey! – qu'un grand distributeur de frigos, très connu sur la place, exerce son activité sur le site d'Artamis. J'ai été le premier surpris de voir une camionnette de cette grande marque sortir d'une halle d'Artamis et vaquer à ses occupations, comme si de rien n'était... C'est dire qu'il n'y a pas que des «marginiaux» à Artamis! Je reprends ce mot, bien que je trouve qu'il déconsidère passablement les gens d'Artamis. Toujours est-il que la situation est compliquée et que le Conseil administratif examinera au cas par cas les demandes. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui en ce qui concerne le relogement des gens.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, je voudrais juste préciser, au nom de l'Alternative, que nous acceptons le renvoi de la motion M-742 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-742 et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 39 oui contre 34 non.

Mise aux voix, la motion M-760 est refusée par 39 non contre 33 oui.

4. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil, soit un montant brut de 782 930 francs (PR-583).

Préambule

Le 15 janvier 1991, le Conseil municipal acceptait la demande de crédit PR-339 de 5 218 000 francs destinée à la deuxième étape des travaux de construction de collecteurs à régime séparatif eaux usées/eaux claires et de diverses artères aménagées en rue à modération de trafic, dans le quartier des Genêts, en relation avec la réalisation de plans localisés de quartier. A ce jour, les travaux votés ont été exécutés à l'exception de deux tronçons de collecteurs: le premier, d'eaux claires, à l'avenue Giuseppe-Motta, entre la rue du Pré-de-la-Bichette et le chemin des Genêts, le deuxième, en système séparatif d'eaux claires et d'eaux usées, au chemin du Champ-Baron, entre la parcelle 3526 et le chemin de Sous-Bois.

Exposé des motifs

La construction des immeubles prévus dans le plan localisé de quartier N° 29155 a débuté dans le courant du mois de juin 2007 et se terminera en automne 2008. Les premiers habitants emménageront dans le courant de juillet 2008.

Afin de pouvoir raccorder les immeubles en question au réseau public d'assainissement, la Ville de Genève doit construire les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Obligation légale

La construction du réseau secondaire est à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Description des travaux

Assainissement

Il s'agit de construire des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, d'une profondeur variant de 3 à 3,50 m, de diamètre compris entre 30 et 50 cm, sur une

Proposition: assainissement des eaux au chemin Mon-Soleil

longueur de 150 m environ, qui se raccorderont sur les collecteurs existants situés au chemin des Colombettes.

La totalité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'aménagement du chemin Mon-Soleil n'ayant pas encore été cédée au domaine public communal, il est nécessaire de construire une chaussée et un trottoir provisoires, pour des raisons de sécurité.

Eclairage public

Le projet prévoit la mise en place d'un éclairage public provisoire de type candélabre, permettant de diffuser un éclairage suffisant.

Mobilier urbain

La mise en place de mobilier urbain tel que bancs, corbeilles à déchets, potelets a également été incorporée au projet.

Estimation du coût

<u>Génie civil</u>	Fr.
CAN 111 Prix de régie	15 000
CAN 113 Installations générales de chantier	53 000
CAN 117 Démolitions	7 000
CAN 151 Conduites industrielles	17 000
CAN 211 Terrassements	42 000
CAN 221 Couches de fondation	30 000
CAN 222 Bordures et pavages	41 000
CAN 223 Revêtements bitumineux	70 000
CAN 237 Canalisations	<u>245 000</u>
Total	520 000
<u>Divers</u>	
Eclairage public – Installations électriques	20 000
Mobilier urbain	4 000
Marquage définitif	<u>6 000</u>
Total	30 000
<u>Honoraires</u>	
Ingénieur civil	92 000
Ingénieur géomètre	10 000
Notaire	<u>10 000</u>
Total	112 000

Proposition: assainissement des eaux au chemin Mon-Soleil

Frais divers

Frais de mutation et cadastration	10 000
Essais de matériaux	5 000
Héliographie, reprographie	5 000
Total	<u>20 000</u>
Information et communication	9 000
Total HT	691 000
TVA 7,6% (arrondi)	52 520
Total TTC	<u>743 520</u>
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	29 740
Total TTC brut	773 260
Intérêts intercalaires: $\frac{\text{Total TTC} \times 3,75 \times 8}{2 \times 100 \times 12}$	9 670
Total TTC net	<u>782 930</u>
A déduire:	
– Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP y compris TVA 249 000 francs)	– 37 350
– Financement par le Fonds taxe d'écoulement représentant les montants perçus dans le cadre des autorisations délivrées par l'Etat pour la construction des immeubles	– 189 550
Total TTC	<u>556 030</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2006-2007).

Le chiffrage des travaux de mise en séparatif de la présente demande de crédit a été réalisé par analogie au prix moyen par mètre linéaire de collecteur pris en considération lors de l'estimation de la valeur du réseau public d'assainissement dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux.

Subvention(s) et partenariat(s)

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Proposition: assainissement des eaux au chemin Mon-Soleil

Cet investissement sera financé pour 189 550 francs par le Fonds taxe d'écoulement représentant les montants perçus dans le cadre des autorisations délivrées par l'Etat pour la construction des immeubles, soit:

DD 100061: taxe d'écoulement de 63 970 francs

DD 100341: taxe d'écoulement de 63 410 francs

DD 99409: taxe d'écoulement de 62 170 francs

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue au printemps 2009.

Agenda 21 et choix écologiques

Le choix du matériau des tuyaux de collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles.

Les trottoirs de type Ville de Genève seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sur les chaussées et trottoirs sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Information publique

Un panneau de chantier est prévu à chaque extrémité de la rue, avec des informations sur la nature des travaux, leur durée, leur coût et les entreprises concernées.

L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres avant le début du chantier. En cours de chantier, si nécessaire, d'autres avis pourront être distribués.

Deux avis payants sont prévus dans la presse (l'un pour le début des travaux, l'autre en cas de perturbation importante).

Montant information communication: 9000 francs

Autorisation de construire

Le projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire DD 99891/6 déposée le 14 mars 2005 et autorisée le 11 juillet 2005.

Régime foncier

Le chemin Mon-Soleil est actuellement constitué de parcelles privées N^{os} 2443, 2048, 2045, 1851, 1849, 2324, 4984, section Petit-Sacconnex.

Selon les plans localisés de quartier adoptés par le Conseil d'Etat – N° 28732-155 en date du 26 juillet 1996 et N° 29155-255 en date du 28 mai 2003 – les parcelles seront cédées gratuitement au domaine public (voies publiques de la Ville de Genève).

L'aménagement définitif des hors lignes (terrains cédés au domaine public communal) sera réalisé dans une deuxième étape. Celui-ci fera l'objet d'une demande de crédit ultérieure qui sera déposée lorsque tous les biens-fonds nécessaires à la construction seront propriété de la Ville de Genève.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Cet objet sera imputé sur la ligne N° 101.074.03 «Aména envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 08-09» d'un montant de 2 500 000 francs figurant au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 sous la rubrique PRI I, cela en échange de la ligne N° 101.011.06 «Genêts, quartier des, 3 étapes – construction chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP» pour un montant de 5 000 000 de francs inscrit sous objet de substitution.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service du génie civil. Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service du génie civil.

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage des aménagements seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 38 240 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, soit un montant brut de 782 930 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 782 930 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). L'intervention que j'entends faire porte non seulement sur la proposition PR-583, mais également de façon générale sur les trois suivantes, les propositions PR-584, PR-585 et PR-586, qui concernent le système séparatif de gestion des eaux, qui nous occupe depuis maintenant tant d'années, voire depuis quatre décennies.

Mesdames et Messieurs, c'est un choix très particulier qu'a fait la Ville de Genève dans les années 1960-1970, sous l'égide du magistrat Ketterer, en choisissant le système séparatif. Ce système pourrait être très efficace, mais a pour première conséquence de coûter extrêmement cher, puisqu'il demande un dédoublement de l'ensemble du réseau d'évacuation de nos eaux... Je regrette que M. le magistrat Pagani ne m'écoute pas... Je sais que la séparation des eaux usées et des eaux claires n'est pas un sujet très tendance!

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, le système séparatif a montré ses limites. D'abord, il faut reconnaître qu'en ville de Genève on construit des cathédrales sous terre. J'entends par là que, bon an mal an, ce sont des dizaines de millions de francs que nous enfouissons pour réaliser un projet qui, si tout va bien, ne verra son aboutissement qu'aux alentours des années 2050 – à l'époque, les services de M. Ferrazino nous l'avaient dit et je suis content de voir que je ne suis pas le seul à partager mon avis! Grosso modo, ces dernières années, ce système séparatif nous a coûté entre 15 et 60 millions de francs par an, c'est-à-dire qu'il nous est arrivé d'enterrer en une année le montant que nous aurait coûté le Musée d'ethnographie si nous l'avions réalisé, soit 60 millions, compte tenu des aides et dons qui nous avaient été offerts.

Cette fois-ci, quand on fait le calcul, on s'aperçoit que, pour le mois de janvier, on en est déjà à près de 4 millions – j'ai déduit tous les autres travaux que comprennent ces quatre propositions. Mais il y a plus inquiétant, dans le sens où tant que le réseau séparatif n'est pas complet il n'est pas réellement efficace. En commission des travaux, nous avons même appris, il y a deux ans et demi, que, du côté de la place Claparède, le système séparatif avait été mis en place, mais qu'à un endroit très précis, où l'espace manquait vu que nos sous-sols sont extrême-

Proposition: assainissement des eaux au chemin Mon-Soleil

ment encombrés, on était repassé en système unitaire, la conséquence étant que l'ensemble du réseau n'était plus fonctionnel.

Et il y a plus inquiétant encore. A l'époque où le système séparatif a été conçu, on parlait d'eaux claires et d'eaux usées. A l'heure qu'il est, vu la pollution due à l'extrême densité de la circulation, quantité de métaux lourds se mêlent aux eaux de ruissellement et ces eaux-là sont aussi sales que les eaux dites usées. Au point que ces deux ou trois dernières années deux petites stations d'épuration ont été mises en place, l'une sur les bords de l'Arve, l'autre à côté du parking de la Nautique, pour traiter ces eaux dites claires. Ce qui revient à dire que cette séparation entre eaux claires et eaux usées est, finalement, parfaitement inutile.

Il y a dix-huit mois, M. Ferrazino nous avait dit en commission des travaux – je crois même qu'il l'avait dit ici, en plénum – qu'il fallait reconsidérer les objectifs des années 1970 et que, dans certains secteurs de la ville, on resterait en système unitaire. Alors, Monsieur Pagani, la question se pose: pourquoi continuer, du côté amont, à installer du système séparatif, alors même que des éléments en séparatif se retrouvent en système unitaire du côté aval – on peut le lire dans la proposition PR-586?

Mesdames et Messieurs, la question que je pose est de savoir quelle est la politique du département en matière de plan général d'évacuation des eaux usées et eaux claires pour les prochaines décennies. Va-t-on vraiment continuer à mettre en place, jusqu'au milieu du XXI^e siècle, un système séparatif extrêmement coûteux et difficilement réalisable, alors même qu'au moment où on l'aura terminé – si tant est qu'on y parvienne – les premiers secteurs réalisés dans la deuxième partie du XX^e siècle devront, eux, être reconstruits? En l'occurrence, bon an mal an, c'est une bourse que nous offrons aux entreprises de construction et c'est un pensum que nous nous infligeons, à nous Ville de Genève. Encore une fois, cette mise en séparatif est une façon de faire très peu généralisée: les autres villes de même taille en Europe ont choisi d'autres systèmes.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Une partie de mes propos rejoindront ceux du préopinant socialiste. En effet, le groupe des Verts s'est posé les mêmes questions à la réception de ces différentes propositions. Dans le rapport PR-354 sur l'établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève, nous avons eu un certain nombre d'informations extrêmement intéressantes, qui ont été reprises en partie par M. Deshusses. Ainsi, nous avons appris que le réseau actuel est pour 40% en séparatif et pour 60% en unitaire. Nous avons aussi appris – cela a déjà été dit, mais il est important de le répéter – qu'une grande partie du cœur de la ville est en réseau unitaire, notamment les quartiers des Pâquis, de Vermont, de Montbrillant, de la Servette, des Délices, etc., et que les quartiers de la couronne urbaine sont en général en réseau séparatif. Or, l'on

sait qu'une partie de ces eaux ne pourront pas être récupérées et qu'elles sont de toute façon polluées.

La question que je me pose est donc de savoir dans quelle mesure nous ne pourrions pas, dans le cadre d'une prochaine réunion de la commission des travaux, avoir une nouvelle explication de la part du magistrat et de ses services, s'agissant de ce plan général d'évacuation des eaux, dont nous avons également demandé la cartographie. Il est important que les commissaires aux travaux, qui sont pour la plupart nouveaux, puissent bénéficier d'une explication très claire quant au développement de ce plan d'évacuation des eaux.

A l'époque, je n'étais pas membre de cette commission, mais en relisant le rapport j'ai appris que la Confédération versait des subventions pouvant aller jusqu'à 35% du coût des collecteurs. Qu'en est-il, d'autant plus que nous avons jusqu'à la fin 2008 pour déposer les demandes? Il y a d'autres éléments dans les différentes propositions qui nous ont été faites sur lesquels je ne reviendrai pas, mais qui mériteraient d'être repris en commission des travaux.

Parmi ces éléments, nous relèverons notamment la question de l'aménagement des rues. Dans la proposition PR-584, on nous demande un crédit de près de 1,3 million de francs pour la rue Ferrier. Cette rue est en grande partie sans circulation, elle abrite trois ou quatre garages souterrains et les aménagements actuels sont totalement satisfaisants pour les habitants des immeubles. En commission, nous demanderons donc des explications, car 1,3 million de francs pour cet aménagement, c'est énorme.

Nous ferons encore d'autres remarques en commission, notamment en ce qui concerne l'aménagement des trottoirs. Nous serons extrêmement attentifs à ce qu'on pose des bandes podotactiles et à ce qu'on évite les surélévations de trottoirs, qui interdisent le passage des personnes en chaise roulante.

Nous demandons au magistrat de se préparer à donner des explications précises à l'ensemble des membres de la commission des travaux, s'agissant de la planification de ces différents travaux d'assainissement, pour lesquels nous avons déjà voté des sommes très importantes, avec un résultat qui ne nous satisfait absolument pas.

M. Georges Queloz (L). Je tiens à remercier sincèrement M. Deshusses de nous avoir rappelé l'historique de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux. Je veillerai à ce que ses propos soient répétés en commission, lors de l'étude de ces propositions. Il est vrai qu'en matière de réseaux nous aurions pu faire des économies importantes, de l'ordre de 30% à 40%. En effet, il n'est pas nécessaire d'avoir fait l'université pour comprendre que c'est un non-sens de construire un réseau en séparatif pour récolter des eaux qui se retrouveront dans des collecteurs

Proposition: assainissement des eaux au chemin Mon-Soleil

unitaires! Des explications devront effectivement être données en commission des travaux aux nouveaux commissaires concernant ces propositions.

Je dirai aussi que pendant longtemps – depuis vingt ans que ça dure! – on nous a menés en bateau en nous faisant croire que c'était une obligation légale. Il y a quelques années seulement, grâce à la vigilance de certains d'entre nous, en particulier de M. Deshusses et de M. Brogini, nous avons découvert qu'il en était tout autrement. C'est la raison pour laquelle nous serons particulièrement attentifs en commission.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, comme vous, je suis conscient que c'est un gros dossier et – pour reprendre les mots de M. Deshusses – que nous construisons des cathédrales que personne ne voit...

En matière de réseau, j'ai d'ores et déjà pris la décision de faire chemiser certains collecteurs, dans la mesure où cette méthode de rénovation est tout à fait fiable et permettra d'économiser passablement d'argent. Mais s'agissant de la décision d'abandonner le système séparatif, autant celui-ci nous a coûté jusqu'ici, autant la décision de lever le pied nous coûtera en termes politiques, compte tenu des investissements importants qui ont déjà été faits. Puisque l'occasion m'en est donnée par le biais de ces propositions, je discuterai avec vous de ce choix politique qui, comme vous l'avez souligné, nous engage pour les cinquante ans à venir. Si nous rompons avec les choix faits précédemment, nous rendrons caducs toute une série d'investissements. Vous imaginez bien que je ne prendrai pas cette décision tout seul, comme cela, de but en blanc. C'est un processus qui devra être entamé, et je vous donne la garantie que nous en discuterons et que nous prendrons une décision.

Un autre aspect qui a aussi été effleuré et auquel je m'attacherai, c'est celui du plan du réseau que la loi cantonale nous oblige à établir. Ce plan est d'autant plus intéressant qu'il nous permettra de savoir quels sont les collecteurs qui sont du réseau primaire et quels sont ceux du réseau secondaire. Je vous rappelle que c'est l'Etat qui doit entretenir le réseau primaire, via les SIG, grâce au fonds d'assainissement ad hoc. Jusqu'à maintenant, la municipalité prenait à sa charge l'ensemble des travaux, alors que d'autres municipalités se gardent bien de le faire. J'entends donc aussi m'atteler à ce volet-là et trouver une solution avec l'Etat. La mise en place d'un plan nous permettra d'évaluer ce qui est du réseau primaire appartenant à l'Etat et ce qui est du réseau secondaire, et de respecter les obligations réglementaires et légales attachées à ces deux types de réseaux.

Je vous remercie de renvoyer toutes ces propositions à la commission des travaux et je me réjouis de travailler avec vous sur ce dossier.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

5. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier, soit un montant brut de 1 298 370 francs (PR-584).

Préambule

La construction d'un immeuble de 94 logements, aux numéros 9 et 11 de la rue Ferrier, entraîne des travaux d'aménagement et de remise en état des trottoirs, de la chaussée et des collecteurs.

Les entrées de cet immeuble débouchent actuellement sur une rue sans trottoir, côté impair. Un marquage provisoire a été réalisé, mais il est impératif de construire un nouveau trottoir afin d'assurer la sécurité des piétons et des locataires.

Exposé des motifs et description des travaux

Afin d'assurer la sécurité et le confort des piétons, il est prévu de réaliser un nouveau trottoir côté impair, entre les rues du Prieuré et Rothschild, et d'élargir le trottoir existant en vis-à-vis.

La chaussée sera reconstruite sur ce tronçon (infrastructure et superstructure) et sa largeur permettra la mise en place d'un stationnement alterné, faisant office de modération de la vitesse de circulation.

Au vu des nouveaux gabarits, une mise à double sens de la circulation peut être envisagée, sous réserve de l'acceptation de l'enquête publique.

Le réseau d'assainissement des eaux en système unitaire de la rue Ferrier sera composé d'un nouveau collecteur d'eaux mélangées, d'un diamètre de 30 cm et d'une longueur de 135 m.

Obligation légale

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Estimation du coût

	<i>Assainissement</i>	<i>Aménagements faisant suite à la construction d'immeuble</i>	<i>Total</i>
<u>Assainissement</u>			
Reconstruction du collecteur EM diam. 30 cm	284 000		284 000
<u>Aménagements faisant suite à la construction d'immeuble</u>			
Aménagements des trottoirs		291 000	
Reconstruction de la chaussée		368 000	
Marquage		10 000	
Total		669 000	669 000
<u>Information publique</u>			
		13 000	13 000
<u>Honoraires</u>			
Total HT	42 600	133 800	176 400
TVA 7,6% (arrondi)	24 800	62 000	86 800
Total TTC	351 400	877 800	1 229 200
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	14 100	35 100	49 200
Total TTC brut	365 500	912 900	1 278 400
Intérêts intercalaires:			
<u>Total TTC brut x 3,75 x 10</u> 2 x 100 x 12	5 710	14 260	19 970
Total TTC net	371 210	927 160	1 298 370
A déduire:			
Subvention cantonale de 15% pour l'entretien et les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève.			
Coût estimé TTC 351 422 francs	- 52 710		- 52 710
Total TTC	318 500	927 160	1 245 660
Total TTC			<u>1 245 660</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2006-2007).

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2009.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Agenda 21 et choix écologiques

La rue Ferrier ne présente pas de dépassement des valeurs limites d'immission du bruit routier, définies par la législation. Un enrobé bitumineux classique, sans propriété phonoabsorbante, sera donc mis en place.

Le choix du matériau des tuyaux de collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles. Les trottoirs type Ville de Genève seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés. Les enrobés bitumineux utilisés sur chaussée et trottoirs sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Information publique

Un panneau de chantier est prévu à chaque extrémité de la rue, avec des informations sur la nature des travaux, leur durée, leur coût et les entreprises concernées.

L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres avant le début du chantier. En cours de chantier, si nécessaire, d'autres avis pourront être distribués.

Deux avis payants sont prévus dans la presse (l'un pour le début des travaux, l'autre en cas de perturbation importante).

Montant information communication: 13 000 francs.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Autorisation de construire

DD 99670-1 accordée le 13 décembre 2005 (aménagement de la rue).

Requête en autorisation de construire à déposer pour les collecteurs.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Assainissement des eaux

Le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 réserve un montant de 6 000 000 de francs, sous la rubrique 081.055.02, «Entret. collecteurs suite remise en état chaussées».

Aménagements faisant suite à la construction d'immeuble

Le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 réserve un montant de 2 500 000 francs, sous la rubrique 101.074.03, pour «Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 08-09».

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le projet d'aménagement de la présente demande de crédit a été élaboré par les Services de la mobilité et d'aménagement urbain, en collaboration avec le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Subventions, participations

Cet investissement pour la part assainissement sera financé pour tout ou partie par le Fonds taxe d'écoulement, selon le montant disponible du fonds.

De plus, une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement, soit 52 710 francs pour la présente demande de crédit.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

Pour l'investissement prévu à l'arrêté (1 245 660 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 85 675 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, soit un montant brut de 1 298 370 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier.

Proposition: assainissement des eaux à la rue Edouard-Rod

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 298 370 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité.

6. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs (PR-585).

Préambule

Il s'agit, par la présente demande de crédit, d'entreprendre des travaux de reconstruction du réseau public secondaire d'assainissement des eaux, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces travaux font partie du programme d'assainissement du bassin versant Petit-Saconnex, qui est planifié en régime séparatif, et font suite aux nouveaux équipements des eaux polluées et non polluées, construits dans le cadre du tram sur la route de Meyrin (TCMC).

La mise en séparatif des collecteurs de la rue Edouard-Rod est prioritaire en matière d'assainissement et doit être entreprise à très court terme. Selon le diagnostic effectué dans le cadre du PGEE, le très mauvais état des collecteurs publics de la rue Edouard-Rod risque d'engendrer une pollution du sol et des nappes souterraines. Il devient urgent de les remplacer. De plus, l'écoulement des eaux de la rue Edouard-Rod, actuellement en régime unitaire, est planifié en système séparatif. La mise en séparatif de ce secteur permettra de valoriser les investissements déjà consentis dans le cadre du TCMC.

Exposé des motifs et description des travaux

Les eaux claires et usées de la rue Edouard-Rod, actuellement mélangées, s'écoulent en direction de la route de Meyrin, déjà assainie en régime séparatif. Le collecteur est constitué d'un tuyau en béton de section ovoïde 60 cm/90 cm.

Ce secteur fait partie du bassin versant Petit-Sacconnex, qui est planifié en système séparatif conformément au plan général d'évacuation des eaux, en cours d'élaboration par le Service du génie civil. Le réseau d'assainissement de la route des Franchises, actuellement en système unitaire, sera reconstruit en système séparatif dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne de bus N° 10, prévus à court terme. L'antenne de branchement sur le réseau séparatif, situé sur la route de Meyrin, a d'ores et déjà été effectuée dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Meyrin-CERN, sous les nouveaux aménagements de surface.

Sous la rue Edouard-Rod, la profondeur des futurs collecteurs d'eaux pluviales (diamètre 120 cm) et d'eaux usées (diamètre 30 cm) est comprise entre 2,30 et 4 m, pour une longueur totale de 530 m.

Obligation légale

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Estimation du coût

Assainissement

Mise en séparatif du réseau d'assainissement sur toute la longueur de la rue Edouard-Rod.

Prof. = 3 m, diamètre 30 cm et 120 cm	2 046 000
Remplissage Ov. 70/105 Tronçon Edouard-Rod-route de Meyrin	12 000
Remise en état de la chaussée suite fouilles	159 000
Total	<u>2 217 000</u>

Information publique

13 000

Honoraires d'ingénieurs civils

332 550

Total HT 2 562 550

TVA 7,6% (arrondi) 194 750

Total TTC 2 757 300

Honoraires de promotion 4% (arrondi) 110 300

Total TTC brut 2 867 600

Intérêts intercalaires: $\frac{2\,867\,600 \times 3,75 \times 12}{2 \times 100 \times 12}$ (arrondi)	53 770
Total TTC net	<u>2 921 370</u>
A déduire:	
Subvention cantonale de 15% pour l'entretien et les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève. Coût estimé 2 757 304 francs TTC	<u>- 413 600</u>
Total TTC	<u>2 507 770</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2006-2007).

Le chiffrage des travaux de mise en séparatif de la présente demande de crédit a été réalisé, par analogie, au prix moyen par mètre linéaire de collecteur pris en considération, lors de l'estimation de la valeur du réseau public d'assainissement, dans le cadre du PGEE.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2009.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Agenda 21 et choix écologiques

Le choix du matériau des tuyaux de collecteur s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles.

Les enrobés bitumineux utilisés sur les chaussées et trottoirs sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Afin de lutter contre les nuisances sonores (OPB), et en adéquation avec le programme de lutte contre le bruit routier à Genève, il est prévu de mettre en place, dans la grande majorité des cas, des revêtements phonoabsorbants pour la couche de roulement.

Information publique

Un panneau de chantier est prévu à chaque extrémité de la rue, avec des informations sur la nature des travaux, leur durée, leur coût et les entreprises concernées.

L'information aux riverains se fera sous la forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres avant le début du chantier. En cours de chantier, si nécessaire, d'autres avis pourront être distribués.

Deux avis payants sont prévus dans la presse (l'un pour le début des travaux, l'autre en cas de perturbation importante).

Montant information communication: 13 000 francs.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire est à déposer auprès de la police des constructions pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 réserve un montant de 2 500 000 francs, sous la rubrique 081.027.06, «Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2008».

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le projet a été établi par le Service du génie civil. Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Proposition: assainissement des eaux à la rue Edouard-Rod

Subvention, participation

Cet investissement sera financé pour tout ou partie par le Fonds taxe d'écoulement, selon le montant disponible du fonds.

De plus, une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement, soit 413 600 francs pour la présente demande de crédit.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoyage de ce réseau d'assainissement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

Pour l'investissement prévu à l'arrêté (2 507 770 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 172 340 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 921 370 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 189 790 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 2 234 890 francs, destiné:

- 1. Rue Chabrey. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux;**
- 2. Rue de l'Athénée. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;**
- 3. Avenue de la Roseraie. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;**
- 4. Rue du Fossé-Vert. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;**
- 5. Quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées (PR-586).**

Préambule

Il s'agit, par la présente demande de crédit, d'entreprendre divers aménagements de modération de circulation pour le confort et la sécurité des piétons, et permettant aussi d'améliorer les conditions de circulation des transports collectifs et des usagers de la route, en divers points de la ville.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

Si certains aménagements répondent aux vœux du Conseil administratif de la Ville de Genève d'améliorer la sécurité des déplacements des habitants, d'autres sont motivés par des demandes de l'Office cantonal de la mobilité.

Dans le cadre de ces aménagements de modération de circulation, il est envisagé d'entreprendre des travaux d'entretien des voies publiques, ainsi que des travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement.

La définition des règles de circulation incombe à l'Etat, de par son Département du territoire et son Office cantonal de la mobilité, et les travaux aux communes. Ce partage des compétences oblige les services municipaux et cantonaux à collaborer avec les Transports publics genevois, les services de sécurité, au sein de groupes de coordination.

Exposé des motifs et description des travaux

1. Rue Chabrey

Les élèves se rendant à l'école, située dans le parc Trembley, sont amenés à emprunter les trottoirs le long de la rue Pestalozzi et, de ce fait, à traverser la rue Chabrey. Actuellement, il n'existe pas de passage protégé à cet endroit.

De plus, les récentes constructions d'habitations dans le quartier de la Forêt ont engendré une augmentation des déplacements piétonniers dans ce secteur.

Il est donc prévu d'aménager le carrefour entre la rue Chabrey et la rue Pestalozzi, afin de garantir une continuité et de sécuriser les cheminements des piétons. La géométrie du débouché de la rue Chabrey sur la rue Pestalozzi se verra modifiée par l'aménagement d'un trottoir traversant. Le contresens cyclable sur la rue Chabrey est maintenu.

Ces travaux d'aménagement justifient la remise en état de la chaussée (reconstruction infrastructure et superstructure) et des trottoirs dans le périmètre concerné.

En attendant la mise en place d'un collecteur de récolte des eaux pluviales sous le parc Trembley, prévue à moyen terme dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le réseau d'assainissement en système unitaire existant sera remis en état. Afin de garantir les débits, un tubage de diamètre 50 cm et un chemisage (ovoïde 70/90 cm) seront réalisés sur deux tronçons de collecteurs d'eaux mélangées. Un nouveau collecteur d'eaux usées de diamètre 30 cm sera construit en parallèle de l'existant.

2. Rue de l'Athénée

Une ligne Pédibus relie le chemin Malombré à l'école de Contamines en passant par les rues Monnier, Marignac, de l'Athénée, les avenues Alfred-Bertrand

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

et Jules-Crosnier. Sur ce tracé, les parents du Pédibus des Contamines ont signalé des risques et problèmes de circulation, mettant en danger les enfants.

A hauteur de l'avenue Alfred-Bertrand, dans la rue de l'Athénée, la traversée piétonne est très longue, au vu des gabarits de la chaussée. Les enfants se trouvent confrontés en particulier à la venue des véhicules motorisés de l'avenue Alfred-Bertrand, débouchant sur cette traversée piétonne sans visibilité.

Le projet propose un seuil de ralentissement qui modère le trafic, en diminuant la vitesse des véhicules motorisés au carrefour de la rue de l'Athénée et de l'avenue Alfred-Bertrand. Cet aménagement rend plus lisible l'ensemble des déplacements, toutes mobilités confondues, et assure une priorité aux piétons tout en facilitant leur déplacement.

Les deux passages pour piétons et le kit école avec ses bandes de ralentissement sont maintenus et intégrés sur le rehaussement.

Les abaissements de trottoirs seront mis en conformité sur le tronçon se situant entre la rue de Contamines et l'avenue Alfred-Bertrand. Des travaux d'entretien des trottoirs en béton et de la chaussée dans les carrefours sont également prévus dans ce périmètre.

3. *Avenue de la Roseraie*

Le Centre de rééducation de la Roseraie (CRER) accueille des personnes à mobilité réduite se déplaçant en chaise roulante.

Localisés dans deux établissements, situés le long de l'avenue de la Roseraie, les patients sont souvent amenés à se déplacer d'un site à l'autre, ce qui nécessite l'amélioration et la sécurisation du cheminement.

A cette fin, il est prévu de réaliser deux trottoirs traversants, l'un sur la rue Barthélemy-Menn et l'autre sur le chemin du Châtelet. Des travaux d'entretien de la chaussée sont prévus dans les carrefours, aux débouchés de ces rues.

L'Office cantonal de la mobilité mettra en place une signalisation lumineuse pour assurer la traversée piétonne de l'avenue de la Roseraie.

4. *Rue du Fossé-Vert*

La Ville de Genève, propriétaire de l'immeuble du 4, rue Adhémar-Fabri, a été interpellée par ses locataires qui se plaignaient, d'une part, de ne pouvoir accéder à leurs places de stationnement, situées dans la cour desservie par la rue du Fossé-Vert, et, d'autre part, des nuisances provoquées par l'encombrement, occasionné par les activités des hôtels riverains.

Les constats effectués *in situ* montrent la nécessité de revoir la gestion de la cour afin d'assurer le stationnement des locataires de la Gérance immobilière

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

municipale (GIM), les livraisons des hôtels, la levée des ordures, mais également l'accès du Service d'incendie et de secours en cas d'urgence, tant la situation anarchique qui prévaut rend aléatoire le succès de l'intervention.

Le principe retenu est la fermeture de la rue et de la cour intérieure avec accès aux ayants droit par la mise en place d'un portail, au droit de l'accès de la rue du Fossé-Vert, près de la rue D^f-Alfred-Vincent.

Le système de gestion d'accès des ayants droit se fera par un portail, avec borne rétractable, actionnée par un badge ou une clef.

Les ayants droit seront les propriétaires du parking souterrain, les livreurs des hôtels, les locataires des places que la GIM met à disposition dans la cour, les services d'urgences, la Voirie.

L'aménagement prévoit un trottoir traversant au droit de la rue D^f-Alfred-Vincent, ainsi que deux îlots délimitant le stationnement, afin d'assurer l'accès des véhicules du Service d'incendie et de secours et ceux de livraisons. Le portail de fermeture, composé de deux bornes en béton, distantes de 3,5 m, et d'une borne rétractable électropneumatique au centre, sera réalisé dans l'alignement du trottoir traversant. Le trottoir de la rue du Fossé-Vert sera supprimé au profit d'un aménagement de chaussée.

Des réfections partielles des chaussées seront entreprises sur la rue du Fossé-Vert, ainsi que sur la rue D^f-Alfred-Vincent.

5. *Quartier de Soubeyran*

Afin de trouver des réponses aux problèmes mis en évidence par les habitants du quartier, dans le cadre de l'examen du plan localisé de quartier N° 28783-231 délimité par les rues Edouard-Rod, Soubeyran et l'avenue Soret, le Conseil administratif avait introduit un crédit pour l'étude des mesures de circulation dans sa proposition PR-291. Bien que le référendum municipal contre le préavis favorable du Conseil municipal, du 27 janvier 1998, ait abouti le 27 septembre 1998, le Conseil administratif a souhaité que les études pour l'amélioration de la sécurité des déplacements dans le secteur soient menées, en concertation avec les associations locales.

Les études d'alors avaient mis en évidence plusieurs lieux où des interventions s'avéraient nécessaires et un programme d'interventions, en deux phases, a été proposé.

La première, réalisée depuis, a permis de répondre aux demandes les plus urgentes, cela au moyen de signalisations et de marquages. Ce fut notamment l'introduction de la zone 30 km/h dans le secteur.

La seconde nécessitait un nouveau financement pour les études d'aménagements complémentaires à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité et le confort

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

des mobilités douces. C'est ainsi que le Conseil municipal accepta, le 16 mai 2001, la proposition de crédit PR-48, qui permettait de poursuivre les réflexions avec les habitants et les riverains et de proposer des solutions pour les différents dysfonctionnements subsistant dans le quartier.

Plusieurs propositions d'aménagements ont ainsi pu être formalisées:

5.1 Rue résidentielle entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna

Cet espace est une place de jeux, sur laquelle transitent des véhicules se rendant aux parkings situés sous les immeubles. Elle est sujette à un important stationnement illicite, qui empêche les enfants d'y jouer en toute sécurité. Considérant la nécessité de maintenir l'accès ouvert à cette rue et l'inadéquation de réaliser un dispositif contre le stationnement illicite, qui entraverait la zone de jeux, le projet consiste à mettre en évidence la nature particulière de cette aire d'activités, à disposition des enfants. Ainsi, il est prévu un changement de revêtement et une modification du marquage, qui permettront de redessiner des nouveaux terrains de sports, ainsi que l'installation de cinq bancs du type Ville de Genève.

5.2 Chemin de Villars

Afin d'améliorer la sécurité et le confort des cheminements piétons, et notamment des enfants se rendant à l'école de Liotard, il est prévu de marquer le cheminement des piétons entre l'avenue De-Luserna et le chemin de Villars. La continuité piétonne du cheminement sera assurée par la prolongation du trottoir et son élargissement. Des travaux d'entretien de la chaussée et des trottoirs sont également prévus dans ce cadre.

5.3 Avenue Ernest-Pictet

Réalisation de deux abaissements de trottoirs et introduction d'un passage pour piétons. Entretien ponctuel de la chaussée.

5.4 Rue Edouard-Rod

Sur la rue Edouard-Rod, il est prévu de redisposer les places de stationnement par la construction de plusieurs éléments modérateurs, de type îlot circulaire. Quatre passages pour piétons seront réalisés, les trottoirs abaissés en conséquence et remis en état, vu leur importante dégradation.

5.5 Avenue Soret

La mise en place de deux coussins berlinois permettra de modérer la vitesse des véhicules empruntant l'avenue Soret.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

Obligation légale

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Estimation des coûts

1. Rue Chabrey	Aménagements	Entretien	Assainissement	Total
<u>Aménagements</u>				
Aménagements de surface	187 000			187 000
<u>Entretien</u>				
Entretien des trottoirs		88 000		88 000
<u>Assainissement</u>				
Tubage collecteur EM diam. 50 cm			36 000	
Collecteur EU diam. 30 cm			128 000	
Deux cheminées sur collecteur EU			10 000	
Chemisage collecteur EM ovoïde 70/90 cm			69 000	
Total			243 000	243 000
<u>Information publique</u>	6 000			6 000
<u>Honoraires d'ingénieurs civils</u>	37 400	8 800	36 450	82 650
Total HT	230 400	96 800	279 450	606 650
TVA 7,6% (arrondi)	17 510	7 360	21 240	46 110
Total TTC	247 910	104 160	300 690	652 760
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	9 920	4 170	12 030	26 120
Total TTC brut	257 830	108 330	312 720	678 880
Intérêts intercalaires: <u>TTC brut x 3,75 x 6</u> 2 x 100 x 12	2 420	1 020	2 930	6 370
Total TTC net	260 250	109 350	315 650	685 250

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

A déduire:

Subvention cantonale de 15% pour l'entretien
et les nouveaux équipements réalisés et incorporés
au réseau secondaire de la Ville de Genève.

Coût estimé 300 688 francs TTC			- 45 100	- 45 100
Total TTC 1. Rue Chabrey	260 250	109 350	270 550	<u>640 150</u>

<i>2. Rue de l'Athénée</i>	<i>Aménagements</i>	<i>Entretien</i>	<i>Total</i>
<u>Aménagements</u>			
Aménagement seuil de ralentissement	181 000		
Marquage	11 000		
Mise en conformité abaissements de trottoirs	<u>30 000</u>		
Total	222 000		222 000
<u>Entretien</u>			
Trottoirs béton		56 000	
Chaussée dans carrefours		<u>96 000</u>	
Total		152 000	152 000
<u>Information publique</u>	6 000		6 000
Total HT	228 000	152 000	380 000
TVA 7,6% (arrondi)	17 330	11 550	28 880
Total TTC	245 330	163 550	408 880
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	9 810	6 540	16 350
Total TTC 2. Rue de l'Athénée	255 140	170 090	<u>425 230</u>

<i>3. Avenue de la Roseraie</i>	<i>Aménagements</i>	<i>Entretien</i>	<i>Total</i>
<u>Aménagements</u>			
Réalisation des trottoirs traversants	100 000		100 000
<u>Entretien</u>			
Chaussée chemin du Châtelet		59 000	
Chaussée dans carrefours		147 000	
Chaussée rue Barthélemy-Menn		<u>55 000</u>	
Total		261 000	261 000
<u>Information publique</u>	6 000		6 000
Total HT	106 000	261 000	367 000
TVA 7,6% (arrondi)	8 060	19 840	27 900
Total TTC	114 060	280 840	394 900
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	4 560	11 230	15 790
Total TTC 3. Avenue de la Roseraie	118 620	292 070	<u>410 690</u>

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

<i>4. Rue du Fossé-Vert</i>	<i>Aménagements</i>	<i>Entretien</i>	<i>Total</i>
<u>Aménagements</u>			
Aménagement trottoir traversant et mise en place d'une borne escamotable	100 000		100 000
<u>Entretien</u>			
Réfections partielles Fossé-Vert & A.-Vincent		55 000	55 000
<u>Information publique</u>	6 000		6 000
Total HT	106 000	55 000	161 000
TVA 7,6% (arrondi)	8 060	4 180	12 240
Total TTC	114 060	59 180	173 240
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	4 560	2 370	6 930
Total TTC 4. Rue du Fossé-Vert	118 620	61 550	<u>180 170</u>
<i>5. Quartier de Soubeyran</i>	<i>Aménagements</i>	<i>Entretien</i>	<i>Total</i>
<u>5.1 Rue résidentielle Pictet - Luserna</u>			
Aménagement d'une place de jeux	51 000		
Marquage	2 000		
Total 5.1	<u>53 000</u>		53 000
<u>5.2 Chemin de Villars</u>			
Aménagements des trottoirs et du seuil	38 000		
Marquage	3 000		
Entretien chaussée et trottoirs		116 000	
Total 5.2	41 000	116 000	157 000
<u>5.3 Avenue Ernest-Pictet</u>			
Réalisation des abaissements de trottoirs	6 000		
Marquage	1 000		
Entretien ponctuel		5 000	
Total 5.3	7 000	5 000	12 000
<u>5.4 Rue Edouard-Rod</u>			
Aménagements pastilles et abaissements	47 000		
Marquage	8 000		
Entretien des trottoirs		113 000	
Total 5.4	55 000	113 000	168 000
<u>5.5 Avenue Soret</u>			
Mise en place de coussins berlinois	16 000		
Total 5.5	<u>16 000</u>		16 000

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

<u>Information publique</u>	13 000		13 000
<u>Honoraires d'ingénieurs civils</u>	34 400	23 400	57 800
Total HT	219 400	257 400	476 800
TVA 7,6% (arrondi)	16 670	19 560	36 230
Total TTC	236 070	276 960	513 030
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	9 440	11 080	20 520
Total TTC 5. Quartier de Soubeyran	245 510	288 040	<u>533 550</u>

Récapitulation

1. Rue Chabrey	640 150
2. Rue de l'Athénée	425 230
3. Avenue de la Roseaie	410 690
4. Rue du Fossé-Vert	180 170
5. Quartier de Soubeyran	<u>533 550</u>
Total, y compris déductions	2 189 790
Participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux	<u>45 100</u>
Soit total brut	<u>2 234 890</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2006-2007).

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ douze mois pour l'ensemble des objets.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2009.

Intérêts intercalaires

Pour les objets dont la durée des travaux est inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Agenda 21 et choix écologiques

Afin de lutter contre les nuisances sonores (OPB), et en adéquation avec le programme de lutte contre le bruit routier à Genève, il est prévu de mettre en place des revêtements phonoabsorbants pour la couche de roulement, lorsque les valeurs limites d'immissions définies par la législation sont atteintes ou dépassées.

Le choix du matériau composant les tuyaux de collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ce type de canalisation présente à la fois une très bonne qualité structurelle, une facilité de mise en place et une excellente résistance à l'abrasion. Sa faible rugosité assure un bon écoulement des eaux, même sur les tronçons à faible pente. De plus, le béton d'enrobage des tuyaux est composé de granulats recyclés.

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles, et les trottoirs type Ville de Genève seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sur les chaussées et trottoirs sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Information publique

1. Rue Chabrey

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

2. Rue de l'Athénée

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

3. *Avenue de la Roseaie*

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

4. *Rue du Fossé-Vert*

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

5. *Quartier de Soubeyran*

Les aménagements prévus sont l'occasion de rappeler les réflexions effectuées avec les habitants du quartier et les interventions déjà effectuées dans le but de modérer la circulation et de sécuriser les déplacements.

Les supports proposés sont les suivants:

- des panneaux d'information seront disposés sur les lieux des interventions;
- un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains au début de chaque chantier;
- un avis payant dans la presse sera publié lors du début des travaux.

Montant information-communication: 13 000 francs.

Régime foncier

La parcelle N° 6674, feuille 38, commune Genève-Cité, située dans la cour intérieure, desservie par la rue du Fossé-Vert, est de type privé Ville de Genève.

Les autres parcelles sur lesquelles se situent les objets de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Autorisation de construire

Dans le cadre de travaux d'aménagements, une requête en autorisation de construire sera présentée pour chacun des objets concernés de la présente demande de crédit. Il en va de même pour les objets liés aux reconstructions des réseaux d'assainissement des eaux.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

1. Rue Chabrey: APA 20485-6 accordée le 8 janvier 2003. Requête en autorisation de construire à déposer pour les collecteurs.
2. Rue de l'Athénée: requête en autorisation de construire à déposer.
3. Av. de la Roseraie: requête en autorisation de construire à déposer.
4. Rue du Fossé-Vert: APA 24047/2-7 accordée le 30 mars 2005
5. Quartier de Soubeyran: requête en autorisation de construire à déposer pour les différents objets

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Ces objets sont planifiés:

Travaux liés aux aménagements

Sous la rubrique 102.019.09, «Aménag. places et rues à trafic modéré 2008-2009», du 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, dotation 2 500 000 francs, pour les objets suivants:

1. Rue Chabrey	260 250
2. Rue de l'Athénée	255 140
3. Avenue de la Roseraie	118 620
4. Rue du Fossé-Vert	118 620
5. Quartier de Soubeyran	245 510
Total TTC	998 140

Travaux liés à l'entretien des voies et routes

Sous la rubrique 101.015.20, «Entret. et rénovation du domaine public 2008-2009», du 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, dotation 1 700 000 francs, pour les objets suivants:

1. Rue Chabrey	109 350
2. Rue de l'Athénée	170 090
3. Avenue de la Roseraie	292 070
4. Rue du Fossé-Vert	61 550
5. Quartier de Soubeyran	288 040
Total TTC	921 100

Travaux liés à la reconstruction du réseau d'assainissement des eaux

Sous la rubrique 081.055.02, «Entret. collecteurs suite remise en état chaussée», du 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, dotation 6 000 000 de francs, pour l'objet suivant:

Rue Chabrey:	270 550 francs
--------------	----------------

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Les projets d'aménagements de la présente demande de crédit ont été élaborés par les Services de la mobilité et d'aménagement urbain, en collaboration avec le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Subvention, participation

L'investissement destiné au réseau d'assainissement de la rue Chabrey sera financé pour tout ou partie par le Fonds taxe d'écoulement selon le montant disponible du fonds.

De plus, une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement, concernant l'objet suivant:

Rue Chabrey: 45 100 francs

Budget prévisionnel d'exploitation

La mise en place d'une borne rétractable sur la rue du Fossé-Vert entraîne des charges d'entretien et d'exploitation supplémentaires de 1800 francs, imputés sur le compte de budget annuel 314150.

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage des autres ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

1. Rue Chabrey

La charge financière nette de l'investissement prévu à l'arrêté I (640 150 francs, soit 685 250 francs moins 45 100 francs de participation de l'Etat), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 44 030 francs.

2. Rue de l'Athénée

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté II (425 230 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 29 250 francs.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

3. *Avenue de la Roseraie*

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté III (410 690 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 28 250 francs.

4. *Rue du Fossé-Vert*

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté IV (180 170 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 12 390 francs.

5. *Quartier de Soubeyran*

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté V (533 550 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 36 700 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 640 150 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 685 250 francs, destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux de la rue Chabrey.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 685 250 francs.

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 230 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de la rue de l'Athénée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 230 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: divers travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement de rues

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 410 690 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de l'avenue de la Roseraie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 410 690 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 170 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de la rue du Fossé-Vert.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 170 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 533 550 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées du quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 533 550 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de préconsultation.

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

8. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 574 000 francs, soit:

- **un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N^{os} 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- **un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N^{os} 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-587).**

1. Préambule

Dans le cadre fixé par le crédit d'étude (proposition PR-388), d'un montant de 215 000 francs, voté par votre Conseil le 8 novembre 2005, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a mandaté deux architectes pour réaliser l'étude de rénovation des préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives.

Pour désigner le mandataire de l'école de Cité-Jonction, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a organisé un concours d'appel d'offres sur invitation, jugé en mai 2006, à l'issue duquel un mandat d'étude a été attribué au bureau Pierre Bonnet architecte. Pour l'école des Eaux-Vives, un mandat de gré à gré a été attribué au bureau ADR architectes, auteur en avril 2003 d'un rapport fixant les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, d'adaptation et de construction des places de jeux gérées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Les études de ces deux mandataires sont les prolongations complètes et détaillées de l'ensemble des enjeux énoncés dans la proposition PR-388. L'étude de la réfection des trois préaux de l'école de Cité-Jonction est complétée par une étude d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking situé en sous-sol, étude réalisée par les soins du Service des écoles et institutions pour l'enfance en collaboration avec le Service des bâtiments.

Cette intervention sur la dalle du parking est liée à la transformation du centre artisanal de la Jonction dont la demande de crédit sera déposée par le Service

des bâtiments en 2009 (N° 020.005.02 du 3^e PFI 2008-2019) et en constitue une première étape.

2. Exposé des motifs

Les quartiers de la Jonction et des Eaux-Vives sont fortement urbanisés et disposent de peu d'espaces publics accessibles en tout temps. La notion de réappropriation des quelques espaces disponibles par les habitants pour un usage positif et convivial est très importante. Les préaux d'école, ainsi que l'ensemble de leurs installations, constituent un lieu privilégié pour les enfants, facilitant les rencontres et les contacts entre les différents acteurs sociaux. Il s'agit donc d'un enjeu significatif pour la vie sociale de l'ensemble des habitants de ces deux quartiers. Dans la mesure où ces préaux sont des lieux de rencontre quotidiens, la manière dont ils sont aménagés constitue un élément essentiel pouvant favoriser les relations de proximité. On l'a bien vu dans une actualité récente (préau des Volandes), l'économie des moyens d'entretien des sites scolaires peut rapidement engendrer des réactions exacerbées des parents d'élèves et conduire à des dérives simplistes. Outre les enjeux liés à la vie sociale des quartiers, les travaux envisagés permettent d'assurer une meilleure sécurité des enfants, notamment en raison des interventions suivantes:

- changement complet des installations de jeux avec mise aux normes européennes de sécurité;
- aménagement propre et convivial favorisant le respect des lieux et tendant à réduire les risques encourus par les enfants en raison de l'abandon de déchets dangereux;
- réorganisation complète des réseaux de drainage des eaux de surface, de manière à éliminer les problèmes de gel et les accidents qui s'y rapportent;
- création d'espaces tampon entre rues et préaux grâce aux zones d'attente à proximité des accès;
- choix de mobilier urbain intégré, de forme ergonomique et adoucie afin de diminuer les accidents de récréation.

Par ailleurs, il est à relever que les fosses et amphithéâtres de l'école de Cité-Jonction seront nivelés. Le préau enfantin sur un seul niveau permettra de réduire les risques de chutes. On peut également relever que la sécurité des usagers du parking sera considérablement améliorée grâce à la modification de la sortie de secours.

Cette demande de crédit relève par conséquent tout à la fois d'une stratégie de rénovation et de mise en valeur des sites scolaires dont l'aspect dégradé ne favorise pas le lien social et de sécurisation des places de jeux, en particulier de celles qui ne sont pas adaptées aux normes actuelles.

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

Ecole de Cité-Jonction

Construits en 1968, en même temps que le groupe scolaire, les trois préaux de Cité-Jonction, d'une surface totale de 3120 m², n'ont subi aucune rénovation d'envergure depuis leur construction.

Il est à noter que le quartier de Cité-Jonction fait depuis peu l'objet d'un intérêt marqué de la part des historiens de l'architecture. Ils considèrent Cité-Jonction comme représentatif de l'architecture des grands ensembles des années 1960 à Genève. Une étude historique approfondie de ce quartier a été commandée par le Service de conservation du patrimoine de la Ville de Genève et réalisée par Bruno Corthésy, historien de l'architecture, en mai 2005.

Cette étude a alimenté la réflexion du bureau Pierre Bonnet architecte. Son intervention s'inscrit dans le respect de la qualité architecturale et historique de l'ensemble de Cité-Jonction.

En ce qui concerne les jeux, il faut noter que ces derniers étaient si dégradés qu'une grande partie d'entre eux a été démolie en urgence et remplacée par des jeux provisoires en attendant la rénovation complète du préau. La conception générale actuelle, dégagée à la suite du Forum «La ville en jeux» (septembre 2004), veut que l'on équipe les préaux de manière à libérer des espaces libres de toute installation, afin de permettre aux enfants de courir et de jouer sans obstacle sur de belles surfaces. La ligne de jeux choisie est en inox. Elle répond aux objectifs fixés en matière de sécurité et de durabilité et s'intègre parfaitement dans le projet d'aménagement.

Ecole des Eaux-Vives

Le préau de l'école des Eaux-Vives, d'une surface de 2090 m², fait l'objet d'une utilisation intense. Bien que les équipements de jeux aient été rénovés ponctuellement au cours des trois dernières décennies, il est devenu indispensable de repenser complètement l'ensemble de la surface, notamment parce que la configuration actuelle n'isole pas suffisamment les enfants des dangers de la circulation sur la rue des Eaux-Vives.

Par ailleurs, dans le cadre des séances «La parole aux quartiers» organisées durant l'automne 2006 et le printemps 2007, les habitants des Eaux-Vives ont été les plus véhéments pour exprimer le sentiment d'insécurité qui dégrade leur vie quotidienne. La rénovation et le réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives s'inscrivent donc dans le cadre d'une politique pragmatique constituée d'actions convergentes visant à combattre les sentiments de révolte et d'exclusion. Le Conseil administratif est convaincu que l'addition de différentes mesures de requalification des espaces publics est de nature à transformer la perception que les habitants ont de leur quartier.

Quant aux jeux, le bilan des jeux actuels n'est pas très bon. Le château/pont en corde n'est pas conforme aux normes de sécurité et l'ensemble de l'installation présente des risques graves: surface de sol souple très insuffisante, risques de coincements de tête et d'étranglement avec les filets. De plus, les jeux existants ont été remplacés au coup par coup et présentent un aspect hétéroclite. Il s'agit dans ce projet de réorganiser l'ensemble des espaces de jeux et d'attribuer au préau une zone de jeux clairement définie dans laquelle les installations pourront se renouveler autour d'un thème unique, par exemple, les sphères inox, les crocodiles, la forêt. Le but est de renforcer l'homogénéité. Le jeu multifonctions, parfaitement adapté aux normes de sécurité et installé en 2003, sera déplacé dans une autre école.

3. Information

Les deux projets ont été soumis au corps enseignant des écoles concernées ainsi qu'aux personnes déléguées par les associations de parents d'élèves et par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, sous forme de maquettes et de plans. Dans les deux cas, l'accueil a été favorable, notamment parce que les projets revalorisent le site scolaire et renforcent la sécurité des enfants. Les demandes spécifiques formulées par les utilisateurs ont été prises en compte par les architectes, qui se sont efforcés d'y répondre dans la limite des budgets prévus.

4. Ecole de Cité-Jonction

Travaux d'assainissement

L'étanchéité du préau central et du préau nord est en très mauvais état. La dalle et le système porteur du préau central, situés au-dessus d'un parking, sont ponctuellement altérés par des infiltrations d'eau, particulièrement à proximité des joints de dilatation, des relevés d'étanchéité à proximité des façades et dans les piliers du parking soutenant la dalle. Une campagne de sondages et un rapport rendu par un ingénieur civil confirmer les constatations effectuées sur le site. Les conclusions de ce rapport indiquent qu'un assainissement est nécessaire relativement rapidement pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Dans ces conditions, il est évident que l'étanchéité doit être entièrement refaite, d'une part, pour stopper la dégradation du système porteur et, d'autre part, pour permettre le réaménagement complet des préaux dans de bonnes conditions.

La planification de ces travaux d'assainissement a été effectuée en concertation avec le Service des bâtiments, qui a la charge de l'entretien du parking.

Description du projet

Les préaux présentent, aujourd'hui, un aspect dur et inhospitalier du fait de leur situation en zone urbaine très dense, de l'état très dégradé des sols et de la pauvreté de la végétation existante.

Le projet d'aménagement renouvellera complètement l'image des préaux grâce à des interventions indispensables au bon fonctionnement de ceux-ci. L'apport de végétation, de pièces de mobilier et d'installations ludiques requalifieront les situations existantes du lieu, dans un souci d'économie de moyens.

Les plantations proposées (bambous et arbres) offriront une fraîcheur et un nouvel équilibre entre bâti et végétation à ces espaces marqués par un environnement très minéral. Elles redéfiniront les limites des préaux, agiront comme filtre entre ceux-ci et le milieu urbain et apporteront de ce fait un potentiel d'identification et de qualité au lieu.

La coloration rouge de l'enrobé et du béton feront écho à la brique présente dans l'école et constitueront un apport chaleureux à l'ambiance des préaux. Cette couleur permettra en outre de distinguer clairement les interventions nouvelles des aménagements d'origine.

Le réseau de drainage des eaux de surface et les sols seront entièrement revus. Les revêtements des sols seront adaptés aux différentes situations: sol souple pour les jeux, enrobés pour les accès, les préaux et les préaux couverts.

Un statut particulier est réservé au minifoot, qui sera traité comme élément de mobilier aux qualités scénographiques et ludiques, à l'échelle du préau central.

Estimation des coûts

Crédit I: rénovation préaux de Cité-Jonction

Le coût des travaux envisagés est calculé sur la base de trois offres par corps de métier. Les montants ci-dessous correspondent à l'offre la moins disante:

A.	<u>Travaux d'assainissement</u>	Fr.
220	Installation de chantier	22 660
224	Démolition	243 471
224.1	Préparation et étanchéité	169 032
222	Modification des écoulements	98 970
	Sous-total	534 133
583	Réserve pour imprévus et divers (3%)	16 024
	Total des travaux d'assainissement hors TVA	550 157
	(Montant arrêté à 592 000 francs TTC)	

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

B. <u>Travaux d'aménagement</u>		
211	Travaux de maçonnerie	608 736
224.1	Etanchéité des bacs de plantation	29 739
230	Installations électriques	11 152
272.2	Serrurerie	109 664
409	Enrobé bitumineux	177 998
421	Paysagisme	208 178
422	Travaux de clôtures	233 364
424	Jeux	116 534
511	Autorisations, taxes	929
524	Reproduction de documents, tirages	3 717
568	Panneau de chantier	4 646
589	Consommation eau, électricité, gaz et TT	2 788
	Sous-total	1 507 445
583	Réserve pour imprévus et divers (3%)	45 223
	Total des travaux d'aménagement hors TVA	1 552 668
C. <u>Honoraires des mandataires</u>		
591	Honoraires de l'architecte	103 624
591	Honoraires de l'architecte poste clôtures	23 234
592	Honoraires de l'ingénieur civil	34 386
596	Honoraires de l'ingénieur-conseil	13 600
596.1	Honoraires de l'ingénieur géomètre	4 646
596.5	Honoraires de l'architecte-paysagiste	6 040
	Total des honoraires hors TVA	185 530
	Coût total A + B + C hors TVA	2 288 355
	Taxe sur la valeur ajoutée 7,6% (TVA)	173 915
	Coût total du crédit I (TTC)	2 462 270
D. <u>Frais administratifs et financiers</u>		
	Honoraires de promotion 5% de 2 462 270 francs	123 114
	Intérêts intercalaires	
	$\frac{3,5}{100} \times \frac{2\,462\,270}{2} \times \frac{8}{12}$ soit 28 726 francs admis à	28 800
	Total du crédit I demandé (TTC): 2 614 184 francs arrêté à	2 614 200

5. Ecole des Eaux-Vives

Description du projet

Aujourd'hui, le préau présente un aspect très dégradé du fait de l'état des sols, d'une végétation peu abondante et en mauvais état phytosanitaire. Ce préau est encombré par des aménagements ponctuels et hétéroclites.

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

Le projet d'aménagement a pour but de renouveler l'image du préau grâce à des interventions indispensables à son bon fonctionnement.

Côté rue des Eaux-Vives, l'intervention principale consistera à définir une zone d'accueil généreusement arborisée afin de préserver les usagers du préau des nuisances de la rue. Le centre du préau sera occupé par les deux zones de jeux principales. Une attention particulière sera accordée au couvert, actuellement très sombre et peu convivial. Le sol sera remplacé par un dallage de couleur claire et l'aspect du plafond sera amélioré. Sur l'ensemble des surfaces, les revêtements de sol seront adaptés aux différentes situations: copeaux pour les jeux, enrobés pour les accès et le préau.

Le réseau de drainage des eaux de surface et les sols seront entièrement revus.

L'installation de nombreux bancs et tables, dans la zone d'accueil, sous les arbres et à proximité des jeux compléteront le dispositif.

Estimation des coûts

Crédit II: rénovation préau des Eaux-Vives

Le coût des travaux envisagés est calculé sur la base de trois offres par corps de métier. Les montants ci-dessous correspondent à l'offre la moins disante:

	Fr.
E. <u>Travaux d'aménagement</u>	
400 Installation de chantier, travaux préparatoires et démolition	108 400
401 Déplacement de terre	24 700
411 Travaux de génie civil et maçonnerie	251 000
413.5 Constructions légères en béton préfabriqué	73 000
415.2 Serrurerie	49 000
415.3 Menuiserie extérieure	33 900
421 Plantations	86 000
422 Arrosage automatique et pilotage de l'irrigation	13 770
424.1 Jeux	33 000
443 Installations électriques	26 000
511 Autorisations	1 000
512 Taxes	1 000
524 Reproduction de documents, tirages héliographiques	3 000
Sous-total	<u>703 770</u>
583 Réserve pour divers et imprévus (3%)	<u>21 113</u>
Total des travaux d'aménagement hors TVA	<u>724 883</u>

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

F.	<u>Honoraires des mandataires</u>	
591	Honoraires de l'architecte	80 000
592	Honoraires de l'ingénieur civil	30 000
596.1	Honoraires de l'ingénieur géomètre	5 000
	Total des honoraires hors TVA	115 000
	Coût total E + F hors TVA	839 883
	Taxe sur la valeur ajoutée 7,6% (TVA)	63 831
	Coût total du crédit I (TTC)	903 714
G.	<u>Frais administratifs et financiers</u>	
	Honoraires de promotion 5% de 903 714 francs	45 186
	Intérêts intercalaires	
	$\frac{3,5}{100} \times \frac{903\,714}{2} \times \frac{8}{12}$ soit 10 543 francs admis à	10 600
	Total du crédit II demandé TTC	959 500
	Total des crédits I (2 614 200 francs) et II (959 500 francs)	3 573 700
	Arrêté à	3 574 000

6. Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2007 et ne comprennent aucune hausse.

7. Autorisations de construire

Les deux projets d'aménagement ont fait l'objet de requêtes en autorisation de construire et bénéficient d'autorisations en force dûment délivrées par le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information.

8. Programme des travaux

Sous réserve du vote du crédit, les travaux débiteront en juillet 2008 et s'achèveront en février 2009.

9. Agenda 21

Les questions liées à la protection de l'environnement ont été prises en compte par les architectes mandataires. Ainsi, les deux projets se caractérisent par une économie de moyens et des choix de solutions simples et durables. De même, les mesures d'assainissement et les améliorations techniques permettront de réduire au minimum les coûts d'entretien tout en assurant une plus grande durée de vie

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

aux aménagements. Par ailleurs, le renforcement de la qualité des lieux apporte un potentiel de convivialité propice à la rencontre et aux relations humaines.

10. Obligation légale

Les communes ont l'obligation, en vertu du règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C 1 10 11), d'entretenir les bâtiments scolaires et de prévoir une surface pour les jeux et les exercices physique de plein air.

11. Référence au plan financier d'investissement

Cet objet figure au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, inscrit en PRI 1 selon la liste des projets devant être planifiés par le service dans le cadre des dotations annuelles, avec le numéro 030. 072.06, pour un montant de 3 millions de francs.

12. Maîtrise d'ouvrage

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est à la fois gestionnaire et bénéficiaire du crédit.

14. Charge financière

La charge financière annuelle pour l'arrêté I, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 306 460 francs.

La charge financière annuelle pour l'arrêté II, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 112 480 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 614 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 959 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 380 420 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, déduction faite de la participation de l'Etat d'un montant de 1 199 740 francs, selon l'application du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, soit un montant brut de 4 580 160 francs (PR-588).

Préambule

Les prévisions en matière de mobilité montrent que, selon la tendance actuelle, la croissance des kilomètres parcourus en voiture individuelle et en deux-roues motorisés dans le canton serait de l'ordre de + 50% entre 2000 et 2020 si aucune mesure n'est prise pour corriger cette évolution.

Afin de contenir ce développement de l'usage de l'automobile, les autorités cantonales ont entrepris depuis plusieurs années le développement des transports en commun. Une première étape importante a été entreprise avec le plan directeur des transports publics 2003-2006 qui a permis une augmentation de plus de 20% de l'offre. Cet accroissement s'est fait tant par l'extension du réseau de tramways que par le développement des lignes de bus et de trolleybus des Transports publics genevois (TPG), de trains des Chemins de fer fédéraux (CFF) régionaux ou encore des Mouettes de la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN).

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a appuyé ce développement de l'offre en transports publics en votant:

- le 25 juin 2001, la proposition PR-51 relative à la branche de tramway Sécheron;
- le 15 janvier 2003, la proposition PR-210 relative à la branche de tramway Acacias;
- le 7 juin 2005, la proposition PR-383 relative au tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC).

Ce même Conseil a voté, le 9 avril 2003, la proposition PR-222 relative aux aménagements urbains liés au plan directeur 2003-2006 qui a permis de fournir l'effort nécessaire pour l'amélioration du réseau de voirie pour les bus et trolleybus.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Le 22 septembre 2006, le Grand Conseil a approuvé une nouvelle étape du développement du réseau en adoptant le nouveau plan directeur des transports publics pour la période 2007-2010.

La présente demande de crédit concerne les travaux à entreprendre pour les autres adaptations prévues dans le cadre de ce plan. Elle permettra de répondre dans des délais parfois très brefs aux travaux d'adaptation de carrefours, de voies réservées, d'arrêts, d'éclairage public, de mobiliers, d'entretien des voies de bus, ou encore de réseau d'assainissement, qu'il est nécessaire de mener sur le territoire municipal.

Il est à relever que, durant cette même période, il s'agira également de mettre en œuvre les travaux liés à la mise en service du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) prévus dans le plan directeur 2011-2014. Celui-ci engendrera des réorganisations importantes des lignes de bus et trolleybus touchées par son tracé et des travaux considérables dans le quartier de la Jonction, la rue de Chantepoulet et la rue du Mont-Blanc. Ceux-ci feront l'objet de demandes de crédit ad hoc qui seront prochainement déposées devant le Conseil municipal.

Exposé des motifs

La croissance démographique de la région genevoise, couplée à une urbanisation dispersée en dehors des axes de transports publics performants, entraîne une augmentation de la mobilité qui pose des problèmes en matière de congestion du réseau routier, de bruit et de pollution atmosphérique. Bien que des réflexions soient menées pour développer une meilleure coordination entre les réseaux de transports publics et les secteurs à urbaniser, les besoins de développement des transports publics restent importants pour améliorer la qualité de vie à Genève et répondre aux obligations légales en matière d'assainissement de l'air et du bruit.

Ainsi, selon les dernières études effectuées, si l'on ne veut pas que l'augmentation du trafic automobile soit supérieure à 25% entre 2002 et 2020, il convient de doubler l'offre en transports publics sur la même période.

Dès lors, les actions doivent se porter sur la modification de l'offre qualitative et quantitative, et sur l'amélioration des conditions d'exploitation, notamment des vitesses commerciales.

Ainsi, le plan directeur 2007-2010 propose de développer le réseau sur la base de cinq priorités:

1. Développement des lignes de tram: la mise en service progressive de nouvelles infrastructures de tram planifiées nécessite de prévoir l'organisation du réseau des lignes de tram et les ajustements de l'offre urbaine de transport, afin de prévoir une offre en adéquation à la demande;

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

2. Prise en compte du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse): le réseau mis en service durant ce plan directeur doit permettre d'accueillir le réseau RER qu'il sera possible de mettre en œuvre dès la réalisation du projet CEVA, à l'horizon 2010-2012;
3. Développement de l'offre en fonction de la demande en mobilité: tout développement de l'offre doit impérativement être ciblé sur les lignes et périodes de fortes demandes (heures de pointe), afin d'éviter toute dilution, ce qui se traduirait notamment par des surcoûts inutiles. Il en va de même du développement de l'offre des transports collectifs pour tout nouveau quartier;
4. Extension de l'offre de transport public transfrontalière: la croissance importante de la mobilité transfrontalière et la très faible offre en transports publics justifient pleinement le développement des lignes transfrontalières;
5. Amélioration de la productivité et de la performance des opérateurs, essentiellement les TPG: des gains de productivité doivent absolument être entrepris, pour atténuer l'effort financier supplémentaire de l'Etat de Genève, grâce à l'amélioration des vitesses commerciales, l'optimisation de la gestion du parc de véhicules et d'autres mesures (rationalisation de l'exploitation, signalisation, gestion du trafic, etc.).

Ces priorités devront, durant la période considérée, être portées sur les dessertes en lien avec les infrastructures en cours de construction et les dessertes de nouveaux pôles. L'élargissement de la communauté tarifaire et l'organisation des déplacements transfrontaliers en transports publics au sein d'une nouvelle structure contribueront aussi à atteindre ces objectifs.

Conséquences

Comme pour le précédent plan directeur, cela aura des conséquences en matière de travaux sur le territoire de la Ville de Genève, tant en ce qui concerne la poursuite du développement de nouvelles lignes de tramway, que des adaptations de voirie liées à la transformation du réseau de bus et de trolleys, sur le territoire communal. En effet, les modifications de la structure du réseau de transports publics peuvent avoir des incidences importantes en matière d'organisation de l'espace. Qu'il s'agisse du sous-sol, pour améliorer la portance des chaussées en raison du passage des véhicules des transports collectifs, des modifications des revêtements de chaussée, de l'aménagement des arrêts, ou encore de l'amélioration des parcours piétonniers alentours, ces conséquences peuvent être lourdes et multiples.

Répartition des compétences

Les compétences de l'Etat et de la Ville de Genève en matière de réalisation et d'entretien des infrastructures ferroviaires et routières sont réglées par le cahier

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987.

Ainsi, si l'infrastructure lourde, à l'image des voies ferrées, des lignes aériennes et de leur support, appartient à l'Etat de Genève, les distributeurs, les supports signalétiques et le balisage des arrêts appartiennent aux Transports publics genevois. Les voiries situées sur le territoire communal appartiennent à la Ville de Genève.

Lorsqu'il s'agit d'entreprendre des réfections simultanées de chaussées et de voies ferrées, la Ville de Genève prend en charge la réfection de l'infrastructure routière, à l'exception de celle située sous les voies de chemins de fer, et les travaux relatifs au revêtement sur l'ensemble de la chaussée.

Sur le territoire communal, les frais engendrés par l'aménagement d'arrêts, de construction de chaussées ou parties de chaussée sont pris en charge pour moitié par la Ville de Genève et pour moitié par l'Etat de Genève. L'entretien des chaussées demeure à la charge de la Ville de Genève. Quant aux frais d'installation d'équipements d'éclairage public, liés aux nouveaux arrêts ou aux arrêts déplacés, ils doivent être pris en charge par la Ville de Genève.

Développement du réseau bus et trolleybus

En ce qui concerne le TCOB, sa mise en service est prévue dans le cadre du plan directeur 2011-2014. Les travaux démarreront toutefois durant la période de validité du présent plan directeur. Ils nécessiteront des modifications importantes du réseau de bus et trolleybus pour assurer, durant la période des travaux, un niveau d'offre équivalent à celui existant aujourd'hui. Ces travaux préfigureront l'organisation du réseau à l'horizon de la mise en service de la nouvelle branche de tramway.

Les travaux relatifs à ces restructurations, à la charge de la Ville de Genève, feront l'objet de demandes de crédit ad hoc qui seront présentées dans les mois à venir au Conseil municipal.

Travaux sectoriels

Ainsi, la présente demande de crédit concerne des adaptations localisées, liées à un développement plus sectoriel d'une ligne ou d'un tronçon de ligne, pour améliorer sa progression ou sa vitesse commerciale, offrir une meilleure qualité d'accueil aux arrêts, contribuer à une meilleure lisibilité de la ligne, ou encore pour permettre une meilleure desserte d'un quartier ou d'un lieu.

Il s'agira bien sûr pour l'Office cantonal de la mobilité d'améliorer la fluidité des carrefours par l'adaptation de la régulation lumineuse essentiellement, mais

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

aussi, en lien avec la Ville de Genève, les conditions de déplacement des cycles et des piétons.

En ce qui concerne l'aménagement des voiries, l'optimisation des lignes de transports publics demande souvent la modification des marquages routiers, voire l'adaptation des trottoirs et, surtout, des arrêts, mais elle peut encore entraîner la révision complète des infrastructures de chaussée pour assurer une portance optimale, ainsi que l'adaptation des réseaux d'assainissement.

Selon les études en cours avec l'Office cantonal de la mobilité, différents travaux déjà planifiés peuvent être mentionnés: certains concernent des aménagements projetés dans le cadre du plan directeur 2003-2006, mais qui n'ont pu être réalisés durant cette période, comme notamment l'avancée de trottoir de l'arrêt du bus Molard, situé sur la rue du Rhône, actuellement provisoire, et d'autres, qui concernent des développements prévus dans le cadre du plan directeur 2007-2010, et qui sont actuellement à l'étude dans les services, tels que la réalisation de nouvelles voies de bus (voie centrale).

L'expérience acquise lors du précédent plan directeur a toutefois montré que la mise en œuvre des adaptations du réseau des transports collectifs ne correspondait pas toujours à ce qui avait été planifié par l'autorité organisatrice cantonale.

Compte tenu des mécanismes de financement différents entre l'Etat, qui finance la part des travaux de développement du réseau qui lui incombe sur des crédits budgétaires, et la Ville, qui doit faire appel à des demandes de crédit d'investissement, votées par le Conseil municipal, il convient, pour répondre dans les temps aux demandes des transports publics, de doter les services municipaux d'une enveloppe-cadre pour assurer le financement de réalisations, dont le contenu n'est pas forcément connu à ce jour.

Etudes d'aménagements

Contrairement à la proposition PR-222 de 2002 constituée:

- d'un arrêté I de 2 000 000 de francs destiné à l'étude d'aménagements urbains liés au plan directeur des transports publics 2003-2006;
- d'un arrêté II de 4 905 000 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours, de voies réservées, d'arrêts et du réseau d'assainissement (eaux pluviales) liés au plan directeur des transports publics 2003-2006;

soit 6 905 000 francs, la présente demande de crédit ne concerne que le financement des travaux à réaliser.

Si l'arrêté II relatif aux travaux est aujourd'hui pratiquement épuisé, l'arrêté I, lié aux études, n'a quant à lui pratiquement pas été sollicité. En effet, à l'époque

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

de l'élaboration de la demande de crédit PR-222, la Ville de Genève souhaitait développer la valorisation des axes empruntés par les Transports publics genevois et saisir l'occasion des réorganisations du réseau pour améliorer l'aménagement de son domaine public, à l'image du processus sur la ligne de bus N° 1. Les montants importants inscrits dans cet arrêté, qui traite des études à venir, permettaient de constituer des groupements pluridisciplinaires, composés d'ingénieurs en génie civil, d'architectes, de géomètres et d'ingénieurs en transports, qui auraient pu développer des projets jusqu'au niveau des requêtes en autorisation de construire.

Pourtant, l'accroissement de l'offre des transports publics ne s'est pas fait ces quatre dernières années selon les plans initialement développés par l'Office des transports et de la circulation d'alors, puisque le développement de 20% inscrit dans le contrat de prestations des Transports publics genevois l'a été essentiellement par l'extension du réseau de tramway.

Par ailleurs, les réflexions menées sur le réaménagement du tracé de la ligne N° 1 ont montré que les investissements nécessaires pour concrétiser cette démarche étaient de loin supérieurs à la capacité financière de la Ville de Genève, qui doit déjà investir près de 20 millions de francs annuellement pour suivre le programme de développement des tramways, engagé par l'Etat de Genève.

C'est la raison pour laquelle l'arrêté I de la proposition PR-222 n'a pratiquement pas été entamé pour mener des études localisées.

Le Conseil administratif a dès lors décidé d'affecter le solde de ce crédit aux études à venir qui concernent des aménagements urbains, liés au développement des transports publics.

Travaux planifiés et non planifiés

Les montants liés à ce type d'aménagement sont rémunérés à raison de 50% Etat, 50% Ville de Genève, selon le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987, entré en vigueur: 1^{er} janvier 1989, article 7, alinéa 2 (H 1 55.04), exception faite des travaux de réfection de voie de circulation, de collecteurs et d'éclairage public.

a) *Travaux planifiés*

– L'arrêt «Molard»

Cet arrêt, situé à la rue du Rhône, au droit de la place du Molard, a été construit de façon provisoire dans le cadre du chantier de réfection du bâti-

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

ment N° 35. Suite à la demande des TPG de pérenniser l'aménagement, qui permet une meilleure réinsertion de leurs véhicules dans le trafic, une autorisation de construire a été délivrée, le 4 juillet 2006, afin d'aménager le quai de manière définitive.

– Route des Jeunes

Création d'une voie de bus (ligne D), de part et d'autre de la route des Jeunes, sur le tronçon compris entre la rue François-Dussaud et le carrefour de l'Etoile.

b) *Travaux non planifiés*

- Diverses réfections d'arrêts et de voies bus et trolleybus défectueuses, y compris la reprise complète de l'infrastructure afin d'améliorer le confort des usagers.
- Pose de nouveaux abribus, à la demande des TPG, à raison de trois par année.
- Diverses modifications d'arrêts et de carrefours, suite à l'augmentation des fréquences et des changements d'horaires.
- Travaux de pose de collecteurs et sacs d'eaux pluviales nécessaires lors de modifications d'arrêts ou de carrefours.
- Adaptation de l'éclairage public en conflit avec les mâts TPG, suite aux nouvelles lignes de bus.

Concertation et information publique

L'étude et la réalisation des mesures décrites ci-dessus feront l'objet d'une information publique auprès des riverains, des associations locales et faïtières, en coordination avec l'Office cantonal de la mobilité.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

Cette demande de crédit répond aux motions et résolutions suivantes:

- M-466, «Pour le respect de la vitesse commerciale définie par la loi sur le réseau des transports publics»;
- M-479, «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG»;
- R-85, «Fée électricité plutôt que fumée noire dans les rues commerçantes de notre centre-ville!»;
- R-62, «Pour une vraie desserte des TPG aux Pâquis»;
- M-552, «Trolleybus plutôt que bus dans les rues et quartiers de notre ville».

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Estimation du coût

<u>Travaux planifiés</u>	Fr.
Arrêt «Molard»	80 000
Création d'une voie de bus (ligne D), de part et d'autre de la route des Jeunes, tronçon rue François-Dussaud-carrefour de l'Etoile	<u>950 000</u>
Total	1 030 000
<u>Travaux non planifiés</u>	
Diverses réfections d'arrêts et de voies bus et trolleybus défectueuses (200 000 francs x 4 ans)	800 000
Pose de nouveaux abribus, trois par an (3 x 4 ans x 20 000 francs)	240 000
Diverses modifications d'arrêts et de carrefours	1 400 000
Adaptation de l'éclairage (estimé à 10% du montant de 1 400 000 francs)	140 000
Travaux de pose de collecteurs et sacs d'eaux pluviales	<u>220 000</u>
Total	2 800 000
<u>Honoraires</u>	
Cadastration par géomètre	80 000
<u>Frais divers</u>	
Héliographie	5 000
<u>Information et communication</u>	<u>30 000</u>
Total HT	3 945 000
TVA 7,6%	<u>299 820</u>
Total TTC brut	4 244 820
Honoraires de promotion 4%	<u>169 790</u>
Total TTC net	4 414 610
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 24 \times 3,75\%}{2 \times 12}$	<u>165 550</u>
Total TTC	4 580 160
Participation financière de l'Etat à charge de 50% sur travaux:	
– planifiés pour un montant de 1 108 280 francs TTC (1 030 000 francs HT)	– 554 140
– non planifiés pour un montant estimé à 1 291 200 francs TTC (1 200 000 francs HT)	– <u>645 600</u>
Total TTC	<u>3 380 420</u>

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Validité des coûts

Les prix estimatifs indiqués ci-dessus ont été calculés selon des devis ou soumissions demandés pour des travaux de même nature durant les années 2006 et 2007 et ne comprennent aucune variation.

Subvention(s) et partenariat(s)

La répartition financière entre l'Etat et la Ville de Genève s'effectue conformément au cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois du 14 décembre 1987 (H 1 55.04). Son application résulte de l'utilisation ou de la modification du domaine public, ou de ses ouvrages, à l'exclusion du domaine privé affecté aux TPG. Dans le cadre des projets annoncés dans la présente proposition, une participation de l'Etat d'un montant de 1 199 740 francs est prévue.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourraient démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront vingt-quatre mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2010.

Agenda 21 et choix écologique

Le remblayage des fouilles est prévu en grave recyclée, provenant de centrale.

Les bétons de remplissage seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sur chaussées et trottoirs sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoirs et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Information publique

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité des interventions.

L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début des chantiers.

Des avis payants dans la presse sont prévus lors du début des travaux.

Montant information communication: 30 000 francs.

Autorisation de construire

Des requêtes en autorisation de construire seront déposées au Département des constructions et des technologies de l'information selon les objets, si nécessaire.

Régime foncier

L'ensemble des objets traités dans la présente demande de crédit fait partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Les projets seront établis par le Service d'aménagement urbain et de la mobilité. Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 réserve un montant de 3 400 000 francs pour «Aménagements liés au plan directeur TC 2007-2010», sous l'objet N° 106.084.07.

Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire sur les futurs budgets de la Ville de Genève.

Charges financières

Pour l'investissement prévu à l'arrêté (3 380 420 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 232 500 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

vu le projet de plan directeur des transports publics 2007-2010;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 380 420 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de 1 199 740 francs, destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, soit un montant brut de 4 580 160 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense brute prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 580 160 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2011 à 2030.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

10. Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 916 000 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des archives municipales dans les anciens locaux de Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais (PR-589).

Préambule

La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle N° 578 de Plainpalais, grevée d'un droit de superficie. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation de l'entreprise des télécommunications (LET) au 1^{er} janvier 1998 et aux décisions du Conseil fédéral y relatives, les bénéficiaires du droit de superficie (successeurs de la Confédération suisse Télécom PTT) sont actuellement les suivants:

- Swisscom SA (respectivement Swisscom Fixnet SA dès le 1^{er} juillet 2002), comme propriétaire des installations de télécommunications;
- Swisscom Immeubles SA, comme bénéficiaire du DDP 2734 de Plainpalais qui grève une partie de la parcelle susmentionnée.

Suite aux négociations avec Swisscom Immeubles SA, la Ville de Genève a repris pour son propre usage un local sis au premier sous-sol d'une surface de 795 m². Cet espace se prête particulièrement bien au stockage d'archives.

Les adaptations formelles suivantes ont été nécessaires:

- constitution d'un droit d'usage en faveur de la Ville de Genève pour la surface qui n'est plus utilisée par le superficiaire;
- modification de toutes les clauses tendant à l'indexation ou à la modification de rente, selon calcul de la rente 2005 due par le superficiaire.

Une servitude sur le DDP (droit distinct et permanent de superficie) au profit de la Ville de Genève a été établie par le bureau Heimberg & Cie, Pierre-Yves Heimberg, ingénieur-géomètre, à Genève le 14 mars 2005, soit:

- a) une servitude d'usage exclusif d'un dépôt, en sous-sol, s'exerçant sur le fonds servant sur l'assiette désignée sur le plan N° 3 (F2);
- b) une servitude de passage à pied, s'exerçant sur le fonds servant sur l'assiette désignée sur les plans N^{os} 1, 2 et 3 (C1);
- c) une servitude d'usage pour monte-charge et trappe, s'exerçant sur le fonds servant sur l'assiette désignée sur les plans N^{os} 1, 2 et 3 (F2).

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

Exposé des motifs

Les locaux attribués à ce jour aux Archives de la Ville de Genève pour la conservation des documents sont pleins.

Par ailleurs, seul le local du Palais Eynard (d'une capacité de 743 m de rayonnages) répond aux exigences de la conservation physique des documents. Le local de Château-Bloch (348 m) ne les remplit qu'en partie, tandis que le local situé dans le parking souterrain de l'école primaire de la rue Le-Corbusier (740 m) ne les remplit pas du tout, au point qu'il présente un risque réel pour la conservation des documents.

Parmi l'ensemble des documents produits ou reçus par la Ville de Genève, les Archives de la Ville pratiquent une sélection rigoureuse afin de ne conserver définitivement que les documents de valeur durable, qui représentent environ 5% de l'ensemble.

Ces mesures de sélection sont toutefois insuffisantes par rapport à l'accroissement exponentiel des documents produits ou reçus par la municipalité. Les conséquences ne se font pas seulement sentir dans les dépôts des Archives de la Ville, mais également dans les locaux des services de l'administration municipale, eux aussi souvent encombrés par les documents. Il s'agit là d'un phénomène qui touche tous les organismes publics ou privés dans le monde.

Faute de place, les Archives de la Ville sont déjà contraintes de suspendre des versements de documents que des services de l'administration municipale souhaitent effectuer.

Les Archives de la Ville ont un besoin urgent d'un lieu supplémentaire pour la conservation des documents, afin de pouvoir:

- transférer dans un local offrant des conditions de conservation acceptables les documents conservés à ce jour dans le local Le-Corbusier;
- accueillir les versements des services de l'administration municipale qui n'ont pu l'être à ce jour, ainsi que ceux qui seront proposés par les services dans les années à venir.

Obligations légales

Les documents produits ou reçus par la Ville de Genève sont soumis à la loi cantonale sur les archives publiques (LArch). A ce titre, la municipalité a l'obligation légale de conserver les documents qui ont une valeur durable, ils constituent son patrimoine archivistique.

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Le local situé à l'intérieur de l'ouvrage enterré était occupé par des centraux téléphoniques. Il est actuellement libre. Ses dimensions sont d'environ 21 m sur 38 m, soit environ 795 m². La hauteur libre est de 4,15 m.

Un alignement de piliers porteurs en béton armé occupe l'axe central.

Les équipements existants sont:

- un éclairage simple;
- une ventilation dont la distribution se fait à l'intérieur d'une double paroi;
- un réseau de détection incendie.

La structure enterrée est saine et ne présente aucune anomalie.

Les murs de séparation avec les locaux voisins sont composés de briques de terre cuite d'une épaisseur de 12 cm, crépis sur deux faces.

L'accès est aisé tant pour les marchandises que pour les personnes. Une cage d'escalier et un monte-charge (charge utile 2500 kg) de grande dimension assurent les circulations verticales. Pour les travaux et marchandises de très grande dimension ou de poids importants, une trappe au niveau de la plaine de Plainpailais permet d'accéder au 1^{er} sous-sol à l'aide d'une grue.

Les sorties de secours existent, mais devront être localement adaptées à la nouvelle affectation des lieux.

L'installation de ventilation devra être adaptée afin de garantir la stabilité hygrométrique des conditions de conservation des documents.

Swisscom a procédé à la décontamination d'amiante de l'ensemble de ses locaux.

Il n'y a pas d'équipements sanitaires. Le travail dans ce local est occasionnel et de courte durée.

Les travaux prévus sont les suivants:

Démolition

Évacuation de la porte d'entrée vitrée, des murs et des encadrements de portes contiguës au local répartiteur.

Démontage et évacuation des conduites d'eau glacée situées dans le local.

Démontage des installations électriques qui ne sont pas liées à l'exploitation de ce local.

Maçonnerie

Divers rhabillages sur mur répartiteur pour exigence EI90 et obturation de deux portes en plot ciment.

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

Isolation coupe-feu

Remise en conformité des passages coupe-feu percés par l'entreprise d'électricité et de chauffage-ventilation-climatisation (CVC) (passage de câbles et tuyaux CVC).

Revêtements

Peinture des murs et plafonds.

Chauffage – ventilation – sanitaire – électricité

Adaptation et réglage de l'installation de ventilation existante.

Fourniture et installation de quatre humidificateurs et de quatre absorbeurs d'humidité d'ambiance avec raccordement aux réseaux existants, y compris système de régulation.

Renforcement et adaptation de l'installation électrique, comptage séparé.

Fourniture et pose d'éléments d'éclairages complémentaires.

Sécurité

Vérification de la tenue des matériaux au feu ainsi que doublages ponctuels d'éléments de parois.

Adaptation du système de détection incendie et d'extinction à la nouvelle activité du lieu.

Serrurerie

Remplacement partiel de portes de sortie de secours.

Déplacement du sas de sécurité donnant accès aux installations de Swisscom.

Equipement

Fourniture et installation de rayonnages métalliques servant au dépôt des archives.

Fourniture et installation de mobiliers de stockage de plans (meubles à tiroirs).

Pour mémoire:

Les lieux sont sécurisés et la Ville pourra se connecter sur les installations de contrôle d'accès Swisscom.

Les personnes ayant accès au local ne peuvent y travailler que ponctuellement (exigences de l'OCIRT pour des locaux en sous-sol), soit au maximum quatre heures par jour et vingt heures par semaine.

Conception énergétique

L'ensemble du site est équipé d'une installation CVC unique centralisée, qui assure le chauffage et la ventilation de tous les locaux. Dimensionnée à l'origine

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

pour évacuer les importantes émissions de chaleur de volumineux centraux téléphoniques, elle assure le contrôle de la température, en évacuant la chaleur des locaux et en les ventilant principalement avec de l'air neuf. En période estivale, un groupe de froid est enclenché.

Toutefois, l'installation actuelle n'assure pas le contrôle de l'hygrométrie des locaux. L'humidité de l'air ambiant varie donc dans d'importantes proportions en fonction des saisons, avec un taux sensiblement plus bas en hiver qu'en été.

Les conditions climatiques actuelles ne permettent pas de répondre intégralement aux besoins de conservation, qui nécessitent la maîtrise de la température et de l'hygrométrie.

Dans le cadre de la présente demande de crédit, il est prévu une occupation des locaux en utilisant les installations actuelles pour ce qui concerne le contrôle de la température. Seule une réduction du débit d'air pulsé du local archives est prévue par un équilibrage aéraulique sur les grilles existantes.

La correction de l'hygrométrie sera effectuée par le biais de quatre humidificateurs d'ambiance muraux ainsi que par quatre déshumidificateurs afin de limiter les variations hygrométriques. L'installation principale de chauffage et ventilation des locaux étant existante et gérée par Swisscom, les conditions d'humidité ne seront pas totalement maîtrisées de manière indépendante par la Ville. Toutefois, elles devraient permettre d'assurer des conditions climatiques tout à fait compatibles avec l'archivage prévu.

Sécurité

Les installations de sécurité comportent:

Pour l'entrée principale, l'adjonction d'un contrôle d'accès à celui de Swisscom, la modification et une programmation hiérarchique adaptée aux exigences de la Ville de Genève.

Le déplacement des portes d'accès sécurisées du sas d'entrée de Swisscom.

La modification et l'adaptation de la détection incendie existante aux besoins des archives et la mise en conformité aux normes en vigueur.

La création des éclairages de secours et le balisage des voies d'évacuation.

La mise en place de bips «Totmann» (homme mort) qui autorisent la fréquentation du local par une personne seule, avertissant une centrale d'alarme en cas de malaise ou d'accident.

Le remplacement et la mise aux normes de toutes les portes de sortie de secours nécessaires et la suppression des portes inutiles. Les portes donnant

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

directement sur des locaux Swisscom sont munies d'électro-aimants raccordés sur le système d'alarme de Swisscom.

Programme et surfaces

La typologie générale de l'aménagement du local est déterminée par les voies d'accès et les sorties de secours, ainsi que par l'aération du local.

L'accès au sous-sol se fait par l'escalier ou le monte-charge, et éventuellement par une trémie permettant le transport d'éléments lourds ou volumineux à l'aide d'un treuil sur une hauteur de 7,80 m.

Un contrôle d'accès est installé au rez-de-chaussée et à l'entrée du local. Le monte-charge est actionné uniquement depuis l'intérieur.

Pour assurer une bonne ventilation et une circulation claire pour les sorties de secours, un espace de circulation de plus de 1,20 m est réservé sur tout le pourtour du local.

L'espace d'un seul tenant est aménagé de la manière suivante:

A l'entrée du local, un espace de réception des marchandises permet d'entreposer provisoirement et de trier les documents en entrée et en sortie.

Dans le corps principal, des étagères fixes doivent permettre de stocker environ 4000 m de cartons d'archives de documents A4, cela sur une hauteur de 3,5 m maximum.

Les documents à formats spéciaux (environ 200 m pour les registres, les livres comptables et autres gros volumes) ainsi que les armoires à plans seront placés au fond du local.

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>		<i>Quantité</i>	<i>Prix/</i>	<i>Montants</i>
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>		<i>éléments</i>	<i>HT</i>
B	<u>Travaux préparatoires</u>			23 500
B1	Démolition, démontage			19 600
B2	Démontage des anciennes installations			3 900
C	<u>Installation de chantier</u>			3 200
E	<u>Gros œuvre (bâtiment)</u>			14 800
E6	Maçonnerie	m ² 795	18,61	14 800
I	<u>Installations techniques CVSE</u>			208 800
I0	Courant fort	m ² 795	52,45	41 700
I1	Télécommunication, sécurité	m ² 795	85,91	68 300
I2	Ventilation, conditionnement d'air	m ² 795	124,27	98 800

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>			167 900
M1	Cloisons, portes intérieures			134 000
M3	Revêtements de parois	m ² 426	19,95	8 500
M4	Revêtements de plafonds	m ² 980	25,91	25 400
P	<u>Installations d'exploitation</u>			9 100
P2	Installations de télécommunication	m ² 795	11,44	9 100
Q	<u>Equipements d'exploitation</u>			328 000
Q1	Etagères à archives			303 000
Q2	Equipements mobiles			25 000
B-Q	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)			755 300
V	<u>Frais secondaires (de la construction)</u>			10 000
V0	Reproduction documents, surveillance etc.			
B-V	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)			765 300
X	<u>Comptes d'attente et marge d'évolution du projet</u>			38 265
X2	Divers et imprévus	% 5	765 300	38 265
B-X	Coût total de la construction (HT)			803 565
Z	<u>Taxe à la valeur ajoutée (TVA)</u>			61 071
Z	TVA 7,6%	% 7,6	803 565	61 071
B-Z	Coût total de la construction (TTC)			864 636
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>			51 743
ZZ1	Honoraires de promotion	% 5	864 636	43 232
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3,75 \times 907\,868 \times 6}{100 \times 2 \times 12}$			8 511
B-ZZ	Coût total de l'opération			916 379
	Total du crédit demandé			916 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2007 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques selon norme SIA 416

Surface nette utilisable des locaux	795 m ²
Surface brute des locaux, environ	810 m ²
Volume utilisable	3300 m ³
Coût global par m ² brut	1 130 francs TTC
Coût global par m ² utilisable	1 152 francs TTC
Coût global par m d'archives utilisable	218 francs TTC
Coût global par m ³ utilisable	278 francs TTC

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

Autorisation de construire

Ce projet de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des archives municipales dans les anciens locaux de Swisscom fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (APA) qui a été déposée le 3 septembre 2007.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et ils dureront six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est de dix mois après le vote du Conseil municipal.

Référence au 3^e plan financier d'investissement

Cet objet est retenu sous le numéro 112.058.00 du 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 pour un montant de 950 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

– Charges annuelles en électricité	15 000
– Charges annuelles en eau	500
– Charges annuelles en chauffage et ventilation	<u>2 350</u>
Total	17 750

Charge financière annuelle sur 916 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités 108 760

D'autre part, la mise à disposition des locaux par Swisscom à la Ville de Genève implique une diminution proportionnelle de la rente foncière perçue par la Ville de Genève, en contrepartie du droit de superficie accordé à Swisscom. La diminution de la rente représente aujourd'hui environ 36 000 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est l'Administration centrale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 916 000 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des archives municipales dans les anciens locaux de Swisscom situés 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 916 000 francs.

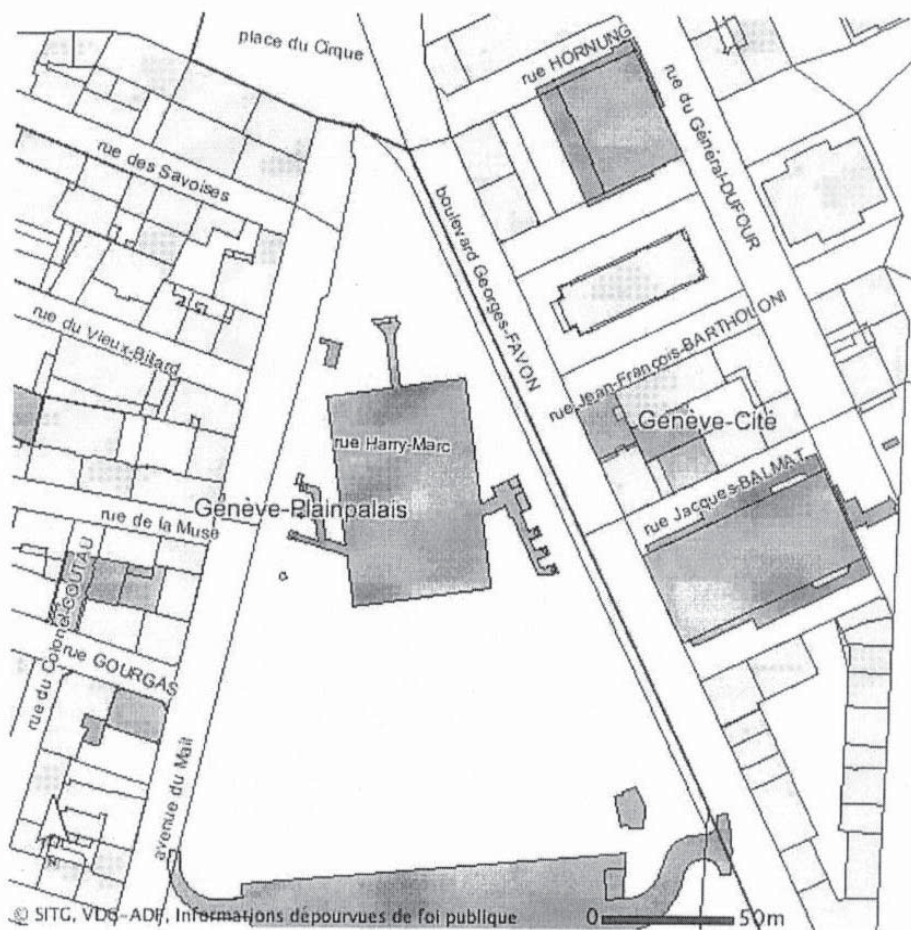
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant de 916 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe: plan de situation

Proposition: dépôt pour les archives municipales au boulevard Georges-Favon

PLAN DE SITUATION



Entrée en face de la rue J.-François Bartholoni

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

11. Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur (PR-590).

1. Historique du bâtiment

Edifiée en 1859, sur un terrain issu du démantèlement des fortifications, cette construction hellénisante ne devait pas passer inaperçue. Son histoire est pour le moins singulière. Lorsque la liberté de culte fut établie par James Fazy, en 1846, une multitude d'édifices culturels virent le jour dont l'église russe, la synagogue, l'église anglicane et, plus étonnant, un temple maçonnique. Deux ans auparavant, en 1844, avait été fondée la grande loge Alpina, laquelle regroupait 15 loges suisses dont deux genevoises, l'Amitié et la Prudence, unification qui allait être symbolisée par la construction du «Temple Unique», établi le long de la plaine de Plainpalais, sur un terrain donné par l'Etat. L'architecte, originaire de Karlsruhe et franc-maçon, s'inspira des temples grecs, faisant usage de l'ordre ionique tant pour le portique à fronton que pour les colonnades engagées des faces latérales. Il puisa également, semble-t-il, dans la tradition maçonnique en se référant aux deux colonnes du temple de Salomon, Jachin et Boaz, et en recourant plusieurs fois au nombre sept.

A partir de 1868, les finances de l'ordre périclitèrent. Le temple abrita alors successivement une brasserie, la section genevoise de l'Internationale ouvrière, la société genevoise des Amis de l'instruction, avant d'être racheté en 1873 pour le compte de l'Eglise catholique romaine. C'est ainsi qu'il accueillera la paroisse de Saint-Germain, chassée de ses murs par le Kulturkampf, et adoptera le nom de Sacré-Cœur.

Clergé et paroissiens s'accommodèrent du bâtiment pendant plusieurs décennies. Au cours des années 1930, toutefois, l'édifice fut jugé inadéquat par rapport aux besoins de la liturgie et transformé. Allongée de près d'un tiers, l'église présente dès lors des façades latérales comptant 11 colonnes au lieu des sept primitives, une extension qui permet d'aménager à l'intérieur non seulement un chœur avec abside semi-circulaire, mais aussi une cure. Les décors maçonniques disparaurent au profit de symboles chrétiens.

Maçonnique ou chrétien, ce bâtiment revêtit un caractère d'unicité remarquable. Si les portiques à colonnes et fronton ne manquent pas dans la Cité de Calvin – à commencer par celui de la cathédrale Saint-Pierre – aucun édifice ne pré-

sente un tel développement de la colonnade; il s'agit là de la traduction directe du péristyle antique, permettant à l'architecte de créer l'illusion du temple grec. Bien que tout à fait isolée à Genève, cette construction illustre le goût croissant pour l'architecture hellénique, une sensibilité qui se manifeste en Europe et plus particulièrement en Allemagne.

2. Mesure de protection légale

En date du 22 mars 2006, en prenant connaissance du projet de restauration des façades de l'édifice, la Commission des monuments, de la nature et des sites a demandé l'ouverture d'une procédure de classement. Dans le cadre de l'instruction de cette dernière, le Conseil administratif a formulé, en date du 30 août 2006, un préavis favorable au classement de l'édifice. Le bâtiment a formellement été classé par arrêté du Conseil d'Etat le 26 septembre 2007.

Relevons que si le bâtiment du Sacré-Cœur se trouve situé sur une parcelle propriété de la paroisse, le dégagement engazonné qui circonscrit l'édifice constitue une parcelle distincte, relevant du domaine privé et dont la Ville de Genève est propriétaire.

3. Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions

Depuis de nombreuses années, le département des constructions et de l'aménagement gère les subventions allouées pour les restaurations d'édifices culturels. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé, à de nombreuses reprises, aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments. Dans le cas présent, la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle émanant de l'architecte représentant l'Association du Sacré-Cœur.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de la Direction du patrimoine et des sites du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que

l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

4. Nature des travaux

Le projet de restauration des façades a été conduit dans les règles de l'art par un architecte. En préalable, une étude a été commandée à une historienne de l'art spécialisée, portant sur l'histoire du bâtiment et l'analyse de ses façades. Puis un restaurateur a été mandaté pour produire un rapport d'investigations et de sondages concernant l'ensemble du décor et de la structure concerné.

Sommairement, les travaux portent sur les éléments suivants:

- Maçonnerie
Montage d'un échafaudage. Taille de pierre, réparation et ragréage à la boucharde. Piquage et rhabillage des crépis. Réfection à la main de la modénature des corniches. Nettoyage des façades et démontage des pièges à pigeons. Lavage des pierres du parvis, des escaliers, des colonnes et des soubassements (pour un montant global d'environ 301 000 francs).
- Peinture
Préparation des surfaces et application de peintures appropriées sur l'ensemble des éléments de façade; portes, vitrages, grilles en treillis, stores, barrières métalliques, maçonneries, bandeaux, corniches, chapiteaux, colonnes et plafonds à caissons (pour un montant global d'environ 241 000 francs).
- Ferblanterie
Réfection de la ferblanterie existante et adjonction d'éléments en vue de la préservation de certains chapiteaux exposés aux intempéries (pour un montant global d'environ 32 000 francs).
- Etudes
Conception architecturale, expertise en taille de pierre et en restauration, investigation historique (pour un montant global d'environ 116 000 francs).
- Autres
Protection contre les volatiles, frais administratifs, divers et imprévus (pour un montant global d'environ 70 000 francs).

Actuellement, les travaux sont achevés. Le coût total des travaux se montait à près de 760 000 francs dans le devis estimatif élaboré au mois de janvier 2006.

Finalement, selon le décompte global fournit récemment par l'architecte, le montant des travaux s'élève à 716 500 francs.

Le 13 décembre 2006, suite au rapport du conservateur cantonal des monuments, le DCTI s'est engagé à accorder une participation financière de 184 292 francs représentant les 20% du coût retenu au titre des travaux subventionnables, c'est-à-dire une somme estimée de 921 460 francs. Le département spécifiait également que la participation serait versée au terme des travaux et sur la base des pièces justificatives.

Cette somme avait été calculée sur la base d'un premier devis estimatif sommaire qui a été revu à la baisse. Compte tenu du montant annoncé à la fin du chantier, le DCTI maintient le taux de subventionnement à 20%, considérant que les travaux, dans leur intégralité, relèvent de la restauration et sont donc à ce titre subventionnables.

5. Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Subvention de la Ville de Genève: 143 300 francs, correspondant aux 20% de 716 500 francs.

6. Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de l'Association paroissiale du Sacré-Cœur, maître de l'ouvrage et propriétaire de l'église du Sacré-Cœur.

7. Référence au 3^e plan financier d'investissement (PFI) 2008-2019

Cet objet est prévu au numéro 044.027.11 «Subventions travaux bâtiments culturels 20092011», pour un montant de 150 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 143 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2009.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). En présence de cette proposition, l'Union démocratique du centre aimerait rappeler que, depuis 1907, le budget des cultes a été supprimé, ce que d'aucuns dénomment improprement «séparation de l'Eglise et de l'Etat». A teneur de l'article 166, alinéa 2, de la Constitution genevoise, il appartient aux représentants du culte qui les occupent d'entretenir les temples, églises, cures et presbytères. Aussi, cette proposition du Conseil administratif n'est pas sans susciter quelques questions. Jusqu'où la collectivité municipale doit-elle s'engager dans la restauration d'un édifice culturel? En quoi le fait qu'il ait été classé, notamment sur la base d'un préavis favorable du Conseil administratif, doit-il influencer notre position?

L'examen de cette proposition nous donnera l'occasion de nous pencher, au-delà de l'église concernée, sur ce problème. Nous soutenons donc le renvoi de cette proposition à la commission des finances, où nous aurons la possibilité de développer nos arguments.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je ne voudrais pas faire valoir un désaccord avec l'Union démocratique du centre, mais la position des libéraux est plutôt de voter cette proposition sur le siège. Le renvoi en commission des finances ne présente pas d'intérêt, puisqu'il s'agit de la seule application, non pas de la Constitution genevoise et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais de la loi consécu-

Proposition: conteneurs de récupération du verre et du PET

tive à la restitution des biens aux Eglises et de l'obligation qui est faite à l'autorité cantonale et à l'autorité municipale de participer aux travaux de restauration.

Plutôt que de relire la loi en commission des finances – loi que nous relisons, en principe, deux fois par législature à la faveur de travaux effectués sur des temples ou des églises – le groupe libéral propose que nous en fassions l'économie cette fois, et que nous votions cette proposition sur le siège, sans examen plus approfondi.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous adhérons à la proposition de M. Froidevaux, c'est-à-dire d'avoir une discussion immédiate et de voter sur le siège cette proposition.

M. Christian Zaugg (AGT). En ce qui concerne A gauche toute!, nous refusons de voter cet objet sur le siège. Cette proposition mérite un examen et c'est la raison pour laquelle nous nous prononçons pour son renvoi à la commission des finances.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 42 non contre 23 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (quelques abstentions).

12. Proposition du Conseil administratif du 12 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 892 292 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de récupération du verre et du PET (PR-591).

Préambule

Conformément à la loi cantonale sur la gestion des déchets, qui confère aux communes l'obligation d'assurer la collecte, le transport et l'élimination des déchets, la Ville de Genève récupère notamment le verre, trié par couleurs, et le PET. A cet effet, des points de collecte équipés de conteneurs ad hoc sont à la disposition de la population en divers endroits de la ville. Sur certains empla-

cements ont été implantés des conteneurs pour la collecte du fer blanc, des piles et de l'aluminium. A fin mars 2008, la ville disposera de 111 sites munis de 322 conteneurs.

Exposé des motifs

En 1995, une convention a été conclue pour une durée de cinq ans avec la société Serbeco SA pour la récupération du verre et pour la location de conteneurs de collecte.

A l'échéance du délai, cette convention a été renouvelée chaque année tacitement.

Depuis l'été 2006, une partie du parc des «terriers» (48 unités) a été affecté à la collecte du PET. La convention relative à la collecte du verre a été appliquée, par extension et par analogie, à la levée du PET et à la location des conteneurs.

En date du 28 août 1999 est entré en vigueur l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), qui oblige les collectivités publiques à mettre en soumission publique les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures et services dépassant le seuil de 383 000 francs hors TVA.

Pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, la Ville de Genève a dénoncé la convention avec Serbeco SA relative à la collecte du verre et du PET avec effet au 31 mars 2008, en conséquence de quoi une procédure d'appel d'offres AIMP a été mise sur pied. L'ouverture publique y relative est prévue le 7 février 2008.

Dans l'optique de l'ouverture du marché de collecte-évacuation du verre/PET, il est impératif de procéder à l'acquisition du parc de conteneurs, faute de quoi le futur concessionnaire de la convention pourrait se voir confier par la Ville de Genève la tâche d'évacuer des déchets récoltés dans du matériel appartenant à un tiers (Serbeco SA).

Inventaire du parc au 1^{er} décembre 2007 avec une projection au 31 mars 2008

Le parc de conteneurs est pour le moment la propriété de Serbeco SA, la Ville ayant conclu un contrat de location de ce matériel pour un montant de l'ordre de 350 000 francs par année.

Il se compose de 316 conteneurs (d'ici fin mars 3 conteneurs seront encore implantés):

Proposition: conteneurs de récupération du verre et du PET

- 119 bennes hexagonales de 1,5 m³ ou industrielles (3 m³, 4 m³ et 5 m³) disposées en surface et communément désignées «cloches»;
- 197 conteneurs enterrés de 4,1 m³ disposés au fond de cuves souterraines et communément désignées sous l'appellation de «terriers»;
- 3 conteneurs «terriers» de 4,1 m³ prévus d'ici fin mars au parc de la Chauvette;

soit un total de 319 conteneurs sur 111 sites d'ici fin mars 2008.

Détermination de la valeur de revente

S'agissant de matériel d'occasion, le vendeur peut déterminer librement le prix. Toutefois, compte tenu du contexte particulier du matériel fabriqué spécialement pour les besoins particuliers de la Ville (accessibilité aux personnes de petite taille, âgées ou à mobilité restreinte), il a été tenu compte de divers éléments dans le calcul de la valeur de rachat:

- valeur à neuf livré-posé des conteneurs «terriers»: 7755 francs (HT);
- frais de location déjà payé: 814 500 francs;
- frais d'entretien lourd (nettoyage, peinture, etc.);
- frais de remise en état de sortie.

Estimation du parc de conteneurs Serbeco SA d'occasion

	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire HT (Fr.)</i>	<i>Prix HT (Fr.)</i>
Valeur à neuf livré-posé «terriers»	200	7 755	1 551 000
Couverture par les frais de location			<u>814 500</u>
Sous-total I			736 500
Frais installation, entretien et remise en état de sortie			<u>45 000</u>
Sous-total II			781 500
Valeur résiduelle de rachat des bennes «cloches»	119	400	<u>47 600</u>
Sous-total III			829 088
TVA			<u>63 024</u>
Total	319		<u>892 292</u>

Valeurs statistiques – Prix par sites – Prix par conteneurs

Le coût ramené par unité de site s'élève à 8 038,70 francs (TTC) pour 111 sites de récupération.

Le coût ramené par unité de conteneur s'élève à 3 907,50 francs (HT) par «terrier» et 400 francs (HT) par «cloche».

Autorisation de construire ou de démolir

Ce projet d'achat de mobilier urbain n'est pas tenu de faire l'objet d'une requête en autorisation de construire puisque les sites sont existants et qu'ils ne seront nullement modifiés dans le cadre de cette acquisition.

Délai

Le délai référendaire écoulé, l'acquisition pourra être notifiée aux parties.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 082.023.00 du 3° plan financier d'investissement 2008-2019, pour un montant de 1 800 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Le présent objet n'entraînera pas de modification ni des charges d'exploitation actuelles ni du budget de fonctionnement en vigueur.

La charge financière annuelle sur 892 292 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, est de 316 970 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service logistique et manifestation.

Le service bénéficiaire du crédit est le service Voirie-Ville propre.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Proposition: conteneurs de récupération du verre et du PET

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 892 292 francs destiné à couvrir le rachat à Serbeco SA par la Ville de Genève de conteneurs types Villiger implantés sur les différents sites de récupération du verre et du PET.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 892 292 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2011.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'insisterai sur deux points, qui n'auront pas échappé aux lectrices et lecteurs de cette proposition. Premièrement, je soulignerai qu'il s'agit là d'une intégration dans le patrimoine de la Ville de matériel déjà existant, d'un rachat de matériel d'occasion. Raison pour laquelle le Conseil administratif souhaiterait vivement que cette proposition soit renvoyée à la commission des finances, comme le veut la règle, puisqu'il ne s'agit pas de vérifier la pertinence de ces conteneurs, leur localisation et autres.

Deuxièmement, j'insisterai sur la relative urgence de cette proposition, puisque j'ai souhaité mettre sous régime de concession la récolte du verre qui, jusqu'à présent, faisait l'objet d'une attribution de gré à gré. Pour pouvoir lancer la concession au 1^{er} avril, il nous faut détenir physiquement les droits de propriété sur ces conteneurs. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous demande de renvoyer cette proposition à la commission des finances, où son président, avec la rapidité et la diligence qui le caractérisent, saura faire en sorte que cet objet revienne rapidement devant votre Conseil municipal.

Préconsultation

M^{me} Andrienne Soutter (S). A priori, Mesdames et Messieurs, cette proposition a l'air très simple. Quand je l'ai lue la première fois, j'ai pensé que nous

Proposition: conteneurs de récupération du verre et du PET

pourrions la voter sur le siège, mais, après réflexion, le groupe socialiste préférerait l'envoyer à la commission Agenda 21.

Nous lisons dans cette proposition, je cite: «Dans l'optique de l'ouverture du marché de collecte-évacuation du verre/PET, il est impératif de procéder à l'acquisition du parc de conteneurs». En fait, si le groupe socialiste est d'accord sur le principe, sur la forme, il nous semble que certaines obligations sont plus impératives que d'autres. Il nous paraît évident que la collecte des déchets doit être poursuivie, ces déchets qui peuvent être récupérés, recyclés, revalorisés. Par contre, il nous semble que l'Accord intercantonal sur les marchés publics, entré en vigueur en 1999, est un peu moins impératif, puisqu'il n'a pas été appliqué pendant un certain nombre d'années.

On nous annonce que l'ouverture du marché devrait se réaliser dans deux mois et demi et qu'il est impératif de procéder à l'acquisition du parc de conteneurs. Tout à coup, tout se précipite, il faut faire vite, on ne nous donne pas beaucoup de temps pour réfléchir... Mais pour nous, socialistes, plusieurs questions se posent dont nous aimerions débattre à la commission Agenda 21. Nous aimerions notamment avoir des réponses à un certain nombre de questions que je vais rapidement énumérer.

D'abord, un nouveau concessionnaire va-t-il se présenter? Si un nouveau concessionnaire emporte le marché, acceptera-t-il de travailler avec ce matériel, qui est peut-être démodé ou qui ne conviendra pas à sa façon de travailler? Sera-t-il équipé pour travailler avec un parc de conteneurs disparates et, pour certains, en très mauvais état? Quel est le problème si le futur concessionnaire se voit confier la tâche d'évacuer les déchets dans du matériel appartenant à un tiers? Pourquoi la Ville ne pourrait-elle pas continuer à louer ce matériel à Serbeco SA, ou pourquoi le futur concessionnaire ne pourrait-il pas louer lui-même ce matériel à Serbeco SA? Pourquoi le futur concessionnaire ne pourrait-il pas acheter lui-même ce matériel? Enfin, dans le contrat de location entre la Ville et Serbeco SA, pour 350 000 francs par année, la récolte des déchets est-elle incluse? Il est vrai que je pose peut-être cette dernière question parce que je suis une nouvelle conseillère municipale et que je ne connais pas encore tous les détails...

A titre personnel, j'ai la désagréable impression que cette proposition est une sorte de marché de dupe, une sorte de transfert d'actifs à l'envers. Tout de même, pour presque 1 million de francs nous allons acheter du matériel obsolète, qui ne conviendra peut-être pas au nouveau concessionnaire, mais qui permettra à Serbeco SA de s'en débarrasser au cas où un nouveau concessionnaire emporterait le marché.

En conclusion, il nous semble, à nous, socialistes, que cette question mérite réflexion. Nous vous demandons donc d'envoyer cette proposition à la commission Agenda 21.

M. Alexis Barbey (L). Devant un sujet d'une telle importance, le groupe libéral ne pouvait s'abstenir de faire valoir son point de vue... A notre avis, pour entrer dans la logique du conseiller administratif Maudet, il s'agit bel et bien d'une acquisition pour la Ville de Genève, donc d'une augmentation de son patrimoine, sujet qui est traditionnellement du ressort de la commission des finances.

Nous aurions compris qu'on renvoie cet objet à la commission Agenda 21, s'il s'était agi d'un nouveau problème de déchets qui n'aurait pas encore été traité. Mais, là, il s'agit de racheter des conteneurs préexistants. Par conséquent, la commission des finances nous paraît parfaitement habilitée à étudier cet achat. Le groupe libéral soutiendra donc le renvoi dans ladite commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition.

Le président. Nous passons au renvoi: ceux qui souhaitent renvoyer la proposition à la commission des finances voteront oui, ceux qui souhaitent la renvoyer à la commission Agenda 21 voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté par 54 oui contre 14 non.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3558
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3558
3.a) Motion du 27 novembre 2007 de M. Thierry Piguet, M ^{mes} Nicole Valiquer Greuccio, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Anne Moratti Jung: «Artamis, ça se précise!» (M-742)	3558
3.b) Motion du 15 janvier 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et M ^{me} Nathalie Fontanet: «Un écoquartier Artamis sur un site totalement décontaminé!» (M-760)	3559
4. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil, soit un montant brut de 782 930 francs (PR-583).	3590
5. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier, soit un montant brut de 1 298 370 francs (PR-584)	3600
6. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs (PR-585)	3605
7. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 189 790 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 2 234 890 francs, destiné:	

1. Rue Chabrey. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux;
 2. Rue de l'Athénée. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
 3. Avenue de la Roseraie. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
 4. Rue du Fossé-Vert. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
 5. Quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées (PR-586) 3610
8. Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 574 000 francs, soit:
- un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
 - un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-587) 3627
9. Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 380 420 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, déduction faite de la participation de l'Etat d'un montant de 1 199 740 francs, selon l'application du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, soit un montant brut de 4 580 160 francs (PR-588) 3637
10. Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 916 000 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des

archives municipales dans les anciens locaux de Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpalais (PR-589)	3648
11. Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur (PR-590)	3658
12. Proposition du Conseil administratif du 12 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 892 292 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de récupération du verre et du PET (PR-591)	3663
13. Propositions des conseillers municipaux	3669
14. Interpellations	3669
15. Questions écrites	3669

La mémorialiste:
Marguerite Conus